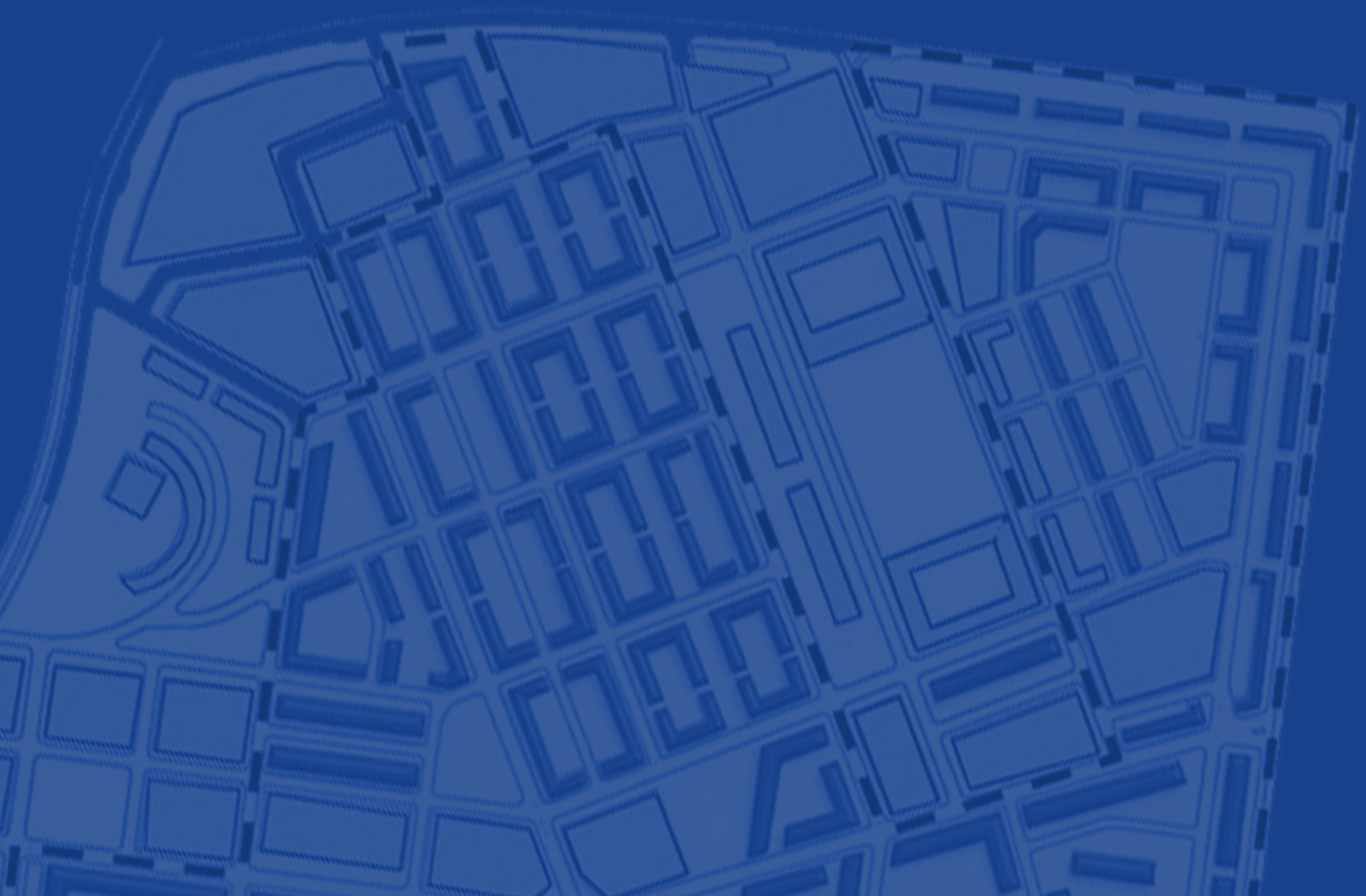




**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

GUIDE DE L'ELABORATION DE PLANS PROVINCIAUX, LOCAUX ET SIMPLE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE





Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République Démocratique du Congo

ABREVIATIONS

A.T	: Aménagement du territoire
CAFI	: Central African Forest Initiative (Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale)
CARG	: Conseil Agricole Rural de Gestion
CLD	: Comité Local de Développement
FONAREDD	: Fonds National REDD
GMZPTV	: Guide méthodologique pour la réalisation du Zonage Participatif des Terroirs Villageois et Entités territoriales dans le cadre de Piredd et sur base des démarches locales des planifications existantes.
GPS	: Global Positioning System
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des Producteurs
PA	: Plan d'Aménagement
PARSAR	: Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans les provinces de Bandundu et Bas Congo
PDA	: Personal Digital Assistant
PIREDD	: Programme Intégré REDD+
PLAT	: Plan local d'Aménagement du Territoire
PNAT	: Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PPAT	: Plan provincial d'Aménagement du Territoire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSAT	: Plan Simple d'Aménagement du Territoire
PV	: Procès-verbal
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD +	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière
SIG	: Système d'information Géographique
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
UOP	: Union des Organisations des Producteurs
WWF	: Word Wildlife Fund (le Fonds mondial pour la nature)

PREFACE

Sous l'impulsion de Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, et la coordination de Son Excellence Madame Judith SUMINWA TULUKA, Première Ministre, Chef du Gouvernement, le Gouvernement de la République a poursuivi sans désemparer la réforme de l'Aménagement du Territoire initiée depuis 2015 grâce à un appui financier de l'Initiative pour la forêt d'Afrique Centrale (CAFI, en sigle), à travers le FONAREDD, et une mise en œuvre par le PNUD.

Des avancées majeures ont été réalisées. Il s'agit notamment de : (i) la Politique nationale d'Aménagement du Territoire adoptée en Conseil des Ministres le 03 juillet 2020 ; (ii) le projet de la Loi relative à l'Aménagement du Territoire, adopté par le même Conseil lors sa réunion du 18 septembre 2020 et dont le processus d'adoption par les deux Chambres du Parlement est en cours.

Tenant compte du fait que l'Aménagement du Territoire est une matière de la compétence concurrence du pouvoir central et des provinces et considérant la nécessité d'uniformiser la méthodologie d'élaboration des outils de planification spatiale des échelons provincial et local, il a été conçu et validé, de manière participative et inclusive, les Guides réunis dans ce recueil, à savoir :

- Le Guide méthodologique d'élaboration du plan provincial et du plan local d'aménagement du territoire ; et
- Le Guide du zonage participatif des terroirs villageois et d'élaboration des plans simples d'aménagement du territoire.

Ces deux outils didactiques de référence prescrivent les étapes, les techniques et les normes ainsi que les responsabilités en vue d'une uniformité de la mise en œuvre des outils de planification spatiales des provinces et des entités territoriales décentralisées. Ils concrétisent et facilitent l'appui technique que le Gouvernement central doit apporter aux provinces et entités territoriales décentralisées.

Je suis donc très heureux de les mettre à la disposition non seulement des gouvernements provinciaux et des collègues exécutifs des entités territoriales décentralisées, mais aussi à celle de l'administration ainsi que les autres structures de l'Aménagement du Territoire. De même, les administrations de ministères sectoriels et autres acteurs impliqués dans l'élaboration des outils de planification spatiales devraient s'en inspirer pour une meilleure participation dans la concertation, la validation et la mise en œuvre des outils de planification spatiale.

J'exprime toutes ma gratitude à tous les partenaires techniques et financiers qui ont accordé leurs appuis respectifs au processus de la réforme de l'Aménagement du Territoire. Sans les citer tous, je pense particulièrement à CAFI, au FONAREDD et au PNUD.

Je félicite le Secrétaire Général à l'Aménagement du Territoire ainsi que tous les experts et cadres de mon Ministère, particulièrement l'équipe de la Cellule d'appui technique à la réforme (CAT en sigle), pour leur contribution à la finalisation de ces deux livrables importants qui contribueront à une meilleure mise en œuvre de la Politique nationale d'Aménagement du Territoire. Un

Mon souhait est que par l'utilisation de ce recueil, les provinces et les entités territoriales décentralisées se dotent des outils de planification spatiale de leur échelons territoriaux respectifs en conformité avec les étapes et les exigences méthodologiques ici prescrites.



Maître Guy LOANDO MBOYO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo s'est engagée dans un processus ambitieux de réforme de réforme visant à se doter d'outils de planification spatiale de son espace physique. Entendus comme plans d'action fixant, pour un territoire donné, les objectifs de développement et de localisation harmonieuse des hommes, de leurs activités, des équipements ainsi que des voies et moyens de communication, les outils de planification spatiale sont institués en vue de la mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire. Ils ont force obligatoire à l'égard de tous.

Élaborés à l'initiative des autorités compétentes des trois échelons territoriaux et administratifs, les outils de planification spatiale suivants sont institués : (i) le schéma national d'aménagement du Territoire (au niveau national) ; (ii) le plan provincial d'aménagement du territoire (PPAT) au niveau provincial et (iii) le plan local et le plan simple d'aménagement du territoire (PLAT et PSAT) au niveau local.

Pour souci de cohérence, le guide méthodologique reste un cadre général qui vise à rendre rationnel l'élaboration des outils de planification spatiale des échelons provincial et local. Il est destiné aux autorités politico-administratives des provinces, des secteurs ou chefferies, des groupements ainsi qu'aux administrations sectorielles sous leur responsabilité respective.

Ainsi, pour assurer l'uniformité dans l'élaboration des plans provinciaux, locaux simples d'aménagement du territoire, il est proposé les Guides présentés dans ce recueil. Élaborés de manière participative et inclusive en réunissant les experts des administrations provinciales (aménagement du territoire, affaires foncières, environnement, agriculture, etc.), des organisations de la société civile, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers ainsi que les autorités coutumières et les représentants des peuples autochtones pygmées, ces Guides ont été validés lors de deux ateliers nationaux organisés en avril 2022 (pour le Guide d'élaboration des PSAT) et en octobre 2022 (pour le Guide des PPAT et PLAT).

Grâce à la collaboration entre Secrétariat Général à l'Aménagement du Territoire, à travers le Programme d'appui à la réforme de l'Aménagement du Territoire (PARAT en sigle), et les Programmes intégrés REDD+ (PIREDD en sigle) les Guides méthodologiques adoptés ont été testés dans les provinces du Kwilu, du Maniema et de l'Équateur. Ce qui a permis un réajustement selon la structure actuelle.

La procédure d'élaboration commence par une étape de préparation, indispensable et primordiale pour le succès de la réalisation plans d'aménagement du territoire. Elle a l'avantage de préciser le cadre de réalisation des outils de planification spatiale et d'impliquer les parties prenantes dans leur réalisation et leur mise en œuvre.

Les étapes proprement dites procédure d'élaboration des plans provinciaux, locaux et simples d'aménagement du territoire sont les suivantes : (i) l'étape du diagnostic et des orientations ; (ii) l'étape de la formulation des options d'aménagement ; (iii) l'étape de la proposition d'aménagement. Étant donné le caractère participatif et inclusif du processus d'élaboration des outils d'aménagement du territoire, la méthodologie impose que chacune des étapes précitées comporte les activités, dites transversales, de consultation, de communication et de suivi-évaluation.

Le dossier complet de l'outil de planification spatiale proposée devra faire l'objet d'une validation technique préalable par l'ensemble des experts susmentionnés et sera soumis à un avis du Conseil d'Aménagement du Territoire de l'échelon territorial avant son approbation par l'autorité compétente. Ses éléments constitutifs sont les suivants :

- 1) Une note explicative constituée : (i) d'un rapport de diagnostic sectoriel et territorial ; (ii) des orientations ; (iii) des options d'aménagement ;
- 2) Un rapport des consultations publiques ;
- 3) Un avis de conformité environnemental ;
- 4) Des documents cartographiques et graphiques ;
- 5) Un plan ou un schéma d'aménagement du territoire à l'échelle requise.

C'est selon ces étapes que sont structurés les deux Guides ci-après.

GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DES PLANS PROVINCIAUX ET LOCAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ACTIVITES PRELIMINAIRES DU PROCESSUS D'ELABORATION DES PLANS PROVINCIAUX ET LOCAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La procédure d'élaboration commence par une étape de préparation du processus d'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire. Cette étape est indispensable et primordiale pour le succès de la réalisation plans d'aménagement du territoire. Elle a l'avantage de préciser le cadre de réalisation des outils de planification spatiale et d'impliquer les parties prenantes dans leur réalisation et leur mise en œuvre.

Ce chapitre liminaire identifie et explique les activités de base à mener de manière à parvenir à des résultats concrets. Il s'agit de :

- La mise en place du cadre de pilotage et des structures d'appui technique ;
- La prise en compte de la vision du développement de la province telle que déterminée dans le plan de développement provincial ;
- La préparation des cahiers des charges de la mission ;
- L'identification, la formation et la sensibilisation des parties prenantes y compris les autorités locales ;
- La typologie la collecte, la centralisation et le dépouillement des données ;
- L'identification et la délimitation par province des contours des différents PLAT à élaborer.

MISE EN PLACE DU CADRE DE PILOTAGE ET DES STRUCTURES D'APPUI TECHNIQUE

Il s'agit de se rassurer que le Conseil provincial ou les Conseils locaux d'aménagement du territoire sont fonctionnelles et de mettre en place une Cellule opérationnelle multisectorielle et multi-acteurs chargée de :

- L'élaboration des Cahiers des charges techniques, des procédures de dépouillement des offres et d'attribution des marchés, ...);
- L'organisation des consultations pour l'adoption des PPAT/PLAT (préparation des Cahiers des charges, des procédures de dépouillement des offres et d'attribution des marchés, ...);
- Des suivi-évaluation multi-acteurs des PPAT/PLAT ;
- De la mise en œuvre de la stratégie de communication.

PRISE EN COMPTE DE LA VISION DU DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE

L'élaboration du plan provincial d'aménagement du territoire est la matérialisation spatiale du plan de développement de la province qui détermine les priorités socioéconomiques du développement de la province. Ce dernier devrait préalablement être analysé pour une appropriation.

PREPARATION DES CAHIERS DES CHARGES

Le PPAT/PLAT est établi à l'initiative du Gouvernement Provincial et validé par le Conseil Provincial¹ de l'Aménagement du Territoire. Les termes de référence doivent prendre en considération les principaux éléments de caractérisation et de positionnement de la province/Entité territoriale objet du Plan d'aménagement du territoire, ainsi que les spécificités des territoires objet des PPAT/PLAT. Les termes de référence doivent comporter le détail des activités à réaliser, le phasage et le budget.

IDENTIFICATION, LA FORMATION ET L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est détaillée au niveau des activités transversales, à l'étape relative à l'organisation des consultations pour l'adoption des PPAT/PLAT. La Cellule opérationnelle multisectorielle et multi-acteurs définira les modalités spécifiques de leur participation au processus d'élaboration des PPAT/PLAT. La Cellule opérationnelle multisectorielle et multi-acteurs tâchera d'inclure toutes les catégories (institutions, organisations, groupes

¹ Une instance de décision de niveau provincial, proposée dans le cadre du PNAT/PLAT

sociaux, communautés, ...) et notamment les groupes marginalisés et les minorités, qui ont des droits, des intérêts ou des obligations dans la réalisation des PPAT/PLAT. Cependant l'identification des parties prenantes doit être considérée comme un processus, la liste de celles-ci pouvant être enrichie progressivement.

DETERMINATION DE LA TYPOLOGIE ET DES MODES DE COLLECTE DES DONNEES

La typologie des données à collecter et les modes de collecte seront précisés dans les termes de référence du cahier de charge. Ce travail est en grande partie amorcé dans le cadre du présents guides méthodologiques et sera finalisé lors du lancement proprement dit des travaux d'élaboration des PPAT/PLAT pour tenir compte des spécificités territoriales et socio-économiques des provinces et des territoires.

IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES CONTOURS DES DIFFERENTS PLAT A ELABORER

Dans le cadre d'un travail participatif, impliquant les autorités provinciales et territoriales, il sera procédé à la délimitation des contours des différents PLAT à élaborer sur la base d'une priorisation des enjeux les plus prégnants.

Etapes d'élaboration des PPAT & PLAT

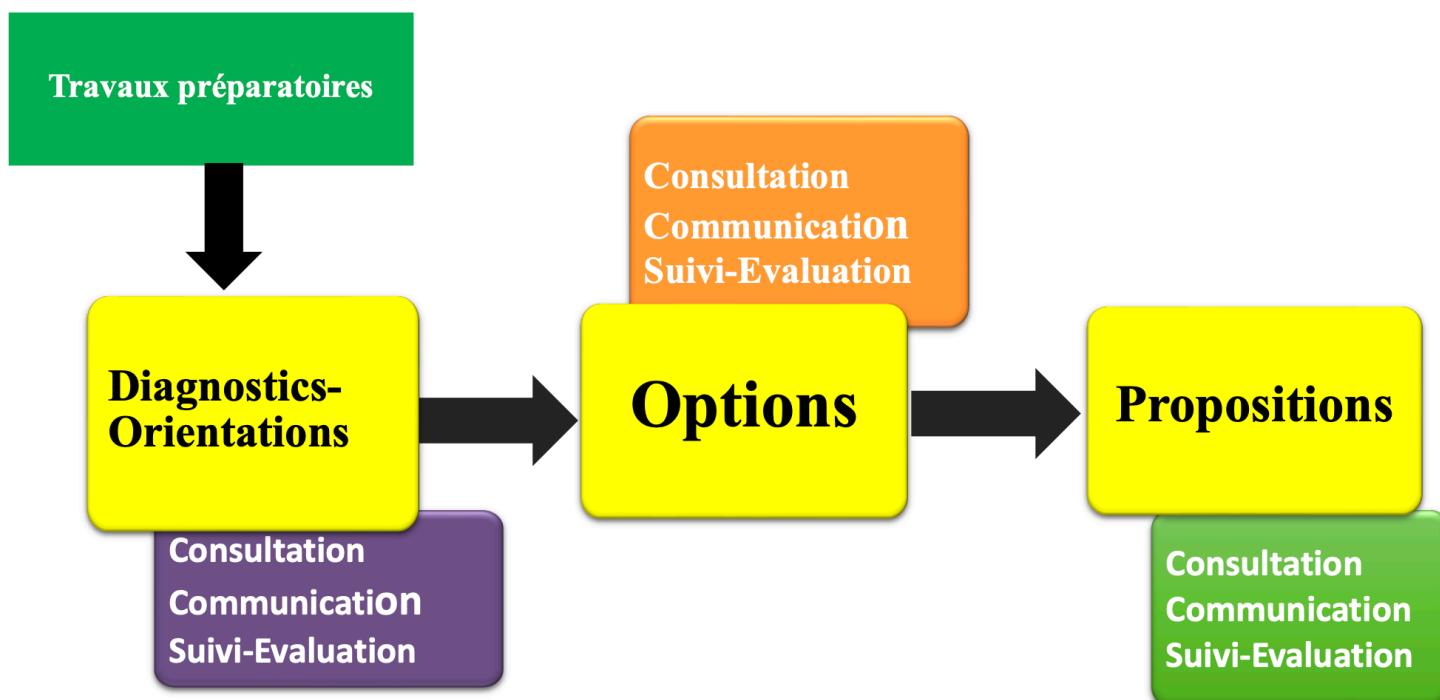


Figure 1 – Schéma illustratif des étapes d'élaboration des outils de planification spatiale

PREMIERE ETAPE : DIAGNOSTIC/ORIENTATIONS

1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS

1.1 PROCESSUS D'ENCHAINEMENT DES ETAPES CLES D'ELABORATION DU 'DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS'

L'élaboration du diagnostic-Orientations constitue la première phase du processus méthodologique. Elle consiste à établir une analyse de la situation et à déterminer les problèmes majeurs, les enjeux sous-jacents et les défis à surmonter, de manière à fonder les orientations et choix stratégiques qui seront effectués pour chaque domaine étudié.

Elle débouche sur le Rapport Diagnostic-Orientations qui résume les principaux résultats obtenus et doit à ce titre contenir :

1. **Un état des lieux** de la situation actuelle ;
2. **Une analyse diagnostique** de la situation prenant appui sur l'état des lieux ;
3. **Des orientations préliminaires**, formulées comme des réponses aux problèmes majeurs identifiés.

L'ensemble du processus d'élaboration du diagnostic sera accompagné d'une **contribution cartographique** pour la spatialisation de chacun des volets/thème étudié.

A la fin du processus, un résumé synthétique de l'ensemble des volets traités, sera réalisé pour constituer la **synthèse générale** du diagnostic.

Le schéma ci-après résume les étapes clés qui seront assorties d'une cartographie et une synthèse du Diagnostic-Orientations.

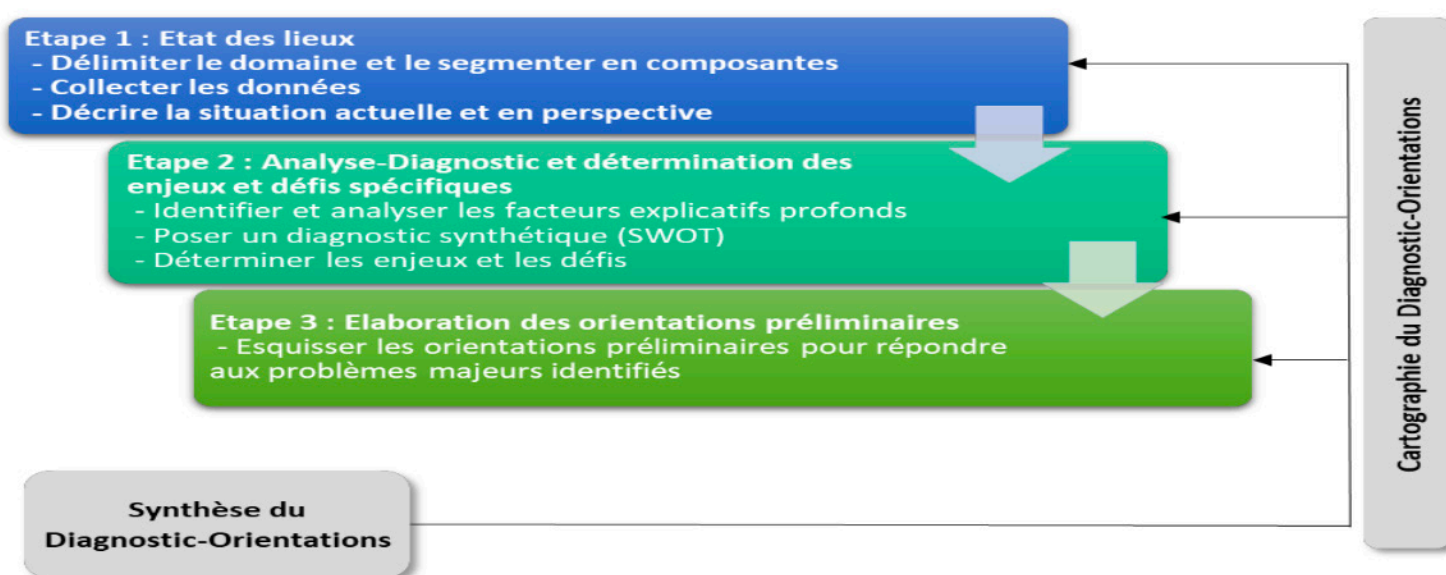


Figure 2 – Enchaînement des étapes clés de la phase « Diagnostic-Orientations »

1.1.1 ETAPE 1 - ETAT DES LIEUX

Il s'agit d'établir un état des lieux précis, mettant en lumière la situation des bénéficiaires dans sa diversité, les performances des acteurs dans l'offre des biens et des services, leurs interrelations et les tendances significatives d'évolution.

La réalisation de l'état des lieux suit un processus articulé autour des activités suivantes :

- Délimitation du domaine et segmentation en composantes
- Collecte et traitement de données
- Contextualisation nationale, provinciale et locale
- Description de la situation actuelle

1.1.1.1 Activité 1 : Délimitation du domaine et segmentation en composantes

Le point de départ peut être de recourir aux nomenclatures officielles qui donnent une classification des Domaines d'action de l'Etat, eux-mêmes définis à partir des besoins collectifs, en entités cohérentes, homogènes et distinctes.

La délimitation pourra ensuite être affinée pour bien couvrir le domaine concerné par sa segmentation en composantes. Cette opération consiste à regrouper les diverses activités du domaine en entités homogènes selon la nature de l'activité, des biens et services produits. Elle débouche sur la construction de sous-ensembles homogènes et différenciés les uns des autres, appelés 'composantes'.

La délimitation des domaines et leur segmentation en composantes se feront selon les pôles et piliers suivants :

- Pôle transversal concerne les aspects sociodémographiques, l'organisation administrative et le cadre macro-économique de la Province.
- Pôle sectoriel qui concerne le pilier Agro-rural, le pilier Mindus (Mines et Hydrocarbures, Industrie Manufacturière et les Services), le pilier développement humain et le pilier réseaux d'adduction et de desserte » ;
- Pôle environnemental ;
- Pôle territorial.

1.1.1.2 Activité 2 : Collecte et traitement de données

Il s'agit de rassembler les informations et données documentaires et bibliographiques disponibles au niveau des domaines/secteurs concernés par les PPAT et PLAT, pour une bonne connaissance du milieu. Ces données peuvent être des textes, des cartes, des tableaux statistiques, des graphiques, etc.

La collecte des données se fait lors des visites des services techniques, d'interviews avec leurs responsables. Elle nécessite au préalable la préparation de guides d'entretien et de questionnaires thématiques. Elle est suivie par une phase d'organisation et de traitement des données, entre autres sous la forme d'une base des données SIG pour faciliter leur exploitation plus tard dans les analyses croisées et la production de graphes et de cartes thématiques.

Les principales données seront collectées par pôles et par piliers tels que présentés ci-dessous à titre illustratif.

1) Pôle transversal

Le pôle « Transversal », axé essentiellement sur la gouvernance et le pilotage, a pour objet de s'assurer de l'existence des politiques publiques à prendre en compte dans les nouvelles orientations/options/propositions d'aménagement du territoire des PPAT/PLAT en rapport notamment avec la Stratégie-cadre nationale REDD+, les niveaux d'efficacité et de cohérence qui s'imposent par rapport au SNAT et la réalisation des objectifs spécifiques des PPAT/PLAT.

2) Pôle sectoriel

Un exemple : le Pilier agro-rural

Le Pilier Agro-Rural constitue une des composantes majeures du PPAT. Selon la nomenclature habituellement utilisée, le pilier Agro-Rural regroupe les principales composantes suivantes : Agriculture, Elevage, Pêche, chasse et cueillette. Ces composantes sont appelées elles-mêmes à être décomposées en sous-secteurs.

Le Diagnostic du Pilier Agro-Rural concerne l'activité agricole au sens large. Etant donné la connaissance dont on dispose en termes d'ampleur de la pauvreté rurale et des phénomènes migratoires, c'est sur les dysfonctionnements relatifs à l'activité qu'il s'agit de focaliser l'analyse-diagnostique. Ce qui n'empêche pas de relever les cas de succès pour en faire apparaître le caractère d'exemplarité.

Ainsi, par sous-secteur les principales données à collecter sont détaillées dans le tableau ci-dessous qui indique les institutions, établissements, services et autres sources de données.

<p><u>Agriculture</u></p> <p>Principales données à collecter :</p> <ul style="list-style-type: none">• Système de culture dominant (culture vivrière, culture de rente / indiquer spéculation et superficie)• Système d'exploitation dominant (monoculture, cultures associées), intrants utilisés, mécanisation/travail manuel• Principaux problèmes rencontrés par les agriculteurs (foncier, crédit, accessibilité aux marchés et circuits de commercialisation, stockage, transformation, perte de récoltes, surexploitation des terres, ...)• Type d'organisation des agriculteurs• Grands acteurs publics et privés• Programmes et projets en cours ou réalisés• Répartition production (Autoconsommation, Commercialisation, Transformation, Exportation)	<p>Auprès des services et acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agriculture, développement rural• EDD• Opérateurs privés• Partenaires techniques et financiers (PTF)• Organisations paysannes• Institutions de recherche (INERA, ...)• ICCN• Communautés locales• Peuples autochtones• Acteurs privés
<p><u>Élevage</u></p> <p>Principales données à collecter :</p> <ul style="list-style-type: none">• Types d'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin, avicole, apicole ...)• Types de conduite des élevages (sur parcours ou domestique, <u>ranching</u>, engraissement, élevage laitier, à viande, mixte, ...)• Produits de la chasse (viande de brousse)• Principaux problèmes (circuit de commercialisation)	

<ul style="list-style-type: none"> • Type d'organisation des éleveurs • Grands acteurs publics et privés • Programmes et projets en cours ou réalisés • Répartition production (Autoconsommation, Commercialisation, Transformation, Exportation)
<p><u>Pêche</u></p> <p>Principales données à collecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type de pêche (maritime, fluviale, lacustre, aquacole) • Production par type de pêche • Aménagements à l'échelle de la Provinces (ports, sites de débarquement autres que port, ...) • Principaux problèmes (manque d'équipements, d'aménagements, crédits, transformation, ...) • Type d'organisation des pêcheurs • Grands acteurs publics et privés • Programmes et projets en cours ou réalisés • Répartition production (Autoconsommation, Commercialisation, Transformation, Exportation)
<p><u>Chasse et cueillette</u></p> <p>Principales données à collecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superficies zones/domaines de chasse, • Aires protégées (statut, superficie, aménagement de la faune, niveau de protection, ...) • Techniques et Moyens • Poids économiques des produits de la chasse cueillette • Organisation des chasseurs • Problèmes

3) Pôle Environnemental

L'élaboration du pôle environnemental du PPAT et PLAT traitera de :

- L'état des principales ressources naturelles, des espèces menacées de disparition et des principales menaces et causes de dégradation ;
- L'apport d'une politique efficace d'aménagement du territoire basée sur l'intégration-implication des populations dans la stratégie du développement durable, afin d'acquiescer la conviction que le développement durable en général et la REDD+ en particulier consistent à prendre en charge les intérêts socioéconomiques des dites populations sans compromettre l'état de la ressource, dont la dégradation impacte négativement les intérêts en question.
- L'aspect protection de l'environnement et développement durable liés à la pollution urbaine, industrielle et minière, la sauvegarde des écosystèmes, la protection des ressources en eaux et sols...

Données à collecter	Organisme à contacter
<p>Ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire y compris cartographie des principales ressources : forêt, fleuve et lac, réserves d'eau, constitution des sols, minerais, relief, paysages, écosystèmes, Ressources fauniques et halieutiques ...) • Inventaire y compris cartographie des espèces menacées de disparition, espèces rares, évolution des effectifs, etc... • Inventaire y compris cartographie des principales menaces et causes de dégradation • Ressources naturelles et protection de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Stratégies, plans, programmes et projets - Atténuation et adaptation aux CC (Dynamique REDD+, ...) - Perspectives et orientations 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministre de l'Environnement et Développement durable • PI-REDD • EDD • Acteurs privés de la foresterie • ICCN • Conseil consultatif pour la gestion des forêts (provincial)
<p>Forêt et agroforesterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources forestières, leurs caractéristiques et leur évolution • Gestion forestière et ses perspectives : organisation administrative provinciale et attributions dévolues, cadre législatif et son application, droits coutumiers se rapportant à l'espace forestier et l'accès aux ressources forestières). • La gestion de l'exploitation du bois d'œuvre et de la filière bois d'œuvre (• La gestion des concessions des communautés locales, ONG associés • La gestion artisanale du bois (importance des bois d'œuvre, bois d'énergie dont le charbon en particulier et autres). • La gestion de l'exploitation des PFNL • La gestion de la biodiversité (Aires Protégées et leur administration) • La gestion des relations partenariales et leur promotion, notamment l'implication des acteurs nationaux (populations locales avec état de développement des forêts communales, société civile et services administratifs connexes) • La gestion des pressions s'exerçant sur les ressources forestières et les couverts forestiers en général, de leurs impacts en particulier les DD (dégradation et déforestation) et des mesures et moyens adoptées pour les réduire et les limiter, REDD notamment et état d'avancement et perspectives de son processus. • La gestion des moyens humains et matériel alloués • Gestion communautaire des forêts • La gestion des données forestières (GIS, Inventaires, ...) et les communications tant internes qu'externes, la vulgarisation/sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Institution de recherche forêt, industrie du bois et des PFNL • Communautés locales et peuples autochtones • ONG nationales et internationales • PTF

4) Pôle Territorial

Les aspects à prendre en compte lors de la collecte des données sur le pôle territorial concernent notamment :

<p><u>Volet Armature urbaine : hiérarchie, réseaux et système urbain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité/enclavement : <ul style="list-style-type: none"> - Type et Niveau de desserte par différents modes (route, fer, fleuve, air) - Infrastructures de transport / évaluation (port fluvial, aéroport, aérodromes, gares, ...) - Zones particulièrement enclavées - Identification de nouvelles liaisons en rapport avec de nouvelles perspectives de développement • Polarisation de l'espace provincial /Aire d'influence des villes : <ul style="list-style-type: none"> - Aire d'influence de la capitale provinciale, ou autre ville secondaire, et préciser en quelle matière (services administratifs, autres services et échanges commerciaux, santé, éducation/enseignement supérieur, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Territoire, • Urbanisme, reconstruction et affaires foncières • Infrastructures et travaux Publics, Transport et voies de communication • Ministère de l'Intérieur • Décentralisation • Affaires coutumières
<ul style="list-style-type: none"> - Villes et territoires d'interface avec les provinces voisines et les pays frontaliers / quels types d'échanges et quelles incidences sur le développement - Problématiques frontalières (provinces frontalières) : sécurité, migration, ... • Principales activités économiques et fonctions des villes (ville marché, ville universitaire, logistiques et échanges, ville frontalière, simple centre agricole, ...) 	
<p><u>Volet Etat des lieux villes (Diagnostic Intra-ville)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements socio collectifs et services urbains : <ul style="list-style-type: none"> - Equipements structurants (université, hôpital régional, dépôt d'hydrocarbures, port, aéroport, complexe sportif, musée, art et culture,) - nombre, capacité, état, ... - Equipements socio collectifs (éducation, santé, ...) - Services urbains (AEP, électricité, assainissement, gestion des déchets, ...) - Mobilité urbaine (réseau de transport inter et intra urbain), - • Environnement et salubrité : <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes de gestion des déchets, d'inondation, d'érosion des sols, de déforestation, ... - Principales sources de pollution - Etat de préservation des ceintures agricoles autour des centres urbains - ... • Secteur du logement : <ul style="list-style-type: none"> - Part de l'Habitat vétuste et insalubre - Existence de programmes de réhabilitation, restructuration des quartiers insalubres /Evaluation de ces programmes - Confrontation des réalisations par rapport aux prévisions - Le foncier urbain : principaux problèmes et mesures envisagées/mises en œuvre - ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Territoire, • Urbanisme, reconstruction et affaires foncières • Infrastructures et travaux Publics • Environnement • Sociétés nationales d'adduction et de desserte • Commerces et industries • Education • Santé

<ul style="list-style-type: none"> • Economie urbaine : <ul style="list-style-type: none"> - Services, commerces, industrie (liste des entreprises, commerces) - Nombre de marchés et spécialités - Données sur le secteur informel - Agriculture urbaine et périurbaine - Autres activités, ... 	
<p><u>Volet Acteurs de l'Aménagement et du Développement Urbain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie provinciale de l'Habitat - Territoires objets de conflits d'usage ou autres (conflits communautaires) - Programmes d'infrastructures et d'équipements socio collectifs au niveau de la Province - Appui de la Province aux plans d'aménagement urbain - Finances locales - 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Territoire, • Urbanisme, reconstruction et affaires foncières • Infrastructures et travaux Publics • Affaires coutumières
<p><u>Volet Espaces Ruraux et Périurbains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces ruraux et périurbains : <ul style="list-style-type: none"> - Concentration de villages, typologie des villages, organisation, degré d'équipement en infrastructures socioéconomique, enclavement, problèmes environnementaux particuliers - Echanges rural-urbain et ville-campagne /Flux migratoires - Indicateurs socioéconomiques de l'espace rural et périurbain - Projets en cours ou programmés en rapport avec le monde rural - Principaux acteurs de l'aménagement et du développement rural et périurbain • Dynamiques et perspectives de l'aménagement rural et périurbain : <ul style="list-style-type: none"> - Dynamique de formation et de développement des établissements humains en milieu rural et périurbain - Innovation et intensification agricole - Dynamique de l'emploi non agricole - Evolution de l'intensification des échanges ville-campagne - Unité de transformation et valorisation économique des productions - Organisation communautaire et socioprofessionnel - Gestion des conflits d'intérêt agro-rural et forestier - 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du Territoire, • Urbanisme, reconstruction et affaires foncières • Infrastructures et travaux Publics

□ Contextualisation nationale, provinciale et locale

La contextualisation, même sommaire, constitue un volet important de la conduite du diagnostic. Il s'agit d'un rappel du cadre général du PPAT/PLAT et du fait que la Province/ET objet du PLAT, déroule ses stratégies par sa propre dynamique certes, mais que cela fait partie d'un cadre national (et provincial dans le cas du PLAT) avec ses opportunités et ses contraintes.

Le but de cette activité est d'appuyer le développement théorique de la méthodologie par une contextualisation réalisée à l'échelle nationale (et à l'échelle provinciale et locale). Cette contextualisation permet de dresser une situation de référence des domaines étudiés pour mieux cibler les champs d'investigation et les facteurs explicatifs relatifs à chaque secteur.

1.1.1.3 Description de la situation actuelle

Cette activité s'attache aux données objectives du domaine/composante. Il s'agit de réaliser une caractérisation de l'état des lieux, selon une classification des indicateurs, jugés les plus pertinents pour rendre compte de la situation réelle de chacun des domaines/secteurs étudiés. Pour le pôle territorial à titre illustratif, il s'agit de faire la caractérisation de la situation actuelle de la gouvernance et du cadre macroéconomique au niveau de la province/ETD à partir des données collectées en termes de :

- Description de la situation de la décentralisation-déconcentration (acteurs/intervenants, missions, ...)
- Description de la situation de la Finance au niveau de la Province/ET objet du PLAT (acteurs/intervenants, missions, ...)
- Description de la situation de la Macroéconomie au niveau de la province/ETD (acteurs/intervenants, ...).

En ce qui concerne le pilier agro-rural à titre exemplatif, il s'agit de réaliser une caractérisation des spéculations et activités pratiquées, selon les axes de classification suivants présentés à titre indicatif et pouvant être complétés :

- Activités vivrières cérésières
- Activités vivrières de racines et tubercules
- Activités fruitières
- Activités relatives à la production agroindustrielle
- Elevage
- Pêche
- Cueillette et chasse

Une déclinaison de la démarche par pôle et par pilier devra être menée, conformément à la procédure présentée ci-dessus.

1.1.2 ETAPE 2 - ANALYSE-DIAGNOSTIC ET DETERMINATION DES ENJEUX ET DEFIS SPECIFIQUES

Il s'agit d'effectuer une analyse explicative de la situation prenant appui sur l'état des lieux, avec une mise en exergue des problèmes des bénéficiaires, des faiblesses au niveau de l'offre des acteurs, des opportunités et des menaces (SWOT), ainsi que des enjeux les plus significatifs pour l'avenir et les défis à relever qui en découlent. La conduite du diagnostic a pour objectif d'identifier les causes apparentes et profondes du dysfonctionnement dans le but d'y apporter les solutions les plus pertinentes.

Cette deuxième étape s'appuie sur les activités suivantes :

- Evaluation des programmes récents ou en cours
- Analyse des facteurs explicatifs/Problématisation
- Analyse synthétique sous forme de SWOT

1.1.2.1 Activité 5 : Evaluation des programmes/projets récents ou en cours

Il s'agit d'une évaluation des programmes ou projets en cours de réalisation ou projetés ayant un impact sur l'évolution du secteur. Cette activité permet de réaliser un diagnostic dynamique intégrant l'évolution futur du secteur. Il sera principalement question de vérifier la cohérence des projets/programmes avec les orientations nationales/provinciales et de déterminer leurs impacts, soit positifs (opportunités) ou négatifs (menaces) sur l'évolution du secteur. Pour y parvenir, on peut mesurer les résultats et les effets de ces projets/programmes en termes d'opportunités de développement pour la Province/ET (objet du PLAT), d'investissements, d'échéances, etc., en fournissant des éléments de réponses à certaines questions, jugées les plus fondamentales :

- Dans quelle mesure le projet fait-il une différence ?
- Quelles sont les résultats sur le terrain ?
- Comment faire mieux ?

L'analyse critique des projets/programmes à terme, peut conduire à des recommandations visant leur révision/adaptation pour mieux cadrer avec les objectifs de développement de la Province/ET objet du PLAT.

Cette évaluation des Programmes se fait par pôles et piliers. Ainsi, pour le pôle territorial, il sera question d'évaluer les programmes en cours de réalisation ou projetés ayant un impact sur l'évolution des politiques de gouvernance et de décentralisation-déconcentration en fournissant des éléments de réponses.

Pour le ***pilier Agro-Rural***, il s'agit d'identifier/évaluer les programmes/projets à terme ayant un impact sur l'évolution du pilier '**Agro-Rural**'. La spécificité de ce pilier est qu'il peut impliquer beaucoup de paramètres de base du développement socio-économique, englobant aussi bien ce qui est relatif à la production et les revenus que les conditions de vie dans l'espace rural, peut étendre le champ d'analyse à d'autres programmes/projets relevant d'autres domaines en interrelation avec ce pilier (pistes rurales, agro-industrie, organisation paysanne, équipements de base, ...).

Le champ d'analyse peut être étendu à d'autres programmes/projets relevant de domaines en interrelation avec la gouvernance/pilotage et la macroéconomie/finance tel que : la compétitivité, l'inclusivité, la durabilité, l'intersectorialité et l'inter-ministérielle,

En ce qui concerne la composante Industrie-services, il sera question d'identifier/évaluer des programmes/projets à terme ayant un impact sur l'évolution de la composante '**Industrie Manufacturière-Services**'.

Pour des raisons d'interrelations évidentes, cette évaluation gagnerait à tenir compte également des projets et programmes liés aux domaines des réseaux (transports, énergie, TIC, AEPA), de l'emploi (qualification, formation, ...) et de services financiers (Import-export, ...).

Pour le **secteur Hydrocarbures** (pilier mines-hydrocarbures) il s'agit par exemple d'intégrer les perspectives de développement du secteur à travers les cartes et tableaux des permis, des grands bassins pétroliers congolais, etc.

Concernant le **secteur Education**, il est question par exemple d'intégrer les programmes de construction de nouveaux établissements ou de réhabilitation/extension des établissements existants, du renforcement en termes de ressources humaines, équipements, amélioration des conditions d'enseignement, etc. Le but de cette étape de l'étude, est de confronter ces programmes/projets avec, à la fois, les objectifs nationaux du secteur tels que prévus par les Ministères de l'Etat en charge du secteur, et la réalité de terrain, pour en évaluer la pertinence et le rattrapage à faire (confrontation offre/demande). L'évaluation de la pertinence des programmes à terme, se situe sur les plans quantitatif, qualitatif et spatial ou territorial pour s'assurer d'une desserte équitable.

Pilier 'Réseaux de Desserte et d'Adduction' (AEPA, Energie électrique, TIC, Transport)

En ce qui concerne le sous pilier « Alimentation en Eau Potable et Assainissement » (AEPA) à titre indicatif, il sera question d'évaluer les programmes en cours de réalisation ou projetés ayant un impact sur l'évolution des systèmes d'AEPA.

Le sous pilier AEPA est un secteur essentiel en termes d'impact sur les conditions de vie de la population et l'amélioration de la situation sanitaire et de l'hygiène.

Quant aux **TIC**, ils sont un facteur de développement économique, de bonne gouvernance, de compétitivité, de création d'emplois, de diffusion du savoir et d'amélioration de la fourniture de services divers. L'évaluation portera donc à titre exemplatif sur les programmes en cours de réalisation ou projetés ayant un impact sur l'évolution du secteur TIC, qui ont un impact considérable sur tous les secteurs d'activité et constitue l'un des plus importants domaines de la création de valeur pour l'économie.

Pour le **pôle territorial**, vue sa spécificité de 'pôle synthèse', il serait opportun de retenir pour cette rubrique, l'ensemble des projets sectoriels ayant un impact direct sur l'organisation spatiale et l'amélioration des conditions de vie dans les milieux urbain et rural, notamment le Transport, le développement agricole, l'industrie, le tourisme, l'environnement, l'éducation, la santé, les réseaux de desserte et d'adduction (énergie, AEPA, TIC, etc.), ...

1.1.2.2 Activité 6 : Analyse des facteurs explicatifs/Problématisation

Cette étape du Diagnostic-Orientations peut se dérouler en deux temps. **Dans un premier temps**, il faudra s'attacher à identifier les Facteurs Explicatifs des Ecart de Performances interprovinciales et inter-territoires ou des ETD, selon l'entité objet de l'étude. La démarche d'identification de ces facteurs explicatifs est éminemment participative et doit cibler le consensus afin que le Diagnostic soit suffisamment partagé pour que les phases suivantes du PPAT/PLAT (Options et Propositions), puissent bénéficier du plus large appui des acteurs et populations concernés. A titre indicatif, une liste des principales catégories pouvant intégrer ces facteurs explicatifs, est jointe au présent document (voir plus loin « déclinaison de la démarche par Pôle et par pilier »), par pôle et par pilier. **Dans un deuxième temps**, établir les liaisons Facteurs Explicatifs / Indicateurs de Performance (sous forme de Matrice par exemple), afin de pouvoir hiérarchiser le poids des effets, et à partir de là, être dans la capacité non seulement d'identifier les Orientations, mais également de les prioriser.

1.1.2.3 Activité 7 : Analyse synthétique sous forme de SWOT

L'analyse SWOT (ou FFOM) est un outil pratique d'appréciation objective des diagnostics menés, et de préparation des étapes suivantes du processus d'élaboration des orientations.

Cet outil sera appliqué à chaque domaine/composante traités. La matrice SWOT peut également être utilisée dans le cadre de la synthèse générale du diagnostic, notamment pour la définition de la vision et des objectifs stratégiques du PPAT/PLAT. Elle est composée de deux parties suivantes :

- 1) **Les Forces/Faiblesses** (ou Atouts/Contraintes) du secteur, qui relèvent des caractéristiques propres de la Province/ETD (diagnostic interne), sur lesquelles elle peut appuyer sa vision de développement, soit en exploitant ses forces, soit en corrigeant ses faiblesses ;
- 2) **Les Opportunités/Menaces** du secteur, sont rapportées aux événements extérieurs à la Province/ETD (diagnostic externe) qui peuvent soit l'avantager dans son développement (opportunités), soit au contraire lui poser des problèmes (menaces)

L'élaboration du SWOT est une occasion pour l'implication des parties prenantes dans l'identification des Forces/Faiblesses – Opportunités/Risques (diagnostic participatif).

Cette analyse SWOT se fera par pôle et pilier.

Tableau 1 : Matrice SWOT

Forces	Faiblesses
Ce qui fait la force du secteur (facteurs internes à la Province/ETD)	Ce qui fait la faiblesse du secteur (facteurs internes à la Province/ETD)
Opportunités	Menaces
Ce qui peut servir au secteur (facteurs externes à la Province/ETD)	Ce qui peut nuire au secteur (facteurs externes à la Province/ETD)

1.1.2.4 Activité 8 : Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir

Il s'agit de déterminer les enjeux significatifs pour l'avenir ainsi que les défis pour répondre à ces enjeux. **Les enjeux** représentent l'ensemble des éléments constituant des opportunités et des préoccupations majeures. Ils sont le lien entre l'analyse des problèmes des bénéficiaires, les opportunités et les éventuels choix stratégiques. **Les défis** quant à eux représentent les efforts à consentir et les obstacles à surmonter pour répondre et concrétiser les orientations envisagées. Ils découlent de l'évaluation des parties prenantes et des menaces.

1.1.3 ETAPE 3 : ORIENTATIONS COMME REPONSES PRELIMINAIRES

Il s'agit de formuler des orientations comme réponses préliminaires aux problèmes majeurs identifiés lors de l'état des lieux.

La formulation des orientations s'appuiera notamment sur la Matrice de Liaisons (Facteurs Explicatifs) / (Indicateurs de Performance) et ce qui sera déjà retenu en termes de priorisation. Elle se fera suivant les Pôles et Piliers, et tiendront compte des orientations identifiées par le SNAT.

Ces orientations doivent être en cohérence avec les priorités définies pour le domaine concerné dans les documents stratégiques (Vision de la Nation, PNSD, stratégies sectorielles nationales, SNAT et autres documents stratégiques, ...).

L'élaboration des orientations dès cette première phase de l'étude, permet d'enrichir le diagnostic avec un aspect prospectif et d'embrayer plus aisément sur la phase suivante d'élaboration des options.

Il s'agit d'élaborer une esquisse d'orientations préliminaires en liaison avec les enjeux et défis définis dans l'étape diagnostic.

Dans cette étape, il s'agit d'identifier les orientations de progrès permettant à la fois de mobiliser les acquis et contourner les contraintes pour l'atteinte des Objectifs de Développement et d'Aménagement Inclusif et Durable de la Province/ETD.

1.2 CARTOGRAPHIE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS

L'ensemble du processus d'élaboration du diagnostic sera accompagné d'une contribution cartographique pour la spatialisation de chacun des volets/thème étudié.

Il s'agit, sans que cela ne soit exhaustif, des cartes suivantes :

- Carte administrative de la Province/ET objet du PLAT (limite de l'entité et découpage administratif) ;
- Cartes relatives à la répartition spatiale de la population (carte de densité de population, carte de poids démographique des villes, cartes de villages, ...)
- Carte des ressources en eau ;
- Carte de végétation, couvert forestier et aires protégées ;
- Carte de ressources en sols ;
- Cartes du réseau et des infrastructures de transport : routier, aérien, navigable, ferroviaire ;
- Cartes des équipements : scolaires, universitaires, sanitaires, culturels, sportives ;
- Carte des réseaux de desserte et d'adduction : Electricité, TIC ;
- Carte des activités économiques : Parcs agro-industriels, ZES, zones industrielles, ports secs et zones logistiques ... ;
- Carte des zones à risque liées à la dégradation des sols et autres catastrophes naturelles (inondation, érosion, volcanisme et séisme) ;
- Carte de synthèse ou d'occupation des sols constituée de la superposition de la carte des ressources naturelles (agriculture, pâturage, faune, forêt, etc.) et de celles des faits humains (villes, infrastructures, réseaux, équipements, ...)

1.3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS

Il s'agit de réaliser un résumé synthétique de l'ensemble des volets traités à travers les 4 pôles présentés.

Plus qu'un assemblage de résumés de volets sectoriels, la formulation de la synthèse de l'analyse-diagnostic doit tenir compte des aspects suivants :

- **Faire ressortir les faits marquants de l'analyse diagnostic descriptive**, c'est-à-dire l'état des lieux, à savoir les mécanismes à la base du fonctionnement du système, le niveau de développement de la Province/ET objet du PLAT, les disparités locales, ...)
- **Faire ressortir les faits marquants de l'analyse diagnostic explicative** par la détermination des principaux atouts (potentialités et ressources à valoriser) et contraintes (handicaps, problèmes, difficultés et défis à lever/ou à minimiser) dans les différents domaines étudiés ;
- **Permettre une lecture rapide des résultats du diagnostic**, ce qui peut être pratique pour certains utilisateurs ;
- **Favoriser la priorisation des problématiques et des orientations** pour cibler davantage les facteurs qui bloquent le développement de la Province/ETD et ceux qui lui sont favorables en tant que potentiels et opportunités de développement.

RECAPITULATIF DES ACTIVITES, INPUTS ET OUTPUTS DE LA PHASE DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS

Le tableau ci-après récapitule les étapes clés de cette première phase et présente les inputs et outputs y afférents :

Tableau 2 : Principales activités, Inputs et Outputs de la phase Diagnostic-Orientations

Inputs	Activités	Outputs
<ul style="list-style-type: none"> • Documents stratégiques et autres documentations sectorielles (Vision, PNSD, stratégies nationales, SNAT, PNAT et LAT, Schémas Directeurs, PDU/SDAU, ...). • Guides méthodologiques pour l'élaboration des PPAT et PLAT 	<p>Etat des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimitation du domaine et segmentation en composantes selon la structure adoptée des 4 pôles : transversal, sectoriel, environnemental et territorial • Collecte de données • Contextualisation nationale • Description de la situation actuelle (offre/demande et facteurs significatifs) <p>Analyses-Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des programmes récents ou en cours • Analyse des facteurs explicatifs (en termes de déficits d'exploitation et d'opportunités de développement) • Analyse synthétique sous forme de SWOT (diagnostic participatif) <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir <p>Orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Esquisse d'orientations préliminaires en liaison avec les enjeux et défis définis dans l'étape diagnostic. 	<div style="border: 1px solid gray; border-radius: 15px; background-color: #e0e0e0; padding: 10px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>Document 1 : « Rapport Diagnostic-Orientations du PPAT/PLAT »</p> </div> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de la situation actuelle : confrontation offre/demande – facteurs explicatifs • Analyse des atouts/contraintes et des opportunités/risques • Enjeux majeurs et défis à surmonter pour y répondre • Recueil cartographique du Diagnostic • Synthèse <p>Structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction générale • Diagnostic-Orientations du pôle Transversal • Diagnostic-Orientations du pôle Sectoriel • Diagnostic-Orientations du pôle Environnemental • Diagnostic-Orientations du pôle Territorial • Synthèse

DECLINAISON DE LA DEMARCHE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS SELON LES POLES ET LES PILIERS

La déclinaison de la démarche du diagnostic-orientations se fait par pôles et piliers de la manière suivante :

- o Analyse des facteurs explicatifs et problématique ;
- o Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir ;
- o Contextualisation (provinciale et/ou locale).

En guise d'illustration, les lignes qui suivent exposerons quelques pôles et piliers

□ DIAGNOSTIC - ORIENTATIONS 'POLE TRANSVERSAL'

Les aspects liés à la collecte des données par pôles et piliers ainsi qu'à la délimitation et segmentation des domaines en composantes, ayant été abordés précédemment (cfr activité2 collecte et traitement de données), la présente section sur la déclinaison de la démarche du diagnostic-orientation suivant les pôles et piliers, revient/présente quelques exemples liés à la contextualisation, la description de la situation actuelle de l'entité concernée par le PPAT et PLAT, à la problématisation, à la détermination des enjeux, par pôles et piliers.

Cette analyse se fait au moyen de la confrontation entre les exigences des missions de développement et d'aménagement et les moyens dont disposent les Institutions Provinciales/ETD. Les exigences du développement et de l'aménagement concernent principalement les besoins en capacités de :

- Planification/Programmation d'Actions et de Projets d'Aménagement du Territoire ;
- Montage/Investissements/Réalisations d'Actions et de Projets d'Aménagement du Territoire ;
- Mise en Œuvre des Actions et Projets d'Aménagement du Territoire ;
- Suivi des Actions et Projets d'Aménagement du Territoire.

Quant aux moyens, il s'agit :

- Des méthodes et normes ;
- Des capacités de Conception/Planification/Programmation/Réalisation ;
- Des compétences de Mise en Œuvre et de Suivi en effectifs et en qualifications.

L'évaluation se fait au niveau des différentes actions et processus d'Aménagement du Territoire.

□ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir

Les Enjeux concernent aussi bien :

- L'exploitation de potentialités ou d'atouts tel que :
- La disponibilité de ressources de financement
- La disponibilité en ressources humaines (pourcentage en personnel d'encadrement, niveau de formation du personnel d'exécution, ...)

La maîtrise de contraintes, handicaps, blocages, tel que :

- Les faibles capacités financières
- Les faibles capacités de gouvernance
- L’insuffisance ou absence de dynamisme économique ;
- L’enclavement,
- Les séquelles post-conflits ;

Les Défis sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, articulés autour des axes suivants :

- L’amélioration de la gouvernance au niveau de la Province/ET objet du PLAT
- Le développement des ressources humaines (encadrement-organisation)
- L’amélioration des capacités financières (sources de financement) de la Province/ ET objet du PLAT

□ DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS ‘POLE SECTORIEL’

□ Contextualisation nationale, provinciale et locale

A titre d’illustration, il est présenté dans l’encadré suivant, des éléments de contextualisation du Pilier Agro-rural qui dressent une ‘situation de référence’ pour la conduite de la phase diagnostic-Orientations de cette composante.

Encadré 1 : Eléments sommaires de contextualisation nationale du Pilier Agro-rural

La contextualisation nationale peut se baser sur des éléments de positionnement comparatif liés à :

- la part de la population active agricole dans la population active totale,
- la proportion de population rurale dans la population totale,
- la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB

□ Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation

Cette activité concerne l’analyse des différents facteurs explicatifs de la situation du Pilier ‘**Agro-Rural**’, dont principalement :

- **Le foncier**, englobant :
 - Les disponibilités en terre par type de ménage et/ou d’exploitation ;
 - Le statut du foncier (propriété Communautaire, de l’Etat, Individuelle) ;
 - Les possibilités et opportunités de mobilisation du foncier pour accéder au crédit ;
 - La sécurité foncière en rapport notamment avec le cadastre ;
 - L’économie immobilière liée au foncier agricole en termes de prix et de coûts des transactions
 - Les phénomènes de morcellement ;
 - La gestion des conflits d’intérêt autour du foncier, d’ordres intra-communautaires, intercommunautaires et intersectoriels.
- L’état des lieux du **paquet technologique** de l’agriculture et le rapport à l’innovation, impliquant :

- L'étendue de la pratique du brûlis ;
 - Les outils et instruments de travaux agricoles, en rapport notamment avec la mécanisation;
 - L'état et le statut de la main-d'œuvre mobilisée ;
 - Le type de semences utilisées et son mode d'acquisition ;
 - Le recours à la fertilisation.
- L'état des lieux du facteur '**Appui-Assistance-Organisation**' concernant notamment :
- Les capacités d'encadrement et d'appui de l'Etat, par le biais des Ministères en charge de l'Agriculture et du Rural et de leurs structures déconcentrées, et les actions concrètes développées dans ce domaine, en rapport avec les besoins des populations concernées et en tenant compte de la dynamique d'évolution et de changement desdits besoins.
- L'état-des-lieux des **structures d'organisation** essentiellement professionnelles et communautaires, sur la base notamment de :
- La pertinence de leurs programmes, d'action en rapport avec les problèmes de l'agriculture et des exploitants agricoles ;
 - La cohérence entre les différents objectifs poursuivis par l'APASOR ;
 - L'efficacité des actions, en termes de satisfaction effective des besoins des populations et communautés concernées ;
 - L'efficacité des actions, en termes d'économie des moyens engagés ;
 - La soutenabilité des actions de l'APASOR, qui en permet notamment la répliquabilité.
- L'état des lieux des circuits et conditions de commercialisation, avec particulièrement :
- L'existence de marchés et les conditions d'accès
 - Les positions de domination / coopération entre Producteurs / Transporteurs /Distributeurs ;
 - Les modalités de formation de prix et les capacités de négociation des différents acteurs impliqués ;
 - Les rapports (Coûts de production) / (Prix à la Production) des différentes catégories de producteurs et les diverses filières ;
 - Les revenus agricoles obtenus au regard des différents besoins de dépenses monétaires de base.
- L'état d'avancement des initiatives d'intégration agro-industrielle, de promotion de la transformation et de modernisation du secteur agricole et agro-industriel, par le biais de :
- La présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de création de PAI (Pôles Agro-Industriels) ;
 - La présentation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de mise en place de CDI (Centres de Développement Intégré) ;
 - La présentation de l'état des lieux du développement des industries de transformation agroindustrielle et agroalimentaire ;
 - La présentation de l'état des lieux du développement de filières agricoles (au sens large) orientés vers l'exportation.

□ **Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir**

- Les Enjeux** concernent 'l'ambition' pour le secteur en fonction de ses spécificités et qui englobent, aussi bien :
- L'exploitation de potentialités ou d'atouts tel que :

- L'existence de ressources importantes en sols fertiles,
 - L'existence de traditions de production à la fois d'efficacité et de durabilité,
 - L'existence d'infrastructures de transport et de source d'énergie favorables au développement du stockage, la transformation, les échanges, etc.,
 - L'existence d'un cadre institutionnel, organisationnel et communautaire favorable au développement du pilier,
 - La disponibilité de ressources de financement,
 - La disponibilité de main-d'œuvre locale,
 - La proximité de marchés de commercialisation
- La maîtrise de contraintes, handicaps, blocages, tel que :
- L'enclavement,
 - Les séquelles post-conflits ;
 - L'insécurité ;
 - Les faibles capacités de gouvernance ;
 - L'insuffisance ou absence de dynamisme économique ;
 - La faible diversification productive ;
 - La surexploitation des ressources.

Les Défis sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, articulés autour des axes suivants :

- L'amélioration de la gouvernance
- La mise en œuvre des stratégies de réalisation des infrastructures et plus particulièrement en matière d'aménagement de réseau routier et fluvial ;
- L'innovation en matière de systèmes de production :
- La mise en place de circuits de commercialisation ;
- Le développement de la transformation ;
- Le développement du crédit ;
- Le développement de l'appui-encadrement-organisation
- La promotion des TIC ;
- L'innovation technologique ;
- L'amélioration de la gouvernance
- Le développement de la transformation ;
- Le développement du crédit ;
- Le développement de l'appui-encadrement-organisation

Illustration 2 - Diagnostic-Orientations de la Composante « Habitat » du Pilier Développement Humain

□ Contextualisation nationale, provinciale et locale

A titre d'illustration, il est présenté dans l'encadré suivant, des éléments de contextualisation de la composante '**Habitat**', qui dressent une 'situation de référence' pour la conduite de la phase diagnostic-Orientations de cette composante.

Encadré 6 : Eléments sommaires de contextualisation nationale de la composante 'Habitat'

L'Habitat, saisi notamment à travers les caractéristiques du logement (données 2012), est à dominante précaire, avec, particulièrement :

- Seulement 50% des ménages ont accès à une eau de boisson 'potable', 'aménagée', 'protégée' ou 'améliorée';
- L'accès à l'éclairage à l'électricité est acquis pour seulement 15% des logements ;
- L'énergie pour la cuisson est de 93% à 'bois de chauffe', 'charbon de bois' et 'sciures de bois.'
- Les raisons de la précarité sont principalement liées :
- Au caractère rural prédominant ;
- À l'urbanisation spontanée et/ou anarchique ;
- Aux faibles capacités de paiement de l'Etat et des Collectivités ;
- À l'insécurité foncière ;
- À la faible capacité d'épargne des ménages ;
- Aux difficultés d'accès au crédit.

Par ailleurs, il s'agit de relever le fait que les moyennes nationales cachent des situations très différenciées, d'une part selon les Provinces et, d'autre part, selon le type d'espace territorial, avec les spécificités :

- De la capitale Kinshasa,
- Des très grandes villes de plus d'1 Million d'habitants,
- Des Villes Moyennes de plus de 100.000 habitants,
- Des Petites Villes de plus de 10.000 habitants, et
- Des Centres Ruraux.

□ Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation

Cette étape du Diagnostic-Orientations peut se dérouler en deux temps :

1) Dans un premier temps, s'attacher à identifier les Facteurs Explicatifs des Ecart de Performances inter-Provinces et inter-Territoires ou ETD, selon l'entité objet de l'étude. La démarche d'identification de ces facteurs explicatifs est éminemment participative et doit cibler le consensus afin que le Diagnostic-Orientations soit suffisamment partagé pour que les phases suivantes du PPAT/PLAT (Options et Propositions), puissent bénéficier du plus large appui des acteurs et populations concernés. Toutefois à titre indicatif, ces facteurs font partie des catégories suivantes :

- La 1ère catégorie qu'il s'agira de resituer, à titre de rappel car cela impacte assez fortement les facteurs provinciaux, est relative aux facteurs explicatifs du système de l'Habitat à l'échelle nationale, tel que cela est conçu et mis en œuvre par les Ministères de l'Etat central en charge du secteur ;
- La 2ème concerne l'état de la gouvernance provinciale qui intervient au niveau du secteur et ce que cela englobe comme :
 - Capacités de maîtrise du pilotage du secteur,
 - Capacités de management et de fonctionnement,
 - Capacités financières d'appui au secteur
 - Ressources humaines
 - Etat de la coordination entre acteurs sectoriels et territoriaux impliqués
- La 3ème englobe l'état des infrastructures de desserte et d'équipements des villes ;
- La 4ème est relative aux niveaux de qualifications et compétences des personnels employés dans le secteur de

l'aménagement et de l'Habitat et de leur degré d'adéquation aux besoins des apprenants.

2) Dans un deuxième temps, établir les liaisons Facteurs Explicatifs / Indicateurs de Performance (sous forme de Matrice par exemple), afin de pouvoir hiérarchiser le poids des effets et à partir de là être dans la capacité non seulement d'identifier les Orientations mais également de les prioriser.

□ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir

Il s'agit d'une contextualisation selon les spécificités de la Province/ETD objet du PPAT/PLAT, de la composante 'habitat', par l'identification des enjeux et des défis.

Les Enjeux concernent 'l'ambition' provinciale pour le secteur en fonction de ses spécificités

et qui peuvent concerner :

Soit *l'exploitation d'atouts* tel que :

- L'existence de noyaux urbains importants propices à la promotion de politiques d'habitat - notamment de type social - appropriées ;
- L'existence de capacités humaines, techniques et financières des villes pouvant permettre le développement de la planification urbaine ;
- L'existence des possibilités foncières bénéficiant d'un minimum de consensus de la part des différents acteurs concernés et/ou impliqués et permettant ainsi la concrétisation d'actions d'aménagement conduisant à 'acquisition de logements par les ménages à faible et moyens revenus ;
- L'existence d'un système d'épargne-crédit adapté au secteur du logement ;
- L'existence d'acteurs publics et/ou privés dans le domaine de la production de parcelles assainies ;
- L'existence d'opérateurs publics et /ou privés de promotion immobilière orientées acquéreurs à faible te moyens revenus.

Soit la *maitrise de contraintes, handicaps, blocages*, tel que :

- La complexité et les blocages relevant du domaine foncier ;
- Les faibles capacités de gouvernance urbaine ;
- La faiblesse de la synergie entre différents acteurs dont dépend le secteur habitat-logement ;
- Les faibles revenus des ménages ;
- Les limites d'accès au financement ;
- L'insuffisance/inexistence de capacités d'intervention dans l'aménagement et la promotion immobilière orientées habitat social.

Les Défis sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, qui peuvent englober :

- La réalisation d'avancées qualitatives marquantes en termes de réforme et de sécurisation du foncier ;
- Le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des institutions provinciales et locales en charge de l'Habitat ;
- Un meilleur rythme d'avancement de réalisation des programmes-projets d'infrastructure de desserte et d'équipement des villes et agglomérations urbaines;
- L'amélioration des compétences du personnel employé dans le secteur de l'aménagement urbain ;
- Une meilleure coordination entre les acteurs impliqués dans le secteur ;
- La mise en œuvre de Plans-Programmes-Projets pour une meilleure d'aménagement et d'équipement urbain ;
- Le développement d'instruments appropriés d'épargne-crédit dédié au logement, d'aménagement de parcelles assainies et de promotion immobilière orientée logement social.

Illustration 3 - Diagnostic-Orientations du Pilier 'Réseaux de Desserte et d'Adduction' (AEPA, Energie électrique, TIC, Transport)

□ Sous-Pilier Energie électrique

□ Contextualisation nationale

A titre d'illustration, il est présenté dans l'encadré suivant, des éléments de contextualisation de la composante 'Energie', qui dressent une 'situation de référence' pour la conduite de la phase diagnostic-Orientations de cette composante.

Encadré 8 : Eléments sommaires de contextualisation nationale de la composante 'Energie'

La contextualisation nationale, qui aura à intégrer les éléments d'actualisation les plus récents, qui correspondent à ceux du moment de l'élaboration du PPAT, a pour objet l'insertion du Diagnostic-Orientations et l'ensemble de la démarche d'élaboration du PPAT dans le cadre qui convient et notamment celui du SNAT, dont les PPAT et les PLAT en constituent le prolongement territorial.

Dans ce qui suit des éléments de contextualisation nationale du secteur énergétique qui constitueront une trame de fond pour l'élaboration du Guide Méthodologique du PPAT.

- o En dépit de l'immense potentiel hydroélectrique, le Taux d'Accès à l'Electricité (TAE) de la RDC est de 15% contre 35% pour l'ASS,
- o En milieu rural, qui représente 58% de la population (données 2015), le TAE n'est que de 1% !, contre 35% pour le milieu urbain ;
- o Par ailleurs, la qualité de l'alimentation en énergie électrique est caractérisée par des coupures de 3 heures par jour en moyenne et cela pour 180 jours par an ;
- o L'impact du Dysfonctionnement du Système Energie Electrique reste très lourd et englobe les cinq (5) importants volets suivants :
 - Les sociétés minières, acteurs décisifs pour l'Exportation, le PIB et le Budget de l'Etat, sont de plus confrontées à la mauvaise qualité de l'alimentation en énergie électrique,
 - Le dysfonctionnement énergétique dans sa composante électrique constitue un handicap pour le développement de toute sorte d'activité de production de biens et de services, d'amélioration du revenu des ménages et de réduction de la pauvreté
 - L'extrême faiblesse de la desserte en énergie électrique du milieu rural constitue un facteur de blocage pour toute promotion des services publics de santé et d'éducation et d'amélioration des conditions de vie des ménages,
 - Pour la cuisson, la biomasse solide couvre plus de 90% des besoins énergétiques des ménages,
 - Cela exacerbe la déforestation, qui évolue au rythme de 350.000 ha par an, avec des situations critiques aux environs des grandes villes.
- o Ainsi, la contextualisation nationale relative au Diagnostic-Orientations de la composante 'Energie Electrique' du Pilier 'Réseaux d'Adduction et de Desserte' conduit au fait que condition de la bonne Mise en Œuvre des dispositions de la Nouvelle Loi sur l'Electricité de 2014 pour réaliser suffisamment d'avancées se trouve au niveau des 7 axes suivants :
 - Promouvoir le PPP,
 - Assurer la régulation du secteur (la Loi préconise la Création d'une ARE),
 - Promouvoir l'électrification rurale par le biais notamment de l'ANSER prévue par la Loi 2014,
 - Améliorer les performances techniques, commerciales et financières de la SNEL,

- Réhabiliter les infrastructures de production (600 MW D'Inga I et Inga II) et de transport (2000 km de lignes de la liaison Kinshasa-Katanga),
- Promotion du secteur privé dans le secteur électrique, par le biais notamment de l'amélioration du climat des affaires,

Etendre l'accès à l'électricité par la réhabilitation et l'investissement.

□ **Sous-pilier AEPA**

□ **Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation**

Cette activité concerne l'analyse des différents facteurs explicatifs dont principalement :

- La situation du système énergie électrique à l'échelle nationale, tel que cela est conçu et mis en œuvre par les Ministères de l'Etat central en charge du secteur ;
- L'état de la gouvernance provinciale qui intervient au niveau du secteur et ce que cela englobe comme capacités de maîtrise du pilotage du secteur, de management, de fonctionnement et capacités financières d'appui au secteur
- L'état des infrastructures du secteur (production, transport et distribution) ;
- Les niveaux de qualifications et compétences du personnel employé par les intervenants publics et privés du secteur énergie électrique.

□ **Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir**

Les **Enjeux** concernent l'ambition provinciale pour le secteur en fonction de ses spécificités et qui peuvent concerner :

- L'exploitation d'atouts tel que le savoir-faire accumulé des opérateurs du secteur, le potentiel communautaire et participatif en matière d'initiatives d'électrification, notamment au moyen du solaire, la dynamisation du rôle du secteur privé.
- La maîtrise de contraintes, handicaps, blocages, tel que l'enclavement, l'insécurité, les faibles capacités de gouvernance et les faibles revenus des ménages.

Les **Défis** sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, qui peuvent englober :

- o L'élaboration d'une vision provinciale pour le secteur Energie Electrique
- o L'amélioration de la gouvernance du secteur Energie Electrique,
- o Un meilleur rythme d'avancement de réalisation des programmes-projets de développement de l'Energie Electrique,

□ **Sous-pilier TIC**

□ **Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation**

Cette activité concerne l'analyse des différents facteurs explicatifs de la situation du **secteur TIC**, dont principalement :

- La situation du secteur TIC à l'échelle nationale, tel que cela est conçu et mis en œuvre par le Ministère de l'Etat central en charge du secteur ;

- L'état de la gouvernance provinciale qui intervient au niveau du secteur et ce que cela englobe comme capacités de maîtrise du pilotage du secteur, de management, de fonctionnement et capacités financières d'appui au secteur
- L'état des infrastructures du secteur (réseau, pylônes, dépendance par rapport à la disponibilité des sources d'énergie électrique, ...);
- Les niveaux de qualifications et compétences du personnel au niveau des provinces/ETD.

□ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir

Il s'agit plus de démontrer la place du secteur dans l'accélération de la modernisation ; le diagnostic-orientations consistera à identifier les plus importantes pistes pour que l'accès au haut débit devienne un des facteurs les plus importants de la nouvelle économie de la RDC.

Les **Enjeux** pour le secteur en fonction de ses spécificités peuvent concerner :

- L'exploitation d'atouts tel que le savoir-faire accumulé des opérateurs du secteur, la synergie intersectorielle et interterritoriale en faveur du secteur, la dynamisation du rôle du secteur privé.
- La maîtrise des contraintes, handicaps, blocages, tel que l'enclavement, l'insécurité et les faibles capacités de gouvernance.

Les **Défis** sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, qui peuvent englober :

- L'amélioration de la gouvernance provinciale du secteur TIC ;
- Un meilleur rythme d'avancement de réalisation des programmes-projets de développement des TIC ;
- L'amélioration des compétences du personnel de conception, programmation, réalisation et gestion du secteur TIC ;
- L'identification de sources de financement et d'acteurs d'appui et de partenariat.

□ Sous-pilier 'Transport'

□ Contextualisation nationale, provinciale et locale

A titre d'illustration, il est présenté dans l'encadré suivant, des éléments de contextualisation de la composante 'Transport', qui dressent une 'situation de référence' pour la conduite de la phase diagnostic-Orientations de cette composante.

Encadré 10 : Eléments sommaires de contextualisation nationale de la composante 'Transport' La contextualisation nationale, qui aura à intégrer les éléments d'actualisation les plus récents correspondant à ceux du moment de l'élaboration du PPAT/PLAT, a pour objet l'insertion du Diagnostic-Orientations et l'ensemble de la démarche d'élaboration du PPAT dans le cadre qui convient et notamment celui du SNAT, dont les PPAT et les PLAT en constituent le prolongement territorial.

Dans ce qui suit des éléments de contextualisation nationale du secteur Transport, qui constitueront une trame de fond pour l'élaboration du PPAT/PLAT. Le fait que le 'Transport' figure à la 'Position Terminale' au niveau du Pôle Sectoriel, c'est pour exprimer l'importance vitale de ce secteur, qui viendrait ainsi 'Coiffer' l'ensemble du processus du Diagnostic-Orientations du Pôle Sectoriel, pour prendre en charge et intégrer les 'Préoccupations' soulevées au niveau de tous les autres secteurs, concernant les flux et échanges, la mobilité, la complémentarité et l'intégration économiques et socio-territoriales.

Les constants préliminaires font apparaître que :

- Seules 4 des 25 autres Provinces sont atteignables par la route depuis la capitale ;
- La densité du réseau routier n'est que de 25 km/1.000 km² et 0,9 km/1.000 habitants contre respectivement 204 et 3,4 pour l'ASS ;
- Moins de 5% du réseau national routier (de 58.000 kilomètres) est réhabilité ;
- Pour les CF, d'une longueur totale de 3.900 km, le réseau serait en 'état de délabrement', conséquence de la vétusté et des défaillances de gestion ;

Toutefois, malgré ces handicaps relatifs à l'état des infrastructures :

- La RDC réalise un classement international mesuré par 'Connecting to Compete' digne d'intérêt, lui accordant un score de 2,33/5,00, soit un rang de 143/167.
- Le rang de la RDC, qui laisse 22 pays derrière, pourrait refléter le fait que si la Circulation Interprovinciale est plus ou moins bloquée, l'Intra-Provincial reste dans certains cas plus fluides ;
- Par ailleurs, il s'agit de relever le fait que Kinshasa bénéficie d'une liaison maritime ainsi que celle avec Brazzaville, alors que le Katanga et l'Est du pays disposent de bonnes connexions régionales terrestres, maritimes et ferroviaires.
- Les deux modes de transport, fluvial et ferroviaire devraient constituer des dispositifs complémentaires, mais les insuffisances, vétustés et autres dysfonctionnements ne permettent pas actuellement ce type de synergie.

Le transport devient de la sorte un moyen primordial sinon unique de communication inter-Provinces alors que le coût de tels déplacements reste très onéreux.

Sur la base de ce qui précède les principaux Axes du Diagnostic-Orientations concernent :

- La sécurité des transports, notamment pour la navigation fluviale, la circulation routière et le transport aérien (toutes les compagnies aériennes basées au pays sont black listées par l'UE, le système d'aviation civile ne répondrait qu'à 26% des normes),
- La gouvernance, dont notamment la lutte contre la corruption et également la résistance aux réformes
- Le couplage Provinces/Acteurs Publics du secteur, tel que : l'ancienne Province du Katanga/SNCC, le Kongo Central/CVM+SCTP (ex-SONATRA), qui demande à être clarifié,
- Un mode particulier de rémunération salariale, avec des salaires pouvant atteindre 4.000 à 8.000 \$, contre 1.500 \$ pour les autres agents publics.

La finalité du Diagnostic-Orientations étant l'évaluation des politiques publiques ayant pour objet le secteur et de leur capacité à :

- Elaborer une Vision Multimodale,
- Réformer les EP du secteur,
- Réaliser les investissements au moyen du Budget de l'Etat, du PPP et du financement partenarial (réhabilitation des routes principales, le FONER, amélioration de la sécurité) au profit notamment du provincial et du local,
- Renforcer le capital humain.

□ Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation

Cette étape du Diagnostic-Orientations peut se dérouler en deux temps :

Dans un premier temps, s'attacher à identifier les Facteurs Explicatifs des Ecarts de Performances inter-Provinces et inter-Territoires ou ETD, selon l'entité objet de l'étude. La démarche d'identification de ces facteurs explicatifs est éminemment participative et doit cibler le consensus afin que le Diagnostic-Orientations soit suffisamment partagé pour que les phases suivantes du PPAT/PLAT (Options et Propositions), puissent bénéficier du plus large appui des acteurs et populations concernés.

Toutefois à titre indicatif, ces facteurs font partie des catégories suivantes :

- La 1ère catégorie qu'il s'agira de resituer à titre de rappel, car cela impacte les facteurs provinciaux, est relative aux facteurs explicatifs du secteur national Transport, tel que la politique publique de développement du secteur est conçue et mise en œuvre par les Ministères de l'Etat central et organismes publics en charge du secteur, tout en prenant en compte l'intervention des acteurs privés dont le rôle est important dans le secteur ;
- La 2ème catégorie concerne l'état de la gouvernance provinciale qui intervient au niveau du secteur et ce que cela englobe comme :
 - Capacités de maîtrise du pilotage du secteur,
 - Capacités de management et de fonctionnement,
 - Ouverture aux opérateurs internationaux et respect des conditions concurrentielles de marché ;
 - Ressources humaines,
 - Etat des lieux de la coordination entre acteurs sectoriels et territoriaux impliqués.
- La 3ème catégorie est liée aux conditions générales de la sécurité, de la paix sociale et de la solidarité intercommunautaire dans la Province ;
- La 4ème catégorie englobe l'état des infrastructures du secteur Transport ;
- La 5ème catégorie est relative aux niveaux de qualifications et compétences du personnel employé par les intervenants publics et privés du secteur Transport.

Dans un deuxième temps, établir les liaisons Facteurs Explicatifs / Indicateurs de Performance (sous forme de Matrice par exemple), afin de pouvoir hiérarchiser le poids des effets et à partir de là être dans la capacité non seulement d'identifier les Orientations mais également de les prioriser.

□ Analyse synthétique sous forme de SWOT

Le SWOT permettra de réaliser une synthèse objective du diagnostic et de préparer les étapes suivantes d'élaboration des orientations préliminaires. La formulation des composantes du SWOT (Atouts/contraintes et Opportunités/Menaces) sera basée en priorité sur les éléments analysés dans les étapes précédentes.

Cela peut se présenter en matière de Transport, sous la forme suivante :

Les points forts de la Province, tel que :

- L'existence de moyens (humains, techniques, financiers) entre les mains des acteurs nationaux présents au niveau la Province permettant la conception et la mise en œuvre de plans de redressement du secteur ;
- L'existence de programmes–projets de la Province dont la mise en œuvre améliore la situation des populations ciblées ;
- L'existence d'opérateurs privés de bureaux d'étude et d'entreprise, dont la présence en Province est favorable

à la réalisation des actions ciblant le développement du secteur.

Les points faibles, tel que :

- L'état de dégradation très avancée de tous les types de réseaux de transport;
- L'insuffisance des moyens des politiques publiques ayant pour objet le développement du secteur Transport ;
- La faible dotation des Provinces/Villes, en moyens d'intervention pour améliorer les infrastructures de Transport ;

Les opportunités, tel que :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement du secteur de Transport ;
- Un meilleur appui international ;
- La mise à niveau des institutions en charge du secteur.

Les risques, tel que :

- Les insuffisances des ressources financières de la Provinces ;
- Une insuffisante mise à niveau des acteurs publics du secteur ;
- L'insuffisance en matière de compétences de haut niveau ;
- Les insuffisances de l'environnement des affaires pour attirer les investisseurs nationaux et internationaux.

□ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir

Il s'agit d'une contextualisation selon les spécificités de la Province/ETD objet du PPAT/PLAT, de la composante 'Transport', par l'identification des Enjeux et des Défis.

Les Enjeux concernent 'l'ambition' provinciale pour le secteur en fonction de ses spécificités et qui peuvent concerner :

- Soit l'exploitation d'atouts tel que :
 - Le savoir-faire accumulé des opérateurs du secteur ;
 - La synergie intersectorielle et interterritoriale en faveur du secteur ;
 - La dynamisation du rôle du secteur privé.
- Soit la maîtrise de contraintes, handicaps, blocages, tel que :
 - L'enclavement,
 - Les séquelles post-conflits ;
 - L'insécurité ;
 - Les faibles capacités de gouvernance ;

Les Défis sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, qui peuvent englober :

- L'élaboration d'une vision provinciale pour le secteur Transport ;
- L'amélioration de la gouvernance provinciale du secteur Transport ;
- Un meilleur rythme d'avancement de réalisation des programmes-projets de développement des Transport ;
- L'amélioration des compétences du personnel de conception, programmation, réalisation et gestion du secteur Transport ;
- L'identification de sources de financement et d'acteurs d'appui et de partenariat.

□ DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS DU “POLE ENVIRONNEMENTAL”

□ Contextualisation nationale

A titre d'illustration, il est présenté dans l'encadré suivant, des éléments de contextualisation du pôle 'Environnement', qui dressent une 'situation de référence' pour la conduite de la phase diagnostic-Orientations de cette composante.

Encadré 11 : Eléments sommaires de contextualisation nationale du pôle 'Environnement

La principale question environnementale qui fera l'objet du diagnostic concernera la forêt et cela principalement en rapport avec le REDD+.

Par ailleurs, en termes de contextualisation nationale de la question environnementale, actuellement (2015), d'après la BM, 35 Millions d'habitants de la RDC résident ou dépendent des 148 millions d'ha de forêts du pays.

Au sens de l'économie forestière, 8,7 milliards de \$ de revenus sont générés par ce 'milieu', dont les produits du bois, évalués à 1,8 milliards de \$ par an.

Cela fournirait également l'équivalent de près de 520.000 emplois à plein temps.

Toutefois, à cause de la dégradation forestière et la déforestation, les émissions provenant du changement d'affectation des terres atteignent 165 Millions de tonnes, plaçant le pays, au sens de cet impact, au 4ème rang mondial, alors que la forêt de la RDC demeure un puits de carbone d'importance mondiale.

Agir sur les facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts doit permettre au pays de bénéficier de la finance carbone.

Par ailleurs, le volet environnemental du SNAT-RDC englobera une composante 'biodiversité', le pays disposant d'un réseau national de zones protégées couvrant 11% du territoire (7 PN et 57 RN, pour une superficie globale de 22 Millions d'ha),

Le volet Changement Climatique sera également pris en compte dans le Diagnostic Environnemental, concernant notamment des effets prévisibles des températures, des précipitations extrêmes, une fréquence plus élevée des sécheresses, la perturbation du calendrier agricole et l'élévation du niveau de la mer.

L'objet principal du Diagnostic 'Environnement' étant l'Evaluation des Politiques Publiques en la matière, quant à leur aptitude et capacité à la réalisation des sept (7) objectifs suivants :

- o Encadrer les activités liées au bois pour lutter contre la dégradation forestière promouvoir la reforestation
- o Promouvoir l'amélioration de la productivité de l'agriculture vivrière pour lutter contre la malnutrition et accroître les revenus des ménages ruraux
- o Équiper le monde rural pour promouvoir la diversification économique, réduire l'enclavement et permettre l'accès aux services publics de base
- o Appuyer les communautés afin qu'elles soient mieux impliquées dans la gestion concertée des divers conflits d'intérêt sur les ressources, au bénéfice d'arbitrages inclusifs et durables
- o Faire baisser la pression sur les ressources par la promotion d'alternatives de développement, d'emploi et de croissance qui réduisent la pauvreté
- o Accroître la sécurité foncière pour pérenniser les activités et ancrer le développement à l'échelle provinciale et locale
- o Promouvoir l'écotourisme en tant que segment porteur d'aménagement et de développement

□ Description de la situation actuelle

Il s'agit d'une caractérisation de la situation actuelle de l'environnement en général et des ressources forestières en particulier au niveau de la province/ETD à partir des données collectées :

- Description de la situation des principales ressources, y compris les espèces menacées
- Description des potentialités pour la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles
- Description des potentialités et utilisation des milieux forestiers, des paysages savaniques, steppiques et des prairies, de la végétation de montagne et des milieux aquatiques, zones humides et des tourbières
- Description des types de nuisances et menaces associés aux différents milieux.

□ Evaluation des programmes récents ou en cours

Il s'agit de présenter les programmes sectoriels de gestion des milieux naturels et de l'environnement² et des programmes stratégiques spécifiques des sous-secteurs³ en cours dans les domaines liés à la protection de l'environnement et au développement durable : stratégies, plans, programmes et projets pour la protection des ressources naturelles (eau, sols, faune et flore), atténuation et adaptation aux CC (dynamique REDD+, ...). On présentera aussi les programmes et projets visant l'atténuation des impacts liés au développement des villes et la question du rôle des réseaux de desserte tout en fournissant des éléments de réponses à certaines questions les plus fondamentales :

- Dans quelle mesure le projet fait-il une différence ?
- Quelles sont les résultats sur le terrain ?
- Comment faire mieux ?

□ Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation

Cette activité concerne l'analyse des différents facteurs explicatifs de la situation de l'environnement, dont principalement :

- Contraintes et vulnérabilités liées aux milieux forestiers
- Contraintes, vulnérabilités et risques liés aux milieux savaniques, steppiques et prairies et milieux d'altitude
- Contraintes et menaces liées aux milieux aquatiques.

□ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir

Les Enjeux concernent l'«ambition» provinciale pour le secteur en fonction de ses spécificités et qui englobent, aussi bien :

- L'exploitation de potentialités tel que :
 - o L'existence d'une biodiversité remarquable
 - o L'existence de ressources forestières importantes

² Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté-2e génération (DSCR-2) ; Document de la Révolution de la Modernité (DRM) ; Document du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) : Programme National Forêts et Conservation de la Nature (PNFOCO-2009) ; Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB 2- 2013-2023)

³ Programme REDD+ : Atténuation et adaptation aux changements climatiques ; Programme de gestion des Tourbières ; Plan national de gestion des ressources en eau ; Stratégie Nationale relative à la Foresterie Communautaire (SNFC 2018-2028)

o L'existence de plusieurs programmes financés par les PTF dans les domaines (forêt, biodiversité, ressources en eau, ...)

– La maîtrise de contraintes, handicaps, blocages, tel que :

- o La surexploitation des ressources forestières
- o Nuisances dues aux activités d'exploration et d'exploitation des secteurs minier et pétrolier
- o Feux de brousse et de forêt
- o Gestion des déchets ménagers et dangereux (industriels et médicaux)
- o Pollutions et activités des établissements insalubres (Industries, ...)

Les Défis sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions, articulés autour des axes suivants :

- La valorisation du potentiel naturel de la province/ETD qu'il soit agricole, minier, hydraulique, forestier ou écotouristique
- Une Sécurisation du foncier pour une gestion consensuelle des terres entre les usagers.

□ DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS DU 'POLE TERRITORIAL'

□ Délimitation du domaine et segmentation en composantes

Il s'agit d'un domaine 'synthèse', étant donné que l'objet d'étude soit l'armature urbaine et ce qu'elle implique comme interaction des domaines sectoriels entre eux, et en rapport avec les établissements humains (villes et villages) qui structurent le territoire et le polarisent (voir encadré 'De l'importance de l'Armature Urbaine dans la structuration de l'espace').

Sur cette base, l'approche est forcément systémique et multiscale. Selon l'objet de l'étude, elle se décline à deux échelles principales qui constituent deux domaines d'étude, en étroite connexion :

- Celle du '*territoire*', comme support de toutes les interactions, pour traiter les aspects liés à la qualité de l'organisation spatiale du territoire, la portée de la polarisation de l'espace par le réseau de villes et/ou de villages, l'état et la fonctionnalité des échanges et des liaisons et ce qui en découle comme impacts sur la dynamique économique de la zone, etc.,
- Celle des 'villes et/ou villages', pour évaluer leur niveau d'équipement et d'aménagements urbains afin de vérifier son adéquation avec le rôle que ces agglomérations sont appelées à jouer au sein de leurs territoires respectifs. Ce rôle dépend du positionnement des agglomérations au sein de l'espace provincial (PPAT) ou celui de l'ET (PLAT), et peut être lié soit, à un statut administratif (capitale provinciale, chef-lieu de Territoire, etc.), ou à une fonctionnalité particulière (ville frontalière, ville minière, ville universitaire, centre agricole, etc.).

Encadré 12 : 'De l'importance de l'Armature Urbaine dans la structuration de l'espace'

L'armature urbaine se définit comme l'ensemble des établissements humains qui, par les fonctions hiérarchisées et complémentaires qu'ils offrent, favorisent et soutiennent les activités humaines et l'économie des territoires situés dans leurs zones d'influence.

La capacité du réseau urbain à jouer un tel rôle, dépend de nombreux facteurs, dont notamment :

- Les fonctions et les services offerts par les villes et villages, ensemble ou séparément, par :
 - o Les équipements socio collectifs dont ils disposent, en matière de santé, d'éducation, de culture ou autre ;
 - o L'efficacité des infrastructures et services publics urbains (accès à l'électricité, à l'eau potable et à la collecte et l'élimination des déchets, ...) et de tout ce qui peut contribuer à offrir des conditions favorables à un bon fonctionnement, et à une meilleure qualité de vie;

- o Enfin, les services logistiques et commodités influant directement sur le fonctionnement de la localité et de l'économie locale : services permettant le regroupement, l'acheminement et l'écoulement des produits locaux notamment agricoles, services financiers, maintenance du matériel, formation professionnelle, ...
- La structuration hiérarchique et la complémentarité qui s'établissent entre les unités d'un réseau ou d'un sous-réseau, par rapport à ces différentes fonctions ;
- La proximité des services administratifs décentralisés ou déconcentrés, donc l'implantation des équipements administratifs, notamment lorsqu'une localité est chef-lieu de Province, ou chef-lieu de Territoire, ou accueille simplement des subdivisions administratives données ;
- La présence, parfois même, de simples bases de vie dans un espace rural ou bassin minier, et l'effet important que cela peut avoir sur le maintien de la population locale, et par ricochet, sur la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes.

De ce fait, l'armature urbaine a un effet structurant majeur dans l'organisation des territoires, effet qui se conjugue à celui de la desserte, inter et intra, par les infrastructures.

□ Contextualisation nationale, provinciale et locale

A titre d'illustration, il est présenté dans l'encadré suivant, des éléments de contextualisation du Pôle 'Territorial', qui dressent une 'situation de référence' pour la conduite de la phase diagnostic-Orientations de cette composante.

Encadré 13 : Eléments sommaires de contextualisation du 'Pôle Territorial/Villes et Armature Urbaine'

□ Répartition spatiale de la population en RDC et dynamiques urbaines :

- Le développement du système urbain de la RDC s'articule autour d'un immense vide central de presque 1 million km², correspondant à la forêt équatoriale. Cet espace central est un élément structurant, qui permet de comprendre la position périphérique des villes. A l'intérieur de cet espace central, les agglomérations sont rares et correspondent exclusivement aux chefs-lieux des grandes divisions administratives. En plus d'un rôle structurant spatialement, cette centralité présente un enjeu environnemental mondial.
- Les plus grands centres urbains sont situés dans la partie Sud du pays, qui constitue le cœur économique de la RDC. Sur cet axe long de 2000 km, appelé également « arc urbain », sont situés les trois premières villes : Kinshasa, Lubumbashi et Mbuji-Mayi.
- Les grandes agglomérations sont, dans leur majorité, des villes frontalières et souffrent du manque de liaisons avec la Capitale et entre elles. Il en découle une polarisation limitée de la Capitale et de ces villes tournées, pour la plupart, vers les pays frontaliers :
 - o La Capitale Kinshasa est située sur la frontière avec la République du Congo,
 - o Lubumbashi est située à moins de 50 km de la frontière Zambienne. Elle est mieux reliée à l'Afrique du Sud, par chemin de fer et par route, qu'à Kinshasa,
 - o Les grandes agglomérations de l'Est sont transfrontalières : Goma avec le Rwanda, Bukavu avec le Burundi, Bunia avec l'Ouganda, Kalemie avec la Tanzanie, et côté Nord, Zongo est une extension de l'agglomération de Bangui (RCA),
 - o Kisangani, qui est la plus centrale sur le territoire de la RDC, est quasi inaccessible par la route depuis Kinshasa.
- Les bords du vaste vide central ne sont pas tous également urbanisés :
 - o L'axe le plus dense est le bord sud où l'on trouve les grandes mines de cuivre, d'étain et de diamant et un réseau urbain constitué à la fois de grands centres urbains et un chapelet de petites agglomérations le long des voies de communication ;

- o Le semi le plus serré se trouve sur les hautes-terres de la bordure orientale, où les densités rurales élevées sont propices à l'urbanisation in-situ ;
- o Les bords nord et ouest sont les plus faiblement urbanisés. Le réseau urbain se disloque et peine à transpercer les zones forestières, dont les étendues se poursuivent au-delà des frontières (Bassin du Congo).

□ Problématique générale :

Le réseau urbain de la RDC est fortement impacté par le dysfonctionnement d'un territoire désarticulé et morcelé, où les connexions font défaut à tous les niveaux : entre les villes et le milieu rural, les villes entre elles et vers le reste du monde.

En outre, la forte pression démographique qui ne s'accompagne pas d'une croissance économique, alourdit encore plus la balance des déficits.

Ainsi, à l'heure actuelle, le taux d'urbanisation moyen de la RDC est de 44%, ce qui équivaut à près de 40 millions d'habitants vivant en milieu urbain. Le taux moyen d'accroissement annuel de la population urbaine est de 4,13%, ceci implique une population additive d'environ un million (1 000 000) de citadins annuellement. Avec un taux plus élevé estimé à 5,1%, la ville de Kinshasa connaîtra une augmentation annuelle d'environ 700 000 habitants, et doublera sa population en 20 ans. A termes, elle sera la plus grande métropole en Afrique, devant le Caire et Lagos.

Les causes de cette explosion démographique sont principalement liées au fort accroissement naturel (6,45 enfants/femmes en 2015) et aux flux migratoires engendrés par la pauvreté en milieu rural, les conflits, les désastres naturels, etc., ce qui conduit à une concentration de la pauvreté en milieu urbain. Les densités de population dans les villes de la RDC n'ont pas été soutenues par une densité économique et sont motivées non pas par l'attractivité des villes mais par la répulsion des milieux d'origine.

Les populations immigreront vers les villes dans l'espoir d'avoir un meilleur accès aux services et de trouver de meilleures opportunités en matière d'emploi. Mais pour que les villes puissent créer ces opportunités, il faudrait qu'au préalable, elles puissent être en mesure de mettre en place les conditions nécessaires pour attirer et encourager les investissements, développer le marché de l'emploi et améliorer, ainsi la productivité au sein de l'agglomération.

Selon les analyses réalisées par la BM sur les villes africaines, et qui demeurent valables pour la RDC, les trois caractéristiques qui freinent le développement urbain et constituent les sources de problèmes quotidiens pour les habitants sont :

- « Les villes sont surpeuplées : la densité de la population et la densité économique ne convergent pas. Les investissements dans les infrastructures, les structures industrielles et commerciales ainsi que dans le logement formel abordable n'ont pas suivi le rythme de la concentration de population.

La congestion et les coûts qui lui sont associés réduisent les avantages de la concentration urbaine.

- Les villes sont déconnectées : elles se sont développées sous la forme d'un ensemble de quartiers fragmentés sans moyen de transport fiables ce qui limite les opportunités d'emploi pour les travailleurs et empêche les entreprises de tirer parti des économies d'échelle et d'agglomération.
- Les villes sont coûteuses pour les ménages et les entreprises : les coûts de transaction élevés dissuadent les investisseurs et les partenaires commerciaux en particulier dans les secteurs exportables régionaux et internationaux. Les coûts élevés des denrées alimentaires, transport, logement augmentent les coûts de la main d'œuvre pour les entreprises réduisant le rendement attendu des capitaux ».

□ Analyse des facteurs explicatifs /Problématisation

L'analyse territoriale consiste en l'Évaluation des Politiques Publiques ayant pour objet les villes et l'Armature Urbaine, en termes de :

- Effectivité et Portée de la Polarisation de l'Espace Rural des différents Territoires par les 137 Communes Urbaines (CU), en fonction des réseaux routiers existants, des circuits de commercialisation, de la mobilité des hommes, des services offerts par ladite Commune aux populations rurales du Territoire qui sont en moyenne de 300.000 habitants pour une superficie moyenne de 16.000 km², c'est-à-dire un rayon d'influence de 70 km ;
- Qualité de l'Aménagement Urbain des 137 CU (voiries, assainissement, éclairage public, gestion des ordures ménagères, services publics d'éducation et de santé, marchés, transport urbain et rural ;
- Qualité de l'organisation de l'espace des Territoires en termes d'exigences du développement inclusif et durable ;
- Effectivité et Portée de la Polarisation de l'Espace Provincial par les 33 Villes, qui passe notamment par la qualité des liaisons de synergie, de complémentarité et de spécialisation ;
- Etat et fonctionnalité des liaisons d'échange entre les Villes et les CU d'une même Province et les CU entre elles, et plus spécifiquement les routes régionales et locales et le transport fluvial de même catégorie ;
- Capacité des différents 'Capitales Provinciales', à assurer leur rôle :
 - o Dans la dynamique urbaine Intra-Provinciale,
 - o La synergie Inter Provinciale et
 - o Concernant leur propre fonctionnement interne en tant que 'Métropoles Provinciales'.
- Pour la capitale Kinshasa, l'évaluation englobera ses fonctions aussi bien de Métropole Nationale et Internationale, que relativement à sa propre organisation et dynamique en interne concernant la mobilité, les services publics, les services supérieurs en rapport avec son rang, le développement inclusif et durable de ses différents quartiers, notamment les plus vulnérables qui souffrent du sous-équipement et du mal-logement.

□ Analyse synthétique sous forme de SWOT

Le SWOT permettra de réaliser une synthèse objective du diagnostic et de préparer les étapes suivantes d'élaboration des orientations préliminaires. La formulation des composantes du SWOT (Atouts/contraintes et Opportunités/Menaces) sera basée en priorité sur les éléments analysés dans les étapes précédentes.

A titre indicatif, le SWOT du Diagnostic Territorial permettra d'identifier :

- *Les points Forts, tel que :*
 - o Le processus de décentralisation en cours de mise en œuvre
 - o La croissance urbaine, avec un ensemble de 30 villes de plus de 100.000 habitants, sources potentielles de dynamisme socioéconomique, d'économies d'échelle, d'intégration sectorielle, de productivité et de débouchés pour les produits agricoles
- *Les points Faibles, tel que :*
 - o Le sous-équipement urbain
 - o La faible ou absence de la planification urbaine
 - o La faible maîtrise foncière
 - o Les déficits en transport urbain (80% des déplacements à Kinshasa se font à pied)
 - o Les défaillances des réseaux de liaisons interurbaines

- Les Opportunités, tel que :
 - o L’approfondissement-consolidation de la décentralisation
 - o La sécurisation foncière
 - o L’équipement progressif des villes
 - o Le rétablissement des liaisons interurbaines
 - o La maîtrise de la planification urbaine
 - o Le développement de l’Habitat social

- Les Risques, tel que :
 - o Les insuffisances en matière de gouvernance
 - o La faible capacité de mise-en-œuvre, y c l’incapacité de consommer les budgets et crédits disponibles
 - o Le dérapage des effets négatifs sociaux et environnementaux et leurs contre- effets sur la croissance et le bien-être
 - o La faible capacité de modernisation économique vers plus de productivité et de compétitivité.

□ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l’avenir

Il s’agit d’une contextualisation selon les spécificités de la Province/ETD objet du PPAT/PLAT, par l’identification des Enjeux et des Défis :

- Les Enjeux concernent ‘l’ambition’ provinciale pour le secteur en fonction de ses spécificités.
- Les Défis sont en rapport avec les moyens de concrétisation des ambitions.

DEUXIEME ETAPE : FORMULATION DES

2.1 PROCESSUS D'ENCHAINEMENT DES ETAPES CLES D'ELABORATION DES 'OPTIONS'

Pour cette 'Options', il s'agit d'identifier les choix les plus appropriés du PPAT ou du PLAT pour un développement socioéconomique inclusif et durable ainsi qu'un aménagement du territoire en conséquence. Les options seront élaborées de manière participative en tant que compromis consensuel entre les besoins sociodémographiques et les possibilités/opportunités du développement.

La prise en compte du contexte provincial pour les PLAT et national pour les PPAT, viendra rappeler que le développement et l'aménagement du territoire local et provincial sont une affaire de mobilisation des forces internes de l'espace en question mais également d'insertion dans la dynamique nationale.

Les 'Options' ne seront élaborées qu'après le partage concerté des principaux résultats du Diagnostic. Cette phase débouche sur le Document 2 « Rapport des Options du PPAT/PLAT » qui résume les principaux résultats obtenus, et doit à ce titre, correspondre au processus d'élaboration des 'Options', selon 3 étapes principales :

- Identification des facteurs de détermination des 'Options'
- Analyse des tendances d'évolution/Scénarios
- Formulation de la Vision et définition des 'Options'

Comme pour le Diagnostic, cette phase sera accompagnée d'une cartographie thématique et sera finalisée par une Carte de Synthèse des Grandes Options, intégrant un aspect relatif à la délimitation des Zones Homogènes d'Actions d'Aménagement et de Développement Durable (ZHAADD). La même structuration des domaines ou secteurs essentiels en 4 Pôles et 4 Piliers, est à prendre en compte pour l'élaboration des grandes Options. Ci-après le schéma du processus d'enchaînement des étapes clés d'élaboration des 'Options'.

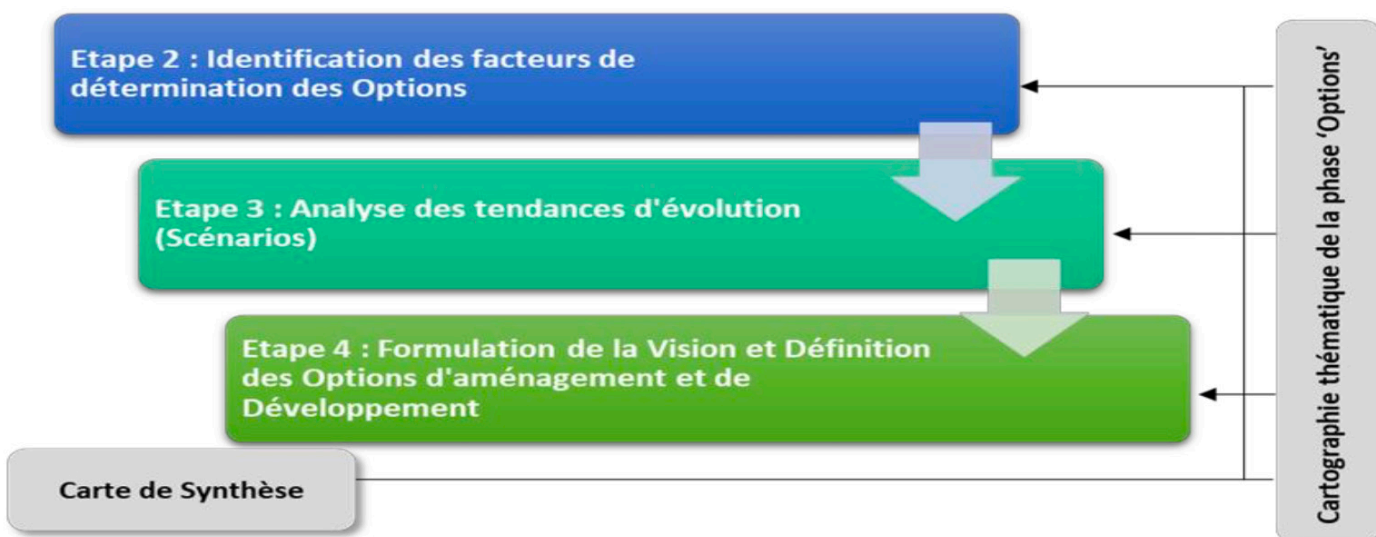


Figure 3 : Processus d'enchaînement des étapes clés d'élaboration des 'Options' des PPAT/PLAT

2.1.1. IDENTIFICATION DES FACTEURS DE DETERMINATION DES OPTIONS

Il s'agit d'identifier les facteurs de détermination des 'Options', lesquelles dépendent principalement :

- o Des Différentes Stratégies Nationales et Sectorielles à moyen et long terme,
- o Des Scénarios Economiques Tendanciels et/ou Prévisionnels,
- o De la dynamique sociodémographique et la projection des besoins socio-économiques sur la base des projections démographiques à l'horizon du PPAT/PLAT,
- o Des Résultats du Diagnostic.

La réalisation de cette étape, s'appuie sur les éléments suivants :

- L'intégration des orientations des stratégies nationales et sectorielles ;
- L'intégration des résultats du diagnostic :
- La projection des besoins socio-économiques ;
- L'analyse des tendances – scénarios :
- La formulation de la vision et la détermination des options ;

2.1.1.1 Intégration des orientations des Stratégies nationales et sectorielles

Cette étape débute par le recensement des grandes orientations à moyen et long terme déjà adoptées par les autorités publiques à l'échelle nationale, dans le domaine en particulier, afin de que les choix stratégiques qui seront opérés dans le cadre du PPAT/PLAT, soient en cohérence avec l'ensemble de ces orientations. En effet, ces grandes orientations constituent l'ancrage des Options à élaborer.

De façon pratique, toutes les orientations, les actions envisagées, les résultats poursuivis et les indicateurs se rapportant au domaine, doivent être identifiés, répertoriés et appropriés en vue de leur prise en compte dans la formulation des 'Options'. Cette activité a été entamée (en partie) dans la première phase du Diagnostic, lors de l'étape de la collecte de données et celle de l'analyse/évaluation des programmes et projets déjà programmés dans le cadre de différentes stratégies et autres documents sectoriels.

2.1.1.2 Intégration des résultats du diagnostic

Les options dépendront de la qualité du diagnostic-orientations, dont la vocation est de repérer le potentiel réel et les indices de progrès, y compris ceux qui ne se manifestent actuellement que par des signes faibles. Il est nécessaire d'avoir présent à l'esprit, au moment de définir les Options, les enjeux significatifs du domaine et les défis à relever. Les enjeux représentent l'ensemble des éléments constituant des opportunités et des contraintes majeures. Les défis quant à eux, représentent les efforts à consentir et les obstacles à surmonter pour concrétiser les orientations envisagées.

2.1.1.3 Projection des besoins socio-économiques

Par ailleurs, la projection des besoins socio-économiques, basée en grande partie sur la dynamique sociodémographique, constitue une étape clé dans le processus d'identification des facteurs de détermination des Options. Sur la base des projections démographiques, il s'agit d'établir une projection des besoins par domaine, intégrant à la fois le rattrapage du déficit constaté au moment de l'élaboration du PPAT/PLAT, ainsi que les besoins futurs, quantifiés à l'horizon fixé pour ces documents.

2.1.1.4 Analyse des tendances d'évolution - Scénarios

C'est l'analyse des tendances d'évolution au cours de laquelle, des simulations de cohérence (scénarios) sont étudiés. Il s'agit de scruter l'avenir et de repérer les problèmes à résoudre et les meilleurs chemins possibles pour conduire le développement.

2.1.2. FORMULATION DE LA VISION ET DEFINITION DES OPTIONS

C'est l'étape de formulation de la Vision et de définition des grandes Options d'aménagement et de développement de la Province ou de l'ET objet du PLAT. Les grandes options d'aménagement s'expriment en un ou des choix politiques liés à l'aménagement et traduisant le consensus que les autorités provinciales/locales ont établi à travers la Vision qu'ils ont de leur collectivité à l'horizon du PPAT/PLAT.

La réalisation de cette étape, est basée sur la démarche suivante :

- La formulation de la vision ;
- L'identification/définition des options.

2.1.2.1 Formulation de la 'Vision'

Avant d'arrêter les grandes Options, il est nécessaire d'adopter une Vision qui guidera l'intervention au cours des prochaines années. La Vision est une représentation de ce que les parties prenantes souhaitent voir réaliser pour le moyen et long terme. Elle doit être réaliste, positive, inspirante et brève. Elle s'exprime en quelques mots simples, sous la forme d'un slogan fédérateur. Sa formulation doit être en parfaite cohérence avec l'état des lieux et le diagnostic, les orientations du SNAT et celles des Stratégies nationales en générale. L'énoncé définitif de la Vision est obtenu après une démarche participative impliquant les parties prenantes.

2.1.2.2 Identification/Définition des 'Options'

Une option peut couvrir plusieurs thèmes puisque son élaboration est basée sur une vision d'ensemble. Les options indiquent la direction à suivre sans pour autant préciser les moyens. Il s'agit d'un objectif global de développement que la stratégie va contribuer à atteindre (objet de la phase suivante des Propositions).

Le choix des Options retenu a besoin d'être expliqué et défendu. Afin de s'assurer de la viabilité du choix global de la série d'options retenue, il est recommandé d'évaluer le réalisme et la faisabilité des Options sur la base d'analyses multicritères et de concertations basées sur :

- L'ampleur des investissements en rapport avec les opportunités de financement (bilan Coûts/Avantages),
- Les capacités de mise en œuvre,
- Les Impacts en termes de 'Développement Inclusif et Durable (DID)',
- La cohérence avec les orientations de l'Etat (SNAT) et celle de la Province.

2.2. ANALYSE DES TENDANCES D'EVOLUTION - SCENARIOS

C'est l'analyse des tendances d'évolution au cours de laquelle, des simulations de cohérence (scénarios) sont étudiés. Il s'agit de scruter l'avenir et de repérer les problèmes à résoudre et les meilleurs chemins possibles pour conduire le développement. La réalisation de cette étape, est basée sur la démarche suivante :

- La classification multicritère des objectifs et leur priorisation ;
- L'identification des typologies d'options.

2.2.1. CLASSIFICATION MULTICRITERES DES OBJECTIFS ET LEUR PRIORISATION

L'identification de l'ensemble des objectifs à atteindre en vue de résoudre les problèmes dégagés dans le diagnostic doit être affinée, afin de parvenir aux objectifs à retenir dans les Options. En effet, il n'est pas possible de tout changer, il convient de choisir quoi changer. C'est une étape complexe du processus, parce qu'il faut choisir entre différents objectifs, et en même temps faire en sorte que les choix opérés soient partagés par les parties prenantes.

Une première activité consiste donc à filtrer les objectifs selon leur pertinence :

- Classification des objectifs à contenu social, tel que la santé et l'éducation et leur priorisation sur la base de la satisfaction des besoins sociaux, en rapport notamment avec ceux de réduction de la pauvreté ;
- Classification des objectifs visant l'amélioration des infrastructures en fonction des capacités à créer plus de synergie sectorielle et territoriale et intersectorielle et interterritoriale ;
- Classification des objectifs visant la production de biens et de services en fonction des aptitudes à générer de la valeur ajoutée, accroître les revenus des populations, dynamiser l'économie, accroître l'exportation et réduire l'importation.

2.2.2. IDENTIFICATION DES TYPOLOGIES D'OPTIONS

L'activité consiste à investiguer les chemins possibles pour réaliser ces objectifs. En effet, plusieurs possibilités sont envisageables et cela peut conduire à plusieurs scénarios. Il s'agit de faire des projections sur le comportement des domaines d'investigation retenus et construire des scénarios qui soient en harmonie avec les orientations du SNAT et les documents stratégiques.

Pour l'identification des Typologies d'Options, qui sont à l'origine des simulations à réaliser, l'approche peut se faire sous forme de Questionnements d'Elaboration de Scénarios (QES), selon la même décomposition thématique en Pôles/Piliers. Cette démarche peut conduire à plusieurs scénarios avec des éléments de justification, à soumettre aux parties prenantes. Les QES seront déclinés plus loin pour chacun des pôles et piliers à traiter dans le PPAT/PLAT.

2.3 ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE THEMATIQUE ET DE LA CARTE DE SYNTHESE DES GRANDES OPTIONS

Comme pour la phase Diagnostic, l'ensemble du processus d'élaboration des Options sera accompagné d'une contribution cartographique pour la spatialisation des options des volets/thème étudiés.

Le processus d'élaboration de l'étape 2 est clôturé par l'établissement d'une carte synthétisant les Grandes Options d'aménagement et de développement de la Province ou celui de l'ETD objet du PLAT.

Cette carte est une esquisse du schéma spatial du PPAT/PLAT (à finaliser dans la phase 'Propositions'). Elle présente une illustration des options relatives au volet spatial (infrastructures, réseaux, grands équipements, villes et réseau urbain, etc.), en intégrant un aspect zonage lié à la délimitation de périmètres correspondant à des Zones Homogènes de Développement (ZHD), tel que des zones d'intensification de l'agriculture vivrière, de développement agro-industriel, de sauvegarde de potentiel en écosystèmes, etc., pour lesquels des Plans d'Actions seront proposés dans la

phase suivantes des 'Propositions'.

En effet, la question spatiale de délimitation des ZHD, trouve toute sa place dans cette phase du processus d'élaboration du PPAT/PLAT, au cours de laquelle se font les arbitrages les plus déterminants pour le devenir du territoire étudié. Conduits dans un cadre de concertation, ces arbitrages aboutiront au choix du scénario optimum, y compris en termes d'utilisation du sol. Concrètement, le zonage se fera par superposition des cartes thématiques produites à l'étape diagnostic. Ainsi la superposition des cartes des ressources en eau, des sols, de la végétation donne la carte des ressources naturelles.

La superposition de la carte des ressources naturelles à celle des faits humains, des infrastructures, donne la carte d'occupation des sols. Cette carte ce zonage donne lieu à un schéma d'aménagement fixant pour chaque zone une vocation spécifique (agricole, pastorale, etc.), et cette mosaïque constitue un schéma d'aménagement de la Province/du Territoire.

Encadré 1 : Délimitation des Zones Homogènes de Développement

A l'échelle du PPAT, il s'agit de procéder à une délimitation de grandes zones prenant en compte la cohérence des grands ensembles agro écologiques au niveau de la province. Dans ce processus, l'on aura à tenir compte des orientations identifiées à l'échelle nationale, dans le cadre du macro-zonage qui peut être préfiguré par le SNAT et/ou détaillé par une étude spécifique de zonage.

A l'échelle des secteurs et chefferies (PLAT), ce travail relève d'un processus de cartographie participative et qui sera une base pour l'élaboration des plans de gestion communautaire des ressources des terroirs villageois et de la conservation des ressources.

La délimitation des ZHD, qui préfigurent le zonage du territoire provincial ou local, se fait par superposition de cartes thématiques, selon la démarche suivante :

- La superposition des cartes des ressources en eau, des sols, de la végétation donne la carte des ressources naturelles ;
- La superposition de la carte des ressources naturelles à celle des faits humains, des infrastructures, donne la carte d'occupation des sols ;
- Cette carte conduit à la carte des ZHD de la Province/ET objet du PLAT ;
- Cette zonation donne lieu à un schéma d'aménagement fixant pour chaque zone une vocation spécifique dominante (agricole, pastorale, sylvicole, etc.) ;
- Cette mosaïque constitue la carte de synthèse du PPAT/PLAT ou Schéma d'Aménagement provincial/local.

Dans le cadre de l'élaboration des PPAT/PLAT, le découpage du territoire en ZHD permet d'identifier les lieux concernés par des actions d'aménagement en tenant compte des particularités et des contraintes de sites, ainsi que des perspectives de développement des communautés locales. Il est également utilisé pour :

- Eviter la superposition géographique d'usages concurrents ou incompatibles, tels que l'aménagement forestier et l'agriculture, la protection de la biodiversité et l'exploitation minière, etc. ;
- Créer de nouvelles aires protégées, de nouvelles infrastructures, etc. ;
- Mettre à la disposition des acteurs, une plate-forme commune pour orienter les décisions et les projets de développement.

▣ RECAPITULATIF DES ACTIVITES, INPUTS ET OUTPUTS DE LA PHASE 'OPTIONS'

Le tableau ci-après récapitule les étapes clés de cette deuxième phase et présente les inputs et outputs y afférents.

Tableau 3 : Principales activités, Inputs et Outputs de la phase Options d'Aménagement et de Développement – PPAT/PLAT (Réf. GM2)

Inputs	Activités	Outputs
<ul style="list-style-type: none"> - Document 1 : 'Diagnostic-Orientations' - Document SNAT - Stratégie Nationales et Sectorielles - Autres documents stratégiques (Vision, PNSD, ...) - Guides méthodologiques pour l'élaboration des PPAT et PLAT 	<p>Étape 1 : Structuration des domaines ou secteurs essentiels d'investigation selon la structure adoptée des 4 pôles : transversal, sectoriel, environnemental et territorial</p> <p>Étape 2 : Identification des facteurs de détermination des Options en se basant sur les résultats du Diagnostic, les différentes Stratégies Nationales et Sectorielles, la dynamique sociodémographique et la projection des besoins socio-économiques, les Scénarios Economiques Tendanciels et/ou Prévisionnels</p> <p>Étape 3 : Analyse des tendances d'évolution → Bâtir les scénarios selon l'approche QES (Questionnements d'Elaboration de Scénarios)</p> <p>Étape 4 : Vision et Définition des Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation de la Vision de développement de la Province/ETD - Identification et justification des options (analyse multicritères et cohérence avec les orientations du SNAT) 	<div style="border: 1px solid gray; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #f0f0f0; margin-bottom: 10px;"> <p>Document 2 : « Rapport des Options d'Aménagement et de Développement du Territoire » du PPAT/PLAT</p> </div> <p>Contenu du document :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des enjeux et défis - Synthèse des orientations des documents stratégiques en rapport avec l'élaboration des Options - Analyse des tendances d'évolution (analyse prospective et scénarios) - Vision et Options d'aménagement et de Développement - Cartes ou schématisation des Options/Scénarios d'Aménagement et de Développement du Territoire-PPAT/PLAT

□ DECLINAISON DE LA DEMARCHE 'D'ELABORATION DES OPTIONS' SELON LES POLES ET LES PILIERS DU PPAT/PLAT⁴

□ Identification de Typologie d'Options pour le 'POLE TRANSVERSAL'

Pour le Pôle Transversal, la question d'élaboration de Scénarios (QES) peut être conduite de la manière suivante :

• Composante 'Institutionnelle'

- o Plus de Décentralisation ? de Déconcentration ? les Deux à la fois ? Dans quelles proportions ? Avec quel genre d'Articulation ?
- o Quels types de dispositifs politiques, sociaux, culturels, suffisamment crédibles et efficaces, pour réaliser des avancées en matière de bonne gouvernance ?
- o Avec quels moyens et à quels coûts peut-on améliorer l'efficacité administrative : Salaires de cadres ? Très hauts niveaux de compétence ? Obligation et effectivité de la Redevabilité ? Réduction de la corruption en rapport notamment avec la démocratie ?
- o Quels sont les Opportunités et les Risques relatifs à la Promotion du Secteur Privé pour jouer le rôle qui lui revient en matière de Développement, de Compétitivité, d'Emploi et de Croissance ?

• Composante 'Cadre Macroéconomique'

- o Quels vont être les Secteurs Moteurs de la croissance : les Mines ? L'Énergie Électrique ? L'industrie ? L'Agriculture ? L'Écotourisme ? Les TIC ? Les Services dont particulièrement le Transport ? ou la réponse se trouve-t-elle plutôt dans une 'Synergie Mutuellement Intégratrice et Avantageuse' entre tous ces secteurs, mais dans quelle combinaison ?
- o Quel équilibre s'agit-il d'établir entre l'Ouverture Économique Internationale et le choix de 'Développement Endogène' ?
- o A quel niveau situer le rapport Fiscalité/PIB, afin de permettre à l'État de disposer de suffisamment de moyens pour financer le développement, mais sans que cela ne puisse trop affecter le niveau de vie les ménages ni handicaper la compétitivité des entreprises ?
- o Quels choix pour une Insertion Avantageuse dans la Mondialisation : les matières premières +/- transformées ? L'import-substitution ? La sous-traitance de réexportation ? L'innovation technologique notamment en matière de TIC ? Le recours massif aux PPP ? L'attraction des IDE ?
- o Quel Niveau d'Endettement Soutenable pour répondre au très grand Besoin de Financement ?

□ Identification de Typologie d'Options pour le 'POLE Sectoriel'

Pour le Pôle Sectoriel, le Questionnements d'Elaboration de Scénarios (QES) pour les 'Options' déclinées par pilier, peut être conduit de la manière suivante :

⁴ La déclinaison de la démarche d'élaboration des 'Options' s'attache particulièrement à détailler l'approche QES (Questionnements d'Elaboration de Scénarios), spécifique à chaque Pôle et Pilier.

Pilier Agro-rural

- Quelle combinaison d'équilibre entre l'agriculture vivrière qui peut contribuer à la réduction de la malnutrition mais avec des problèmes de faible productivité et l'agro-industrie moderne et de taille importante, avec une plus grande productivité et des options en faveur de l'exportation, mais qui peut se développer aux dépens de l'agriculture paysanne de terroir ?
- Quelles conditions de faisabilité pertinente, efficace, effective et soutenable pour la promotion d'une agriculture inclusive et durable, en harmonie avec des stratégies environnementales tel que le REDD+ ?
- Quelles conditions institutionnelles, budgétaires, économiques et financières pour l'avènement d'un vrai marché national pour les produits agricoles de la RDC, sur la base d'une intensification des flux d'échange intra et inter Provinces ?
- Quelles conditions sociales de développement du capital humain du secteur agro-rural, dominé par le vieillissement et l'analphabétisme ?
- Quelles possibilités économiques et financières pour la mise à niveau approfondie de l'infrastructure et de l'équipement du monde rural et des services publics de base ?

Pilier MINDUS (Mines-hydrocarbures et Industrie-services)

- Quelle Stratégie PCEES pour une diversification économique de résilience qui :
 - o Approfondit la connaissance du Potentiel Minier Exploitable ?
 - o Diversifie la Production Minière ?
 - o Valorise la production minière par la Transformation ?
 - o Impulse un Développement Industriel conséquent pour faire face aux Colossaux Besoins en Emploi ?
 - o Assure le développement d'un Secteur de Services Moderne pour la satisfaction des besoins des Ménages des Couches Moyennes de plus en plus nombreux et accompagner le Développement des Entreprises ?
 - o Permet la promotion d'un Ecotourisme à la hauteur du Potentiel Naturel et Culturel exceptionnel de la RDC et favorable à la réalisation de l'objectif du Développement Durable et Inclusif ?

Pilier 'Développement Humain' (Education, Santé et Habitat)

- **Pour le Système de Santé**, quel arbitrage entre une demande croissante pour un 'Segment de Santé' plus axé sur la spécialisation et le recours à des plateaux techniques de plus en plus sophistiqués et le Segment dit de 'Santé de Base' en direction notamment des ruraux et des urbains les plus pauvres, qui a ses propres pertinence et performance ?
- **Pour le Système Educatif**, quelles opportunités pour que le niveau budgétaire actuellement engagé, qui constitue l'un des plus faibles du monde, soit revu à la hausse, avec toutes les contraintes et sollicitations que connaissent par ailleurs les Finance Publiques ?
- **Pour l'Habitat**, quels dispositions 'ultra indispensables' à mettre en place pour :
 - o Accélérer la maîtrise et la sécurisation du foncier ?
 - o Accroître substantiellement les moyens des collectivités urbaines pour rénover et réhabiliter l'Habitat spontané ?
 - o Maîtriser le développement urbain et promouvoir l'Habitat social au moyen, notamment de Dispositifs de type 'Parcelles Assainies'.

Pilier 'Réseaux de Desserte et d'Adduction' (AIEA, Energie électrique, TIC, Transport)

- **Pour l'AIEA**, quel type d'arbitrage entre les solutions de réseaux d'EP maillés et intégrés et des réseaux d'assainissement de 'tout à l'égout' et les solutions d'équipements locaux ou individuels, de beaucoup plus petite envergure, mais beaucoup moins coûteux et à gestion communautaire ?

- Pour l’Energie Electrique, quelles conditions pour une véritable clarification de la situation des projets d’énergie hydroélectrique, afin de permettre aux différents acteurs d’asseoir leurs stratégies à partir de ce type de clarification ?
- Pour les TIC, quelle opportunité pour un Plan National de véritable décollage de l’activité, dont l’impact sur l’accélération et la modernisation du développement n’est plus à démontrer ?
- Pour le Transport, quel processus de transformation des mécanismes de mise en œuvre des politiques publiques déjà arrêtées en faveur du secteur mais dont la concrétisation est très en décalage par rapport aux objectifs de Délais/Coûts/Qualité ?

□ Identification de Typologie d’Options pour le ‘POLE ENVIRONNEMENTAL’

Pour le Pôle Environnemental, le Questionnements d’Elaboration de Scénarios (QES) pour les ‘Options’ englobera les 3 volets suivants :

- **En matière de Protection des Ressources**, le REDD+ reste l’approche la plus en vue et à propos de laquelle il y a lieu d’identifier les opportunités pour :
 - o Améliorer davantage l’adhésion nationale, par toujours plus de concertation, en mettant toujours plus clairement en relief le rôle inclusif et durable de l’approche ;
 - o Accélérer l’Opérationnalisation du projet en cours de Mai Ndombe afin d’en maximiser les effets et en développer la répliquabilité ;
 - o Articuler le REDD+ et le SNAT aussi bien au niveau de son contenu ‘Vision Territoriale de Développement et d’Aménagement’ qu’en tant qu’instrument permettant la mise en œuvre d’une dynamique de maîtrise des conflits relatifs aux ressources et d’affectation des terres.
- **Pour la Protection de l’Environnement**, il s’agit de s’assurer de la capacité des politiques publiques actuellement à l’œuvre pour protéger les milieux et les populations des sources de pollution minière, industrielle et urbaine ainsi que des déchets dangereux.
- **Pour la sauvegarde des écosystèmes**, il s’agit de l’évaluation PCEES de la politique en charge des Aires Protégées et Parcs Naturels.

□ Identification de Typologie d’Options pour le ‘POLE TERRITORIAL’

Pour le Pôle Territorial, le Questionnements d’Elaboration de Scénarios (QES) pour les ‘Options’ intègre les orientations esquissées dans le cadre du SNAT5 :

- **En matière de définition de Grands Complexes Métropolitains de Structuration Territoriale (GCMST) et d’Axes Majeurs d’Intégration (AMI)**, plusieurs types d’orientations sont envisageables, dont la carte qui suit, figurant dans le rapport Diagnostic-Orientations du SNAT. Le type d’options en matière de choix de GCMST et d’AMI (Carte suivante), permet de faire apparaître les points d’intérêt suivants :
 - o Ce que peut apporter le Complexe ‘Centre Sud’ (Zone des Kasais) à l’Articulation-Intégration Territoriale de la RDC, indépendamment des contingences actuelles de développement et de gouvernance ;
 - o A ce titre, il s’agit également de relever la position singulière de Kindu, qui peut jouer une excellente fonction de relai dans cette recherche de ‘Recentrage du Territoire de la RDC sur Lui-Même’ ;
 - o A ce titre également apparaît le rôle des 2 Axes :
 - Kolwezi-Kisangani, passant par Kindu, et
 - Kananga-Kisangani
- Les Orientations relatives au Pôle ‘Territorial’ englobent d’autres aspects, explicités dans le cadre du SNAT, dont particulièrement :

- o **Les choix de fonctions urbaines pour les différentes agglomérations** pour une armature urbaine de cohérence et de compétitivité ;
- o **L'articulation Villes-Campagnes et l'Intégration de l'Agro-rural** dans la dynamique nationale de développement, seules garantes d'un développement inclusif et durable.

Tout en intégrant les orientations nationales développées dans le cadre du SNAT, le Questionnement d'Elaboration de Scénarios (QES) pour les 'Options' à l'échelle de la Province/ET objet du PLAT, s'attachera à affiner ces orientations selon la même démarche articulée autour des trois principales composantes du '**Projet Spatial**' du PPAT/**PLAT** à savoir :

- Un réseau de transport structurant et intégrateur ;
- Des territoires régionaux d'appui, structurés en **zones homogènes de développement durable**, centrées sur les potentialités locales ;
- Un système urbain polarisé, équilibré et inclusif ;

En effet, Le cœur de la déclinaison territoriale des Options, consiste dans l'idée de la diffusion du progrès pour un '**développement partagé**' qui ne repose pas seulement sur '**l'équité en matière d'accès aux divers services publics**', mais également sur le 'développement intégré', dans lequel la dimension '**activités économiques génératrices de revenu**' est primordiale.

TROISIEME ETAPE : FORMULATION DES PROPOSITIONS

3.1 PROCESSUS D'ENCHAINEMENT DES ETAPES CLES D'ELABORATION DES 'PROPOSITIONS'

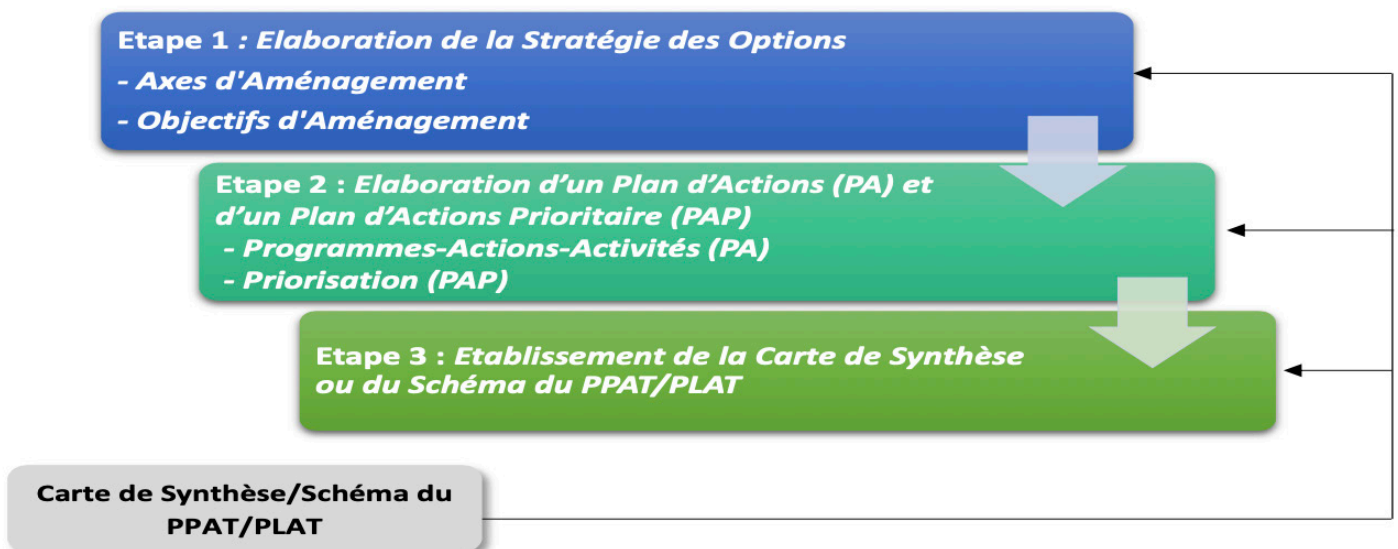
Les 'Propositions' ont pour objet d'identifier les Stratégies et Politiques permettant de réaliser les 'Options', définis dans la phase précédente, sur la base d'une concertation approfondie. Il s'agit de l'élaboration de la méthodologie qui permet de passer des 'Options' aux 'Propositions' sur la base de la prise en compte, la plus explicitée possible, des contraintes/opportunités : financières, de ressources humaines, de capacités de planification/programmation/mise en œuvre des structures déconcentrées et décentralisées, du degré d'implication du secteur privé et du système de facilitation/incitation avec ce que cela englobe comme :u en faveur des populations victimes des conflits, etc.

Sur le plan pratique, cette dernière phase du processus d'élaboration du PPAT/PLAT, qui vise à rendre opérationnels les choix stratégiques sur le court et le moyen terme, se déroule en deux étapes clés et sera finalisée par l'élaboration de la carte de synthèse ou Schéma du PPAT/PLAT, comme décrit ci-après :

- Développer la **Stratégie pour les Options retenues** par la détermination des Axes Stratégiques et la définition des Objectifs d'Aménagement relatifs à chacun des axes identifiés ;
- Elaborer un **Plan d'Actions et le prioriser** dans le but de définir, de façon détaillée, les programmes et projets à réaliser par ordre de priorité, en les chiffrant et en y associant des indicateurs de résultats.
- Elaborer la **carte de synthèse ou le Schéma du PPAT/PLAT**

Ci-après le schéma du processus d'enchaînement des étapes clés d'élaboration des Propositions.

Figure 1 : Processus d'enchaînement des étapes clés d'élaboration des 'Propositions' des PPAT/LAT



3.1.1 ETAPE 1 : ELABORATION DE LA STRATEGIE DU SCENARIO RETENU

La stratégie est l'ensemble constitué des axes stratégiques et la combinaison judicieuse des objectifs, des pistes d'actions et de mesures à l'intérieur de ces axes. Le développement de la stratégie s'appuie sur les options stratégiques retenues et se déroule sur deux activités consécutives :

3.1.1.1 Détermination des Axes Stratégiques d'Aménagement et de Développement

Les axes stratégiques retenus doivent être les plus pertinents possibles. Cela réside dans l'intensité et l'efficacité de leur capacité à contribuer à atteindre les objectifs visés à moyen terme.

Les axes stratégiques correspondent en général à des domaines d'activités. Ils sont identifiés dans les 4 pôles et 4 piliers sectoriels, qui représentent la trame structurelle d'élaboration des PPAT/PLAT.

Leur énoncé commence par un nom et ne contient pas de verbe. On pense à des expressions telles que : réduction, maintien, amélioration, renforcement, consolidation, contribution, etc. Le nombre des axes stratégiques doit être limité pour permettre de donner une lisibilité simple de la stratégie retenue. Chaque axe stratégique devra comprendre des actions à mener exprimées comme des verbes à l'infinitif et qui correspondraient à un certain nombre de projets à mener.

3.1.1.2 Définition des objectifs des axes stratégiques

Il s'agit de préciser davantage le contenu des axes stratégiques de développement et d'aménagement, en développant les objectifs de chaque axe identifié.

Autour de chaque axe stratégique seront spécifiés, développés et précisés :

- Les objectifs, les pistes d'actions et mesures, etc.,
- Les zones géographiques bénéficiaires des actions,
- Les populations cibles, avec la prise en compte des spécificités de toute nature des bénéficiaires au regard des résultats du diagnostic.

La stratégie doit convaincre sur sa capacité à réaliser les objectifs stratégiques. Toutefois, les facteurs externes ou conflits d'intérêts sur lesquels la stratégie n'a pas pris et qui sont susceptibles d'entraver sa mise en œuvre seront répertoriés sous les « hypothèses et risques ».

Cela permet de démontrer que la stratégie qui a été élaborée est viable.

3.1.2 ÉTAPE 2 : ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS (PA) ET DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)

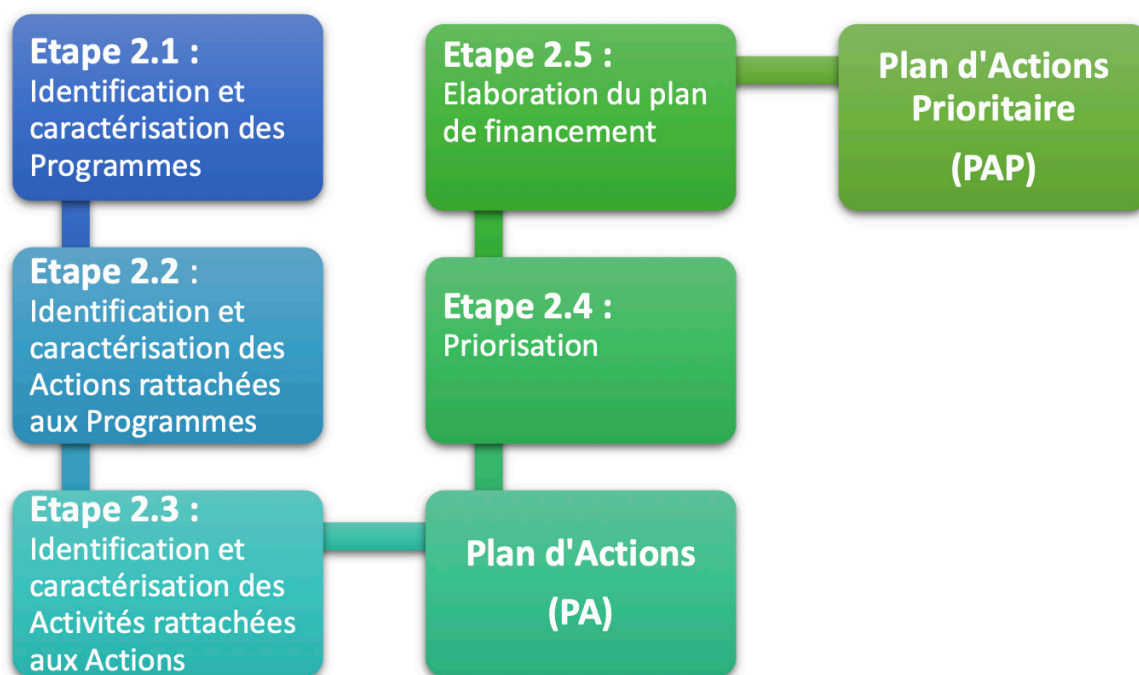
Le Plan d'Actions (PA) est un ensemble de programmes ordonnés en hiérarchie ascendante (liens avec les stratégies existantes) et descendante (déclinaisons en actions et activités), chiffrés et assortis d'indicateurs de résultats. Il vise à définir de façon précise la manière dont les choix stratégiques opérés vont être réalisés sur le court et le moyen terme. La finalité du PA est d'inscrire les budgets dans un cadre stratégique basé sur des priorités prédéfinies.

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) résulte de la prise en compte de la contrainte budgétaire. Cette contrainte oblige à hiérarchiser les besoins et à mieux affecter les ressources. À cet égard, le PAP permet d'achever l'activité de planification.

Le Plan d'Actions et le Plan d'Actions Prioritaires sont réalisés de façon séquentielle au cours d'une même étape. La perspective PAP est généralement quinquennale avec une révision annuelle, permettant de tenir compte de l'évolution du contexte révélée par la veille stratégique et les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets. Ceci permet de mieux cadrer les programmes en cours de définition et de favoriser la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie.

Sur le plan de la démarche, l'élaboration du PA et du PAP se déroule sur 5 étapes clés : 3 étapes pour obtenir le Plan d'Actions et 2 étapes supplémentaires pour obtenir le Plan d'Actions Prioritaires, comme présenté dans le schéma suivant :

Figure 2 : ETAPE 2 - Principales étapes de l'élaboration d'un Plan d'Actions et d'Un Plan d'Actions Prioritaire (Réf. GM3)



3...1 Identification et caractérisation des 'Programmes'

La formulation des programmes prend appui sur les choix stratégiques opérés dans l'étape précédente à travers l'identification des axes stratégiques et les objectifs leurs correspondant.

En fonction du champ couvert, un axe stratégique peut constituer une intervention correspondant à un ou à plusieurs programmes.

On distingue deux catégories de programmes :

- Les programmes opérationnels, destinés à la production de biens ou services ;
- Les programmes supports ou de soutien, qui assurent une meilleure administration du domaine ou accompagnent mieux l'opérationnalisation des orientations.

La formulation et la caractérisation des programmes se fait à partir des éléments suivants :

- **L'axe stratégique**, lié au domaine ou secteur/sous-secteur de rattachement ;
- **L'intitulé du programme** (celui-ci doit être concis) ;
- **Ses objectifs**, dont le nombre ne saurait dépasser un à deux, afin de garantir la lisibilité globale du PA et l'efficacité de la politique publique. Les objectifs doivent être spécifiques au programme et rendre directement compte de son contenu. Ils peuvent ne pas couvrir la totalité du champ du programme, mais se limiter aux actions les plus mobilisatrices ou présentant les enjeux les plus importants ;
- **Les indicateurs du programme**, assortis de valeurs qui servent de référence pour mesurer les progrès accomplis ;
- **La stratégie-programme**, qui présente principalement comment les actions seront organisées en vue d'atteindre les objectifs du programme et permet ainsi, d'encadrer la formulation des actions contenues dans un programme et leur priorisation ;

- **Le cadre institutionnel de mise en œuvre**, c'est-à-dire les acteurs intervenant directement ou indirectement dans la mise en œuvre du programme, à savoir : collectivités territoriales décentralisées, Départements ministériels, Institutions publiques ou parapubliques sous-tutelle, ... ;

Le tableau suivant présente le canevas du résultat attendu de cette étape.

Tableau 4 : Identification des Programmes

Programme N°1		
1. Secteur/Sous-secteur :		
2. Axe Stratégique de rattachement :		
3. Nom du programme :		
4. Objectif du programme :		
5. Indicateurs du programme :		
Nom de l'indicateur	Valeur de référence	Valeur cible (en fin de période)
Indicateur 1	X1 en 'année'	
Indicateur 2	X2 en 'année'	
6. Stratégie de programme :		
7. Cadre institutionnel de mise en œuvre :		
8. Responsable coordonnateur de mise en œuvre :		
Programme N° 2 (préciser les informations pareillement)		
Programme N° 3 (préciser les informations pareillement)		
Programme N° 4 (préciser les informations pareillement)		

3...2 Identification et caractérisation des 'Actions' rattachées aux Programmes

Les actions sont de grands ensembles homogènes et complémentaires d'un programme. Leur mise en œuvre doit concourir à la réalisation des résultats du programme auquel elles sont rattachées. La frontière entre les actions d'un programme donné doit être nette et précise. Il est recommandé de ne pas multiplier les actions pour un même programme (si possible moins d'une dizaine par programme).

A noter que les actions des programmes supports (mentionnés plus haut), doivent porter sur les ressources humaines, les ressources financières et matérielles, le contrôle et l'évaluation, la coordination des actions, la communication, les statistiques, l'appui juridique, etc.

La caractérisation des actions du programme consiste à accompagner chaque action identifiée des éléments suivants :

- L'objectif de l'action,
- Les indicateurs auxquels sont associés des valeurs de référence et des cibles :
L'indicateur de l'action permet de mesurer les résultats obtenus ; la valeur de référence désigne le niveau de l'indicateur au cours d'une année donnée ; la cible est le niveau de l'indicateur à atteindre dans une période déterminée ;
- **Le cadre institutionnel** qui précise les acteurs intervenant directement ou indirectement dans la mise en œuvre de l'action.
- **Le lieu ou bien la zone de son exécution** qui renseigne sur la localisation territoriale de mise en œuvre de l'action. Lorsque la zone d'exécution d'une action n'est pas précisée,

cela veut dire que la définition de cette action est encore inachevée, et comme telle, elle ne peut être budgétisée.

Le tableau suivant présente le canevas du résultat attendu de cette étape.

Tableau 5 : Identification des Actions

Programme :						
Responsable de mise en œuvre :						
Actions						
Désignation des Actions	Objectifs	Indicateurs	Valeur de référence	Cible	Localisation	Cadre institutionnel de mise en œuvre
Action 1			X1 en 'année'			
Action 2						
Action n						

3...3 Identification et caractérisation des 'Activités' rattachées aux Actions

Il s'agit de déterminer toutes les activités dont la mise en œuvre va permettre d'atteindre l'objectif de l'action. Une activité correspond à un projet d'investissement auquel on adjoint les charges de fonctionnement y afférentes. La détermination des activités des actions permet de donner un contenu matériel aux programmes sélectionnés, et établit de ce fait une liaison entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel de la stratégie. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, une activité de l'action « amélioration des capacités d'accueil dans l'éducation primaire » serait : « construction de nouvelles écoles » ; une activité de l'action « amélioration des capacités pédagogique dans l'éducation primaire » serait : « recrutement de nouveaux enseignants ».

Les activités d'une action doivent être complémentaires et permettre d'atteindre le résultat de l'action.

La caractérisation des activités des actions du programme se fait sur la base des éléments suivants :

- **L'extrant**, qui est le résultat direct ou immédiat de la réalisation d'une activité. Une mauvaise formulation de l'extrant pourrait traduire une connaissance mitigée de l'activité. La formulation de l'extrant précise la quantité et/ou la qualité du bien et service produit sur une période donnée ; exemple : « 2000 salles de classes construites et équipées d'ici 2021 », « 70 km de pistes rurales réhabilitées d'ici 2021 », etc. ;
- **Le coût**, qui est à préciser pour chaque nature d'extrants de l'activité. Le coût doit être correctement évalué. Il correspond au montant total des dépenses nécessaires à la réalisation de l'extrant. Les dépenses comprennent les coûts d'investissement (tels que les études de faisabilité, les études techniques, ...), mais également les charges de fonctionnement nécessaires au suivi de l'exécution de l'activité. Le calcul du coût d'une activité est basé sur le coût unitaire de l'activité ou coût d'une unité d'extrant. Il existe plusieurs méthodes de calcul du cout unitaire : méthode analogique (se réfère à des activités similaires réalisées dans un contexte géographique semblable), méthode analytique (nécessite une décomposition de l'activité en tâche pour se rapprocher le plus de l'estimation réelle), etc.
- **La zone** d'exécution (localisation) ;

- L'année de réalisation ;
- Les principales Parties Prenantes constituant son cadre institutionnelle de mise en œuvre.

Le tableau suivant présente le canevas du résultat attendu de cette étape.

Tableau 6 : Identification des Activités

Programme :					
Responsable de mise en œuvre :					
Activités					
Désignation de l'Action	Désignation des Activités	Extrants attendus par activité	Coût	Localisation par activité	Principales Parties Prenantes
Action 1 Action 2 Action 2	Activité 1	Extrant 1 Extrant 2 Etc.	Coût 1 Coût 2 Etc.		
	Activité 2				
	Activité n				

A la fin du processus d'élaboration du plan d'actions, il est recommandé de synthétiser l'information sur les Programmes, les Actions et les Activités pour offrir une vue synoptique des résultats poursuivis sur la période couverte et les coûts nécessaires. Cette synthèse se fait en récapitulant les informations produites jusque-là sur un tableau.

La compilation de l'ensemble des tableaux produits durant ces trois étapes, permet d'obtenir le Plan d'Actions.

□ PRIORISATION

En concertation avec le Maître d'Ouvrage et en synergie avec les acteurs concernés un PAP sera identifié en tant que paquet de Stratégie-Programmes-Actions-Activités (SPAA) d'initialisation du PPAT/PLAT et de lancement de sa mise en œuvre. La méthode de conduite du choix du PAP s'apparente à l'utilisation d'un entonnoir pour proposer pour chaque action le sous-ensemble d'activités le plus pertinent dans la mise en œuvre des orientations stratégiques concernées, compte tenu de la contrainte budgétaire et de ce qui est jugé le plus urgent pour les bénéficiaires.

Cela nécessite des arbitrages (justifiés et argumentés), à conduire en concertation avec les Parties Prenantes, pour établir :

- Une priorisation des différents programmes
- Une priorisation des actions de chaque programme
- La liste des activités prioritaires découlant de ces arbitrages.

Dans ce cadre, chaque SPAA sera évaluées selon sa contribution à maximiser des avantages globaux et minimiser ses risques. Les critères d'arbitrage/évaluation concerneront notamment:

- L'efficacité économique
- L'inclusivité sociale
- La durabilité environnementale
- La cohérence d'aménagement spatial

On doit ainsi élaborer un tableau de priorisation de chaque programme comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Priorisation des activités

Désignation du programme :			
Désignation des Actions	Activités correspondantes	Rang (rang 1, 2, 3, ...)	Activité prioritaire (oui/non)
Action 1	Activité 1		
	...		
	Activité n		
Action 2	Activité 1		
	...		
	Activité n		

Le tableau de priorisation ainsi obtenu pour chaque programme permettra la planification pluriannuelle du PAP dans le format de présentation ci-après :

Enfin, le PAP sera présenté sous la forme de Fiches-projets pour chaque Programme/Action/Activité récapitulant au moins les éléments suivants :

- Le contenu de la SPAA,
- Les délais de réalisation et de mise en exploitation, notamment pour les projets de production de biens ou de services,
- Les effets attendus, notamment en termes sociaux et environnementaux,
- La zone d'implantation,
- L'espace territorial impacté,
- La population ciblée,
- La Maitrise d'Ouvrage et Maitrise d'œuvre,
- Le montage institutionnel de sa phase réalisation et sa phase exploitation, les besoins en ressources humaines et en renforcement des capacités,
- Le schéma de financement,
- Les indicateurs de suivi-évaluation.

□ ELABORATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Toute Action nécessite la réalisation d'un plan de financement pour en assurer la cohérence et la faisabilité financière. Celui-ci indique comment les différents postes de dépenses prévus seront financés dans le temps, c'est-à-dire les sources de financement et leur affectation des ressources pour les années considérées.

Son élaboration conduit au Plan d'Actions Prioritaires qui requiert une programmation pluriannuelle des Actions de chaque programme, ainsi que l'élaboration du plan de financement pluriannuel de ces Actions.

Tableau 8 : Plan d'actions prioritaires - Financement pluriannuel des actions du programme n° ...

Programme :				
Objectifs :				
Coût total du programme :				
Durée globale :				
Responsable de mise en œuvre :				

Désignation	Sources de financement	Auteurs	Durée	Bénéficiaires	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
Action 1	1								
	2								
	...								
	Total financement								
Action 2	1								
	2								
	...								
	Total financement								
Total financement des actions									

Tableau 10 : Exemple d'élaboration d'un Plan d'actions prioritaires
- Financement pluriannuel des actions du programme n° ...

Programme : Identification des espaces affectés et non affectés									
<i>Objectifs : Bien assurer le suivi et contrôle, en rapport avec les affectations, les occupations et les usages des espaces</i>									
Coût total du programme :									
Durée globale :									
Responsable de mise en œuvre :									
Désignation	Sources de financement	Auteurs	Durée	Bénéficiaires	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5
Action 1 Recensement des espaces non affectés	1. PTF	Ministère concerné	2 ans	population	22 000	15 000	-	-	-
	2. Gouvernement	Ministère concerné	2 ans	population	10.000	7.000	-	-	-
	...								
	Total 1				32.000	22.000	-	-	-
Action 2 Recensement des espaces affectés	1 PTF	Ministère concerné	2 ans	population	10.000	5.000			
	2 Gouvernement	Ministère concerné	2 ans	population	5.000	3.000			
	...								
	Total 2				15.000	8.000			
Total financement des actions				47.000	20.000				

3.3 ETAPE 3 ETABLISSEMENT DE LA CARTE DE SYNTHESE/SCHEMA SPATIAL DU PPAT/PLAT

Les objectifs d'aménagement à l'année terminale sont reportés sur une carte de synthèse qui donne une vision globale de la situation souhaitée à l'horizon du PPAT/PLAT.

Cette carte est une projection spatialisée des actions envisagées à l'horizon retenu afin d'atteindre le scénario optimum de développement de la Province/ET objet du PLAT.

Elle présente une illustration des principaux éléments structurants de l'espace ainsi que leur constituant, leur disposition et leur cohérence.

Cette carte devra synthétiser les propositions d'aménagement et de développement retenues pour les principaux secteurs tels que : les infrastructures et les équipements, le développement rural, les transports et communication, le réseau urbain y compris sa structuration (petites, moyennes et grandes, leurs relations entre elles et avec le milieu rural), les activités socio-économiques et sociales par Zone Homogène de Développement, les axes d'insertion interne et externes de la Province/ET objet du PLAT, etc.

Les actions et les projets dégagés à la fin du processus d'élaboration du PPAT/PLAT, y compris les orientations spatiales et les représentations cartographiques, seront couplées à une base de données SIG qui sera mise en place et alimentée tout au long du processus d'élaboration de la mission.

Cette Base de Données présentera le noyau d'un système de suivi évaluation/Observatoire du territoire à l'échelle de la Province, à mettre en place et à héberger au Ministère provincial en charge de l'Aménagement du Territoire.

▣ RECAPITULATIF DES ACTIVITES, INPUTS ET OUTPUTS DE LA PHASE 'PROPOSITIONS'

Le tableau ci-après récapitule les étapes clés de la troisième phase 'Propositions' et présente les inputs et outputs y afférents :

Tableau 9 : Principales activités, Inputs et Outputs de la phase Propositions (Réf. GM3)

Inputs	Activités	Outputs
<ul style="list-style-type: none"> • Document 1 : 'Diagnostic-Orientations' • Document 2 : 'Options' • Rapports d'évaluation de programmes (nationaux, provinciaux, ...) • Cadre budgétaire (Ministères, Province, ETD, PTF, ...) • Guides méthodologiques pour l'élaboration des PPAT et PLAT 	<p>Elaboration de la Stratégie du Scénario retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination des Axes d'aménagement • Définition des Objectifs d'Aménagement <p>Elaboration d'un Plan d'Action (PA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des programmes, actions et activités pour chaque axe stratégique ; • - Définition des indicateurs de suivi des programmes et des actions ; • Chiffrage des programmes par agrégation des coûts des activités et actions ; <p>Elaboration du Plan d'Actions Prioritaire (PAP) :</p>	<div style="border: 1px solid gray; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center; background-color: #f0f0f0;"> <p>Document 3 : « Phase Propositions : Plan d'Actions et Schéma du PPAT/PLAT »</p> </div> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie • Plan d'Actions (PA) • Plan d'Actions Prioritaires (PAP) • Dispositifs de mise en œuvre et de suivi-évaluation (les intervenants et leurs rôles et les mécanismes à mettre en place) <ul style="list-style-type: none"> • Carte de synthèse du PPAT/PLAT

<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la priorisation au vu de la contrainte budgétaire ; • Esquisse de la programmation pluriannuelle subséquente des programmes et actions ; • Elaboration du plan de financement des programmes ; <p>Mise en œuvre – Suivi-Evaluation du PA et PAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs de mise en œuvre • Définition des dispositifs de suivi-évaluation (contenu, indicateurs, ...) / Cf. Politique et Loi Cadre d'AT de la RDC.
<p>Etablissement de la Carte de Synthèse Finale du PPAT/PLAT</p>

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DE PROPOSITIONS POUR LE 'POLE TRANSVERSAL'

Pour les propositions relatives au volet Transversal, il s'agira essentiellement de recommandations qui se présenteront sous la forme de :

- **Recommandations pour la Mise à niveau de l'appareil statistique ;**
- **Recommandations pour la Mise en place de système de recevabilité** pour améliorer la gouvernance ;
- **Recommandations pour améliorer la Gestion Budgétaire par Objectifs ;**
- **Recommandations pour l'institutionnalisation et la réglementation de la transparence** notamment à travers la publication de l'ensemble des étapes relatives aux processus de dévolution des marchés publics et de mise en concurrence des intervenants nationaux et internationaux concernant les projets de valorisation des ressources naturelles, hydrauliques, énergétiques, forestier, de transport, etc.

Outre la gouvernance, les recommandations relatives à l'axe transversal concerneront **l'équilibre économique et budgétaire**, dont **la bonne conduite et le pilotage** constituent des facteurs clé anti-risque et de bonne résilience. Pour ce qui est de la balance des paiements courants, l'essentiel des recommandations concerneront **le développement compétitif du système productif**, seul garant à la fois d'accroissement des exportations et de réduction des importations.

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DE PROPOSITIONS POUR LE 'POLE SECTORIEL'

Pour les propositions relatives au volet sectoriel, elles seront identifiées en tant que concrétisation des options retenues, sous la forme de Stratégie/Programmes/Actions/Activités (SPAA) permettant d'atteindre les objectifs sectoriels tout en étant en cohérence avec les exigences environnementales et les choix d'aménagement du territoire.

Les propositions seront présentées selon la classification en quatre (4) piliers tel que cela a été présenté précédemment, à savoir :

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER DE L'AGRO-RURAL

Pour le pilier Agro-rural, les propositions en SPAA doivent aller dans le sens des principes directeurs suivants :

- **La réforme des structures et la modernisation des systèmes de production** pour assurer la sécurité alimentaire, l'équilibre de la balance des paiements, l'intégration intersectorielle par la transformation, la promotion de l'emploi décent et la dynamisation des économies locales et régionales ;
- **Les approches filières et en technopôles agro-industriels** actuellement initiées seront intégrées et systématisées dans le cadre des 3PA ;
- **Les facteurs devant contribuer au développement des externalités positives**, englobant, le foncier, les infrastructures, l'encadrement par les services de l'Etat, l'organisation professionnelle, le financement local et bancaire, l'assainissement des circuits de commercialisation ;
- **La localisation/disposition spatiale des propositions** sera clairement mise en évidence afin que la dimension développement régional et local apparaisse clairement ;
- Enfin, **l'impact sur le revenu des ménages ruraux sera suffisamment en relief**, étant donné son rapport avec d'une part avec la maîtrise des flux migratoires ainsi que la question de la pression sur les ressources.

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER DES RESEAUX DE DESSERTE ET D'ADDUCTION

Pour le pilier Réseaux de Desserte et d'Adduction, englobant le transport, l'énergie électrique, l'AEPA et les TIC, les propositions en SPAA doivent aller dans le sens des principes directeurs suivants :

- L'intégration des stratégies nationales mises en œuvre et la vérification de leur viabilité/effectivité.
- L'équipement des différentes composantes du territoire et réalisation de l'inclusivité territoriale qui recouvre l'inclusivité sociale.
- La contribution de ce pilier à la dynamisation des différentes zones du territoire, à la fois en tant que facteur de désenclavement des zones isolées mais aussi en tant qu'opportunité d'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers pauvres dans les grandes villes et de dynamisation des leurs économies.

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Pour le pilier à fort contenu développement humain de l'Education-Santé-Habitat, les propositions en SPAA doivent aller dans le sens des principes directeurs suivants :

- le choix des propositions concernant ces secteurs doivent s'appuyer sur les orientations/options de l'Etat concernant le contenu social de ses politiques ;
- Il s'agira de mettre particulièrement en relief pour élaborer les propositions concernant ce pilier qu'il ne saurait y avoir de politique publique d'aménagement du territoire conséquente en l'absence d'une stratégie de développement à la hauteur des défis du non accès à des services de base pour de larges parties de la population.

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER 'MINDUS'

Pour le pilier MINDUS qui regroupe les secteurs de 'la mise en valeur de la ressource minière' et 'l'industrie et services', les propositions concerneront à la fois le contenu en SPAA de ces activités et la question des externalités positives qui contribueront au succès des propositions.

Par ailleurs, les critères qui seront pris en compte dans le choix de propositions concernant ce pilier incluront :

- L'impact sur l'emploi et le revenu des ménages ;
- La contribution à l'intégration intersectorielle ;
- La contribution à la dynamisation des économies provinciales et locales ;
- La maîtrise de la variable environnementale en général et la contribution au succès de REDD+ en particulier.

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE POLE ENVIRONNEMENTAL

Pour les propositions relatives au volet environnemental, il s'agira des propositions concernant :

- **La contextualisation de la stratégie environnementale nationale ou locale** et les recommandations d'amélioration ;
- **L'identification des SPPA spécifiques à des contextes territoriaux de zones à problématiques environnementales homogènes (ZPEH)**, pour lesquelles il s'agira d'élaborer des propositions en cohérence avec leurs spécificités.

□ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE POLE TERRITORIAL

Les propositions relatives au volet territorial, constituent l'aboutissement de l'ensemble de la mission et concernent le contenant spatial de la totalité des propositions du développement socioéconomique, tel que formulées précédemment, avec ce que ce contenant spatial doit avoir comme attribut de cohérence de son organisation et de pertinence de son fonctionnement.

Les propositions relatives au volet spatial seront élaborées sur la base des principes directeurs suivants, basés aussi bien sur les standards de l'aménagement du territoire que les spécificités du contexte territorial de la RDC :

- *Délimitation de périmètres correspondant à des Zones Homogènes d'Actions d'Aménagement et de Développement Durable (ZHAADD)* tel que des zones d'intensification agriculture vivrière, de développement agro-industriel, de sauvegarde de potentiel en écosystèmes, etc., pour lesquels des Plans d'Actions seront proposés ;
- *Mise en place et/ou consolidation/renforcement des capacités du système institutionnel et opérationnel de délimitation des 'zones de conflits d'intérêt' et de maîtrise de leur gestion coordonnée*, dans un objectif d'efficacité économique, d'inclusivité sociale et de durabilité environnementale ;
- *Identification des programmes en infrastructures et dotations en équipements et services publics structurants des différentes agglomérations*, tel que cela ressort du schéma d'armature urbaine qui aura été élaboré et adopté dans le cadre du SNAT ;
- *Identification des programmes de modernisation/mise à niveau des axes structurants*, de rang international, sous-régional, nationaux et provincial, de relations interurbaines et de fonctionnement des rapports interterritoriaux ;

- *Projection sur l'espace territorial, des grands projets structurants* d'agropoles, d'industrie, de services supérieurs, d'équipement de logistique et d'énergie ;

L'ensemble de ces composantes feront l'objet de la formalisation cartographique aux formats qui conviennent et qui soient compatibles avec l'étendue géographique du territoire objet du PPAT/PLAT

DEUXIEME PARTIE :
ACTIVITES TRANSVERSALES AU PROCESSUS
D'ELABORATION DES PPAT & PLAT

ETAPE 4 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

OBJECTIF PRINCIPAL :

Faciliter la conciliation entre les différents groupes d'intérêts et permettre aux responsables politiques et administratifs d'exercer un véritable leadership social, notamment en favorisant l'inclusion de toutes les parties prenantes (l'échantillon doit être représentatif).

OBJECTIF SPECIFIQUE :

Fournir un cadre cohérent et harmonisé du processus de participation d'acteurs provinciaux et locaux dans l'élaboration des plans d'AT, pour obtenir un consensus (résultat).

STRUCTURE ET CONCEPTS CLES DU GUIDE METHODOLOGIQUE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le présent document propose des directives pratiques pour garantir le bon déroulement des séances de consultation publique en se référant au guide de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) de consultation et de participation au processus REDD+ en République Démocratique du Congo.

Le guide méthodologique de consultation est structuré selon 5 axes principaux :

- Présentation du (CLIP)
- Analyse des parties prenantes ;
- Méthodes de plaidoiries ;
- Procédure participative et interactive ;
- Démarche pour un entretien type les parties prenantes.

4.1 PRESENTATION DU CLIP

4.1.1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU CLIP

Elle est subdivisée en 3 grandes phases qui comprennent chacune des étapes.

1. Phase1 : Préparation

- Etape 1 : Formation d'une équipe technique de facilitation de la démarche CLIP ;
- Etape 2 : Analyse du contexte physique, socio-économique, culturel et juridique ;
- Etape 3 : Mise en place d'une Stratégie d'Information et de Communication ;
- Etape 4 : L'organisation des rendez-vous.

2. Phase 2 : Mise en œuvre sur le terrain

- Etape 5 : Réunions d'information et de sensibilisation ;
- Etape 6 : Négociation avec les parties prenantes ;
- Etape 7 : Formalisation des accords entre les parties ;
- Etape 8 : Établissement d'une feuille de route.

3. Phase 3 : Suivi et évaluation du processus CLIP

- Etape 9 : Monitoring / Suivi ;
- Etape 10 : Vérification et Évaluation ;

4.1.2 PRINCIPES, CRITERES, INDICATEURS ET DIRECTIVES

Le **CLIP** est fondé sur 4 principes fondamentaux :

- **Principe 1 : Consentement**, c'est-à-dire la communauté propose, discute, accepte, modifie ou refuse les idées des projets proposés.
- **Principe 2 : Libre**, c'est-à-dire aucun usage de force, de pression, d'obligation non désirée, de manipulation et d'intimidation
- **Garanti la liberté de** : (i) Choix (dates), (ii) Diffusion de l'information à la communauté selon ses pratiques culturelles, (iii) Négociation sans influence extérieure.
- **Principe 3** : Informé c'est-à-dire diffusion des informations complètes relatives aux PPAT et PLAT élaborés et leurs impacts à l'échelle provinciale et locale ; Garantit la diffusion d'informations ; Garantit la discussion au sein de la Communauté pour l'acceptation ou le refus du projet proposé
- **Principe 4** : Préalable c'est-à-dire mise à disposition des informations relatives aux idées initiales des projets d'aménagement de territoire proposé et possible Les rendez-vous de consultation avec les parties prenantes sont fixés à l'avance selon la convenance.

4.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Ici il s'agit de Mener une réflexion participative sur (i) les problèmes, les besoins, les intérêts, les attentes, les limites, les potentiels des acteurs, les ressources disponibles, intérêts, ... (ii) schéma d'intervention des acteurs, ... (iii) phasage des participations.

a) Acteurs impliqués dans l'élaboration des PPAT/PLAT

Les acteurs impliqués dans le fonctionnement dispositif de consultation du public couvrent les différents niveaux sectoriels national, décentralisé et local.

Acteurs impliqués dans la consultation publique :

Type de plans	Groupe 1 (Plaidoyers)	Groupe 2 (Participants)	Groupe 3 (Partenaires élargis)
Plan local d'aménagement	- Gouverneur ; - Maire de ville - Conseil urbain	- Comité local d'aménagement du territoire ⁶ - Autorités coutumières et religieuses - Représentants des peuples autochtones	- La société civile : ONG, Associations, etc. - Les prestataires - Les PTF
Plan Provincial d'aménagement	- Gouverneur - Maire de la Ville - Conseil urbain	- Ministère provincial en charge de l'AT - Assemblée provinciale « Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire » ⁷ - Autorités coutumières et religieuses - Représentants des peuples autochtones - Conseil Consultatif Provincial des forêts (CCPF)	- La société civile : ONG, Associations, etc. - Les prestataires - Les PTF

⁶ Une instance de pilotage au niveau local, proposé dans le cadre du PNAT

⁷ Une instance de décision de niveau provincial, proposé dans le cadre du PNAT

Schéma national d'aménagement du Territoire	- Gouvernement - MINAT - Assemblée nationale		
---	--	--	--

b) Phasage de participation des parties prenantes

La démarche adoptée pour l'élaboration des PPAT et des PLAT repose sur la consultation du public tout au long de la conduite du projet. L'élaboration des PPAT et des PLAT repose essentiellement sur 5 phases :

- Phase 1 : lancement de l'étude
- Phase 2 : Diagnostic/orientations
- Phase 3 : Options d'aménagement
- Phase 4 : Propositions
- Phase 5 : Validation approbation

4.3 METHODES DE PLAIDOYERS

Le plaidoyer est un effort stratégique pour parvenir à un changement en créant un « environnement favorable » et un engagement de la part des décideurs politiques, communautaires et/ou religieux à tous les niveaux et de les persuader à prendre l'action en faveur de l'élaboration du PPAT/PLAT.

Plaidoyer initial : vise à gagner le soutien des décideurs du secteur de l'AT en les impliquant dans le processus d'élaboration de ces instruments de planification.

Plaidoyer final : Le plaidoyer final consiste à montrer, exposer et expliquer les résultats de l'étude menée.

Le plaidoyer final sera assuré par le même comité du plaidoyer initial.

4.4 PROCEDURE PARTICIPATIVE ET INTERACTIVE

La consultation participative va au-delà d'une simple information des parties prenantes afin qu'elles puissent faire des observations. Elle repose sur une démarche itérative et dynamique, articulée en étapes et ventilées en séquences de progression logique.

Elle reflète un compromis acceptable par les acteurs, entre (i) les intérêts particuliers et celui de la collectivité, (ii) les préoccupations à court terme et les enjeux d'évolution à long terme, (iii) les considérations environnementales, économiques et sociales.

4.4.1 DEMARCHE POUR UN ENTRETIEN TYPE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Plusieurs techniques peuvent être utilisées : (i) Interview participative ou interview semi structurée n'impliquant pas un questionnaire formel, (ii) méthode d'entretien ciblé ou discussion structurée, (iii) brainstorming (émission d'idées) ou méthodes d'ateliers en petits ou grands groupes pour initier la discussion, (iv) organisation de concertation publique) où plusieurs supports peuvent être utilisés (internet, affiches, avis dans la presse, ...).

ETAPE 5 : SUIVI-EVALUATION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION FORMULATION DES OPTIONS

5.1 GENERALITES

Cela se justifie amplement par le besoin d'évaluer les niveaux de performance des politiques, programmes ou projets d'aménagement du territoire au regard des objectifs de développement durable, en identifiant les niveaux de performance atteints, leurs points forts et leurs points faibles en vue de les faire progresser le cas échéant.

5.2 DIMENSION INTERTERRITORIALE ET INTERSECTORIELLE DU SEV

Le SEV prend en compte les 3 niveaux de l'AT (National, Provincial et Local) et leurs articulations ainsi que ses différents pôles (transversal, sectoriel avec ses 4 piliers, environnemental et territorial).

5.3 DIMENSION INCLUSIVE

Le SEV doit garantir une représentation équilibrée de tous les groupes potentiellement vulnérables ou marginalisés. Ce qui implique d'apporter une attention particulière aux différences et aux inégalités sociales liées au genre, à la race, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à l'aptitude physique ou intellectuelle, à la religion ou à la situation socio-économique. Ces considérations sont particulièrement importantes pour le développement inclusif.

5.3.1 CONCEPTS-CLES

Pour une bonne maîtrise du GM-SEV, quelques concepts-clés méritent d'être définis :

- **La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)** : approche globale de la gestion des politiques, projets visant définir les résultats mesurables, les méthodologies pour atteindre les résultats escomptés
- **Suivi et Evaluation** : sont des éléments essentiels de la gestion axée sur les résultats (GAR). Ils sont les fondements de comptes rendus clairs et précis sur les résultats d'une politique ou d'une intervention (programme ou projet).
- **Suivi** : Processus continu de collecte et d'analyse systématique de l'information pour suivre les progrès réalisés par rapport aux plans établis et vérifier la conformité par rapport aux normes établies. Il permet d'identifier les tendances et les schémas qui se dessinent, d'adapter les stratégies et de guider la prise de décisions relatives à la gestion du projet/programme.

L'on y distingue plusieurs types, à savoir : (i) Suivi des résultats, (ii) Suivi du processus (des activités), (iii) suivi de la conformité, (iv) Suivi du contexte (de la situation), (v) Suivi des bénéficiaires, (vi) Suivi financier, (vii) Suivi organisationnel.

Evaluation : Processus organique pour déterminer la pertinence, l'efficacité, l'impact des activités améliorer les activités en cours et aider la direction dans ses activités futures de planification, de programmation et de prise de décisions.

- Selon le moment elle peut être une : (i) évaluation annuelle (continue), (ii) à mi-parcours, (iii) finale ou d'achèvement, (iv) ou évaluation ex-post (qui se fait quelques années après l'achèvement du projet).
- Selon les acteurs : elle peut être (i) une évaluation interne ou auto-évaluation, (ii) une évaluation externe ou indépendante ou (iii) une évaluation participative.

Cadre Logique axé sur les résultats (CLAR)

Le Cadre Logique Axé sur les Résultats est la principale source du dispositif de SEV et un résumé de la conception opérationnelle des PPAT et des PLAT.

C'est une suite de relations de cause à effet qui mènent d'une action de développement à l'atteinte des objectifs. La chaîne des résultats commence par la mise à disposition des ressources, se poursuit par les activités et leurs extrants.

Elle conduit aux réalisations et aux impacts, et aboutit à une rétroaction ». La structure et le contenu CLAR se présente comme suit :

Figure 1 : Structure du Cadre Logique Axé sur les résultats

Pays et nom du projet: But du projet:					
Chaîne des résultats	Indicateurs de performance			Moyens de vérification	Risques/Mesures d'atténuation
	Indicateur	Référence	Cible		
Impact					
Effets Effet 1 Effet 2 ... etc.					
Produits Composante 1 Produit 1.1 Produit 1.2 ... etc. Composante 2 Produit 2.1 Produit 2.2 ... etc.					
Activités clés Composante 1: Composante 2:				Intrants Composante 1: Composante 2:	

Indicateurs de performance : mesures d'impact, d'effets, des résultats des programmes ou projets suivis durant la mise en œuvre de projet pour évaluer le progrès à un moment précis.

5.3.2 ACTEURS IMPLIQUES

Les acteurs impliqués dans le fonctionnement dispositif de suivi-évaluation couvrent les différents niveaux sectoriels et aussi les niveaux national, décentralisé, local.

Acteurs impliqués dans le SEV

Type de plans	Autorité compétente	Acteurs sectoriels	Acteurs de consultation	Acteurs de base
Plan local d'aménagement	- Gouverneur - Maire de la Ville - Conseil urbain - Comité local d'AT ⁸	- Les services techniques des ministères provinciaux	- La société civile : ONG, Associations, etc. - Les prestataires	- Autorités coutumières et religieuses
Plan Provincial	- Gouverneur			

⁸ Une instance de pilotage au niveau local, proposée dans le cadre du PNAT

d'aménagement	- Maire de la Ville - Conseil urbain - Ministère provincial en charge de l'AT - Assemblée provinciale - Conseil Provincial d'AT 10	- Les services techniques des ministères nationaux - Comité Technique d'Aménagement du Territoire ⁹	- Les PTF	- Représentants des peuples autochtones - Représentants des communautés locales (COLO) et CLD
Schéma national d'AT	- Gouvernement - MINAT - Assemblée nationale			

5.4 ORGANISATION GENERALE

La charpente du dispositif de suivi-évaluation-contrôle sera constituée de six fonctions :

- une fonction d'examen de la conception opérationnelle des instruments de planification d'AT (cadre logique axé sur les résultats)
- une fonction de planification ;
- une fonction de suivi des résultats;
- une fonction de suivi des risques;
- une fonction d'évaluation;
- une fonction de capitalisation sur le processus et les procédures.

Fonction 1 : Principaux types d'indicateurs du CLAR

- Indicateurs d'impacts
- Indicateurs d'effets
- Indicateurs de produit
- Indicateurs de suivi de processus

Fonction 2 : Planification

La planification des activités et leur suivi constituent un pilier important du SEV. Elle :

- sert d'axes directeurs dans l'exécution des programmes et des projets d'AT et
- permet un contrôle et un suivi physique, budgétaire et financier, etc

Fonction 3 : Suivi des résultats

Il compte plusieurs étapes :

- Etude de la situation de référence
- Collecte des informations
- Contrôle de la qualité de l'information
- Tableaux de bord de suivi
- Rapports de suivi

Fonction 4 : Suivi des risques

Il comprend l'ensemble des processus de planification et de management des risques : l'identification/l'analyse, les réponses et la surveillance et maîtrise des risques.

¹⁰ Une instance de décision de niveau provincial, proposée dans le cadre du PNAT

⁹ Une structure technique de niveau national proposée dans le cadre du PNAT

Fonction 5 : Evaluation

Où peuvent être distinguées une évaluation continue (en interne durant l'élaboration de l'outil) et une évaluation finale externe menée à terme de l'élaboration du PPAT/PLAT (évaluation à travers les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficacités, de durabilité).

Fonction 6 : Leçons tirées et capitalisation

Leçons tirées

Cette approche répond à la question suivante : « Que pouvons-nous apprendre à partir de ce que nous avons déjà accompli pour nous permettre d'améliorer le programme à l'avenir ? ».

Capitalisation

La démarche de capitalisation du Projet est une approche de gestion des informations et des connaissances dont le but est de constituer à partir des informations générées par le SEV, un produit de connaissances sur la mise en œuvre du projet et sur la gestion des projets et programmes en général. La finalité est de mettre à la disposition d'autres acteurs ou institution en vue de faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes ou la conduite d'actions similaires. Les thèmes de capitalisation seront validés par le Conseil Provincial d'Aménagement du Territoire

Aspects organisationnels

Schéma organisationnel

Le fonctionnement de SEV nécessitera la mise en place d'un schéma organisationnel fixant les tâches à chaque niveau ainsi que les modalités et les outils pour les réaliser.

- Responsabilité de l'UCGP (PPAT/PLAT)
- Responsabilité des comités locaux de suivi
- Responsabilité des comités villageois

ETAPE 6 : STRATEGIE DE COMMUNICATION

La communication est importante afin d'assurer les conditions requises pour une planification réussie. Elle doit accompagner tout le processus d'élaboration des PPAT/PLAT.

6.1. BUT DU PLAN DE COMMUNICATION

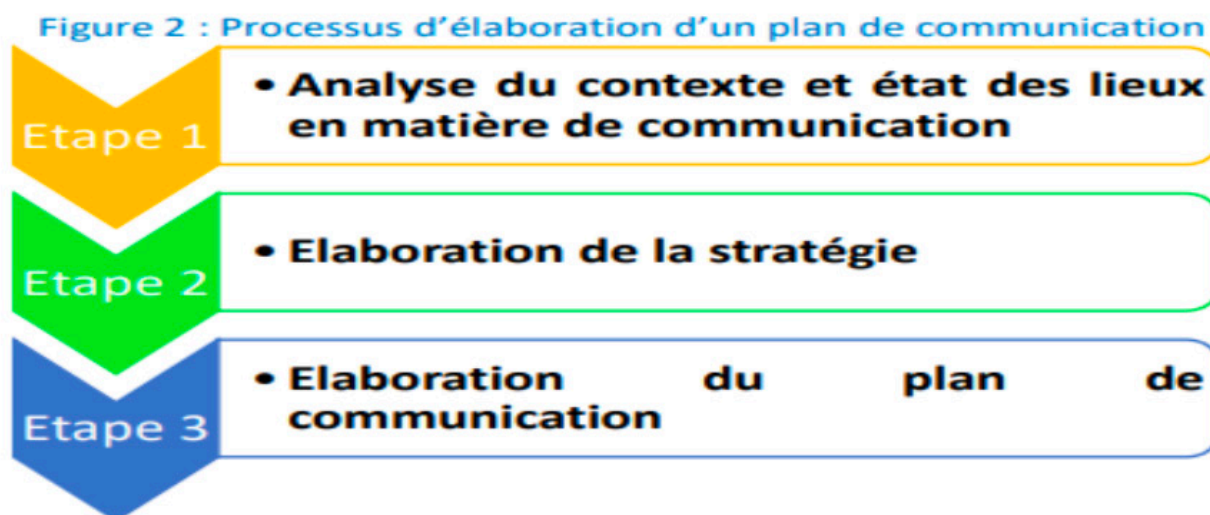
Diffuser l'information et renforcer le dialogue entre les bénéficiaires, les partenaires et les autorités afin de favoriser l'appropriation des programmes d'aménagement au niveau provincial et local et de produire un impact durable.

Une stratégie est un ensemble de moyens, de techniques, de ressources que l'on combine intelligemment pour atteindre un objectif.

Elle s'appuie sur les 4 piliers (axes) qui sont :

- **Pilier 1** : Communication interne incluant la majorité des acteurs publics et privés impliqués dans la conception et l'élaboration du PPAT et du PLAT, en mettant en exergue l'approche participative de toutes les parties prenantes concernées à l'échelle provinciale et locale et des différentes composantes de la société civile.
- **Pilier 2** : Plaidoyer pour une opinion publique favorable pour l'option retenue.
- **Pilier 3** : Communication sur le contenu du PPAT et du PLAT (contexte, composantes, objectifs et résultats attendus) et leur impact sur le territoire concerné.
- **Pilier 4** : Nécessite d'une médiation (facilitation) en cas de malentendu.

6.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION



6.3. ETAPES D'ELABORATION

6.3.1. ANALYSE DU CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE COMMUNICATION

Faire un état des lieux de la situation sur le terrain en matière de communication (Paysage médiatique).

6.3.2 ELABORATION DE LA STRATEGIE DE COMMUN

Au préalable

- maîtriser le processus du Projet
- Identifier à l'avance les principales activités d'élaboration du PPAT/PLAT

6.3.3 ELABORATION DU PLAN DE COMMUNICATION

Les éléments suivants doivent être cernés:

- le public-cible (les différents groupes)
- les messages clés de chaque groupe
- les outils de communication
- les Médias imprimés et électroniques : Il s'agit des supports écrits, des affiches / banderoles, des radios communautaires et des télévisions / vidéos
- les campagnes dans les établissements universitaires et les centres éducatifs
- les nouveaux médias : Page web, Bulletin électronique, Réseaux sociaux, Blog,...

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA REALISATION DU ZONAGE PARTICIPATIF DES TERROIRS VILLAGEOIS ET L'ELABORATION DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales dans le cadre de Piredd et sur base de démarches locales des planifications existantes, se veut opérationnel et concret. Il s'articule autour des trois chapitres suivants hormis l'introduction :

- Généralités,
- Approche méthodologique d'élaboration du Guide méthodologique pour la réalisation du zonage participatif
- Zonage participatif des terroirs villageois.

CHAPITRE I - GENERALITES

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En République Démocratique du Congo, le programme d'appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire est d'une importance capitale pour la planification spatiale de son territoire, en ce qu'il permet de produire des outils de gestion rationnelle de l'espace physique congolais. Ces outils sont : la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) et la Loi relative de l'Aménagement du Territoire (LAT), le Schéma National ainsi que les Plans Provinciaux et Locaux d'Aménagement du Territoire (PNAT & LCAT, SNAT, PPAT & PLAT).

Le monde rural congolais présente une distinction fondamentale entre le bassin forestier, domaine traditionnellement organisé en terroirs de cueillette et d'agriculture extensive et les espaces de savane qui constituent « l'arc utile », domaine de terroirs traditionnels d'agriculture vivrière.

Il est évident que le monde rural de notre pays subit les effets d'une évolution récente marquée par un déséquilibre croissant entre démographie et utilisation des ressources, ce qui conduit à une pression accrue en termes d'activités tant agricoles que non agricoles (exploitation forestière et activités extractives) dont le résultat est une déstructuration et/ou destruction des terroirs dans plusieurs endroits du territoire national. Ce déséquilibre entre la démographie galopante et l'utilisation des ressources, pose réellement problème pour nourrir le surcroît de la population avec une agriculture itinérante sur brûlis.

La conséquence de ces pressions sur les milieux ruraux est le flux important de départs continus vers les villes (exode rural), considérées comme espace d'espoir.

L'aménagement du territoire, dans son processus de réforme, ne s'intéresse pas seulement aux dimensions multisectorielle, transversale et participative, mais s'intéresse aussi et surtout, à sa dimension multi scalaire.

La mise en œuvre de cette réforme doit se faire simultanément à tous les niveaux de gouvernance territoriale (National, Provincial, Local : Territoire, secteur, villages ...). La dimension multi scalaire de l'Aménagement du Territoire, surtout à son niveau local le plus bas de la gouvernance : « terroirs villageois », doit mettre un accent particulier sur la réforme de l'Aménagement du Territoire, laquelle se doit d'être complète et intégrée. Ceci du fait que l'aménagement du territoire est un processus d'élaboration et de mise en œuvre concerté d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser toutes les ressources du terroir villageois en vue d'un développement durable. En tant que tel et s'agissant de la gouvernance, l'aménagement du territoire doit faire sien les principaux cardinaux y relatifs, en l'occurrence : la participation collective, la transparence, la représentativité et la redevabilité.

Ces principes collent pertinemment bien avec le fait que l'aménagement et la gestion des terroirs villageois sont une approche qui se veut globale, et globalisante, intégrée, participative, décentralisée, cohérente, contractuelle et de partenariat.

Par ailleurs, concernant précisément les « terroirs villageois » qui devront, à juste titre, être considérés comme une unité fondamentale de base de tout aménagement du territoire national, il sied de stigmatiser avec force, qu'en RDC il y a des espaces vides mais, il n'y a pas un vide foncier.

Pour répondre à cette préoccupation, sans faire allusion aux guides de zonage forestiers déjà publiés par le Ministère de l'Environnement, deux ateliers ont été tenus respectivement en date du 25 au 26 juin et du 03 au 05 décembre 2018 sur les méthodologies d'élaboration des plans de développement durable à l'échelle provinciale et locale (ETD et terroirs villageois). L'objectif principal de l'organisation de ces ateliers était de passer en revue les principales méthodologies employées en RDC, en ce qui concerne l'élaboration des outils sectoriels d'affectation et d'utilisation des terres, pour arriver à produire un guide méthodologique harmonisé de la planification spatiale au niveau des terroirs.

Le présent guide méthodologique, accompagné de normes de qualité claires, élaboré, sur base des démarches locales de planification déjà réalisée, et tenant compte de l'étude de l'impact environnemental et social à tous les niveaux du processus conformément au Décret N°14/019 du 02 Août 2014, fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement, servira de référence lors de la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois et des entités territoriales dans le cadre des programmes intégrés.

1.2 CONCEPTS

- 1) **Aménagement du Territoire** : action et pratique qui consistent à disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements collectifs et les moyens de communication, en prenant en compte les contraintes naturelles, écologiques, humaines, économiques, voire stratégiques. Il désigne aussi la politique, et les moyens, visant à une utilisation économique et humaine plus rationnelle de l'espace géographique national, provincial, urbain et local.
- 2) **Cartographie** : Ensemble des études et des opérations scientifiques, artistiques et techniques, intervenant à partir des résultats d'observations directes ou de l'exploitation d'une documentation, en vue de l'élaboration et de l'établissement des cartes, plans et autres modes d'expression, ainsi que de leur utilisation.
- 3) **Cartographie participative** : est un moyen d'associer la population d'un village (ou un groupe au sein de cette population) à un exercice de spatialisation des connaissances locales sur leur terroir et des ressources naturelles.
- 4) **Scénario** : est la description d'une situation future et de cheminement cohérent des événements permettant de passer de la situation présente à une situation future.
- 5) **Plan d'Aménagement du territoire**: outil littéraire et graphique de planification spatiale indiquant de manière détaillée l'affectation des zones selon leurs usages, l'emplacement des équipements, les installations et les réseaux divers. Il a force obligatoire et est opposable à tous.
- 6) **Plan de zonage** : est un document réglementaire qui régit l'utilisation du sol dans une zone. Le plan de zonage permet de savoir avec exactitude le règlement avec lequel un document est soumis.

- 7) **Planification** désigne l'élaboration d'une vision partagée de développement et des actions attenantes (projets, programmes), y compris l'identification des moyens matériels, financiers et humains nécessaires à sa réalisation dans un espace géographique et temporel donné.
- 8) **Plan Simple d'Aménagement du Territoire** : document de référence qui prescrit, à l'échelle d'un groupement ou village, des règles générales d'aménagement se rapportant à l'occupation et à l'équipement du territoire de l'entité concernée, notamment en matière d'économie, industrie, agriculture, nouvelles technologies de l'information et de la communication, urbanisme et habitat, exploitation forestière, santé publique, éducation, sécurité, défense militaire, hygiène, esthétique, sauvegarde des beautés naturelles et des monuments, tourisme, plantations, voiries, constructions, y compris les ouvrages d'art. Il contient des prescriptions écrites, complétées par des illustrations graphiques couvrant l'ensemble ou des parties déterminées du territoire du groupement ou du village
- 9) **Terroir** : espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans le cadre socio-économique et culturel défini ;
- 10) **Zonage** : processus holistique, concerté et intégré d'identification et de répartition de zones géographiques distinctes selon les différents usages auxquels s'appliquent des règles et des compétences sectorielles spécifiques dans le cadre d'un processus plus large de planification spatiale. Selon les échelles, on distingue le macro-zonage, le méso-zonage et le micro-zonage suivant les spécifications des guides opérationnels, ainsi :
- **le macro-zonage** est effectué dans une vaste zone géographique et se fait habituellement à échelle 1/200000 ou au-delà.
 - **le méso-zonage** est effectué à l'échelle d'un paysage (1/50000 - 1/200000) et peut inclure certaines désignations spécifiques, comme les concessions forestières et les parcs nationaux.
 - **le micro-zonage** implique des zonages à l'échelle de sites (1/1000 – 1/5000) et peut faire partie d'un processus de méso- ou macro-zonage.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE D'ELABORATION DU GUIDE

L'élaboration du guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois a suivi les étapes suivantes lors de son élaboration.

2.1 RECENSION ET ANALYSE DOCUMENTAIRES

La méthodologie d'élaboration de ce guide a visé, avant tout, la recherche de la documentation, qui, une fois identifiée et analysée, nous a permis de rédiger la toute première version du draft de ce guide méthodologique.

La revue documentaire faite a été sélectionnée selon qu'il s'agissait des travaux sur le zonage, la cartographie participative ou tous autres travaux de planification spatiale faits en République Démocratique du Congo.

Lors de la recension et l'analyse documentaires, plusieurs documents ont été consultés et analysés, afin d'harmoniser les approches des outils de planification spatiale et de développement adaptées au contexte de la RDC.

Les outils consultés sont en rapport avec les différentes planifications :

A. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Quant à la planification de développement, plusieurs documents ont été consultés et analysés, dont les principaux sont :

- Les plans de développement des entités territoriales décentralisées, une expérience du projet de la Coopération Technique Belge (CTB) avec le Ministère de l'Intérieur. Cet outil de développement nous a inspiré par son approche participative utilisée d'une part et la structuration des milieux utilisée dans le Plan de développement agricole et rural avec le Conseil Rural de gestion (CARG), les OP et les UOP d'autre part.

L'exploitation de cet outil, nous a permis de capitaliser la méthodologie employée, particulièrement les étapes suivantes :

- Mise en place des plateformes territoriales (Comité Local de Développement (CLD), CARG, etc),
 - Collecte et analyse des sources,
 - Enquête socio-économique sur l'ensemble du territoire,
 - Outils cartographiques papier et SIG,
 - Elaboration de canevas d'Etat, des lieux sectoriels,
 - Formation des experts locaux,
 - Suivi du travail des experts locaux et vérification du niveau de renseignement.
- Plan de développement de la Province de Kwango (Freddy KITOKO Sony), et les Plans de développement provinciaux : « Guide méthodologique et éventualité de

prise en charge de l'Aménagement de Territoire (Par La méthodologie employée pour les 13 Plans de Développement Agricole du territoire de Bandundu (Programme Agricole de Bandundu, mis en œuvre par ISCO 2008).

- Madame Nelly KANKOLONGO), ces deux outils nous ont inspiré respectivement sur la présentation du canevas d'élaboration d'un Plan de développement, pour le premier, et la méthodologie d'élaboration des Plans d'aménagement qui comprend 12 étapes, pour le deuxième.
- Quant au Plan National Stratégique de Développement (par Joël MUNKENI), les grandes orientations de cet outil sur le développement de la RDC à l'horizon 2020 (pays à revenu intermédiaire), 2030 (Pays émergent) et 2040 (Pays développé), nous ont été bénéfique tout en prenant en compte le volet environnement tel que souhaité dans le PNSD.

Ainsi, à travers les outils de planification et les différents plans de développement, nous avons pu non seulement comparer les différentes manières d'implication des parties prenantes dans la recherche du développement de leur contrée, mais aussi apprécier l'option de développement Bottom –up préconisée par le présent guide.

B. PLANIFICATION SPATIALE (ZONAGE)

Plusieurs outils ont été exploités pour mieux rédiger le Guide Méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois :

- Pour harmoniser les approches utilisées dans le processus de macro-zonage participatif en République démocratique du Congo, les outils de planification suivants ont été exploités. Il s'agit de :
 - Zonage territorial en lien avec la mise en œuvre de la REDD+ en RDC : enjeux et défis à relever (professeur KAMATHE K.) ;
 - Plan Simple d'Aménagement du Terroir de Mpelu (Carla NGOYI) ;
 - Les Plans Simple d'Aménagement du Terroir dans le cadre de la gestion des feux (Madame Olivia FREMAN) ;
 - Expériences de la cartographie participative et numérique du Site pilote de foresterie d'UMA (Reddy S.) ;
 - Plan de Gestion des Ressources Naturelles : instrument de travail des CLD dans un objectif d'aménagement du territoire (PIREDD Plateau-Mai Ndombe) ;
 - Présentation du modèle de planification et de programmation au niveau des terroirs coutumiers de Mai Ndombe ;
 - Land-Use Planner (LUP).

De ces outils de planification spatiale, notre intérêt a été vif et avons retenu les aspects, qui ont enrichi positivement notre guide, notamment :

- l'échelle de la mise en place du micro zonage dépendra des objectifs poursuivis et du contexte local. et aussi, de l'approche terroir et unité territoriale de base d'une communauté.
- Le zonage est défini comme un outil de l'aménagement du territoire (répartition du territoire en zones et en secteurs de zones affectés chacun à un genre déterminé d'occupation ou d'utilisation du sol).
- Le Plan de zonage est l'expression cartographique de la répartition d'un territoire en zones, et en plus le zonage assure la décentralisation de la gestion du territoire.

- L'élaboration du Plan simple d'Aménagement du Territoire de MPELU se fait selon 5 étapes : l'identification des groupes cible, la collecte des données sur terrain, la cartographie/SIG, la production de la carte du plan d'aménagement, la remise du plan à la communauté pour amendement.
- La cartographie participative a comme objectifs : (i) impliquer les communautés locales au processus décisionnel de l'utilisation de leur terroir, (ii) produire les différentes cartes de terroirs (d'occupation de sols, d'utilisation actuelle et future), (iii) visualiser les espaces de différents utilisations potentiels, (iv) délimiter les terroirs, (v) identifier et localiser les ressources, (vi) valoriser, sécuriser l'espace et ses ressources, (vii) identifier, prévenir et gérer les conflits.
- le Plan simple d'aménagement du territoire est défini comme étant un document qui traduit un projet d'aménagement et d'utilisation des sols et des ressources naturelles à l'échelle du terroir.
- La détermination de la vocation des terres du terroir sous la gestion communautaire et, la précision de l'utilisation ainsi que le mode de gestion future de chaque espace,
- Gouvernance et règles d'usage : Plan d'action,
- L'élaboration des scénarios d'action d'utilisation des terres.

• Nous nous sommes inspirés de ces travaux et ouvrages (Guide de macro-zonage forestier, Guide opérationnel « Normes de macro-zonage forestier de la RDC, Guide méthodologique de planification provinciale et locale, Guide opérationnel); pour enrichir les définitions de certains concepts (terroir, PSAT, zonage, Plan de zonage, Plan simple d'aménagement du territoire...) utilisés dans le Guide méthodologique d'une part ; et les objectifs de la cartographie participative, d'autre part.

• Comme dans les cas précédents, tous les travaux de la cartographie participative réalisés en République Démocratique du Congo sont restés sectoriels (Guide méthodologique intérimaire de zonage forestier pour la RDC, Le processus du zonage forestier de la RDC : Etats des lieux et perspectives, la méthodologie du micro-zonage participatif...) et les différentes approches étaient faites en fonction des partenaires, ce qui a prévalu la tenue de l'Atelier d'échange d'expériences de la cartographie participative, rapport final, Mambassa, 12 au 13 Avril 2010. Dans cet atelier, il était question d'harmonisation méthodologique et d'échange d'expériences sur la cartographie participative dans le site de Mambassa. La cartographie participative a été considérée comme un outil idéal pour la description spatiale des droits coutumiers sur les espaces traditionnels des communautés locales ; et elle reste le point commun des activités de zonages et de limitation des espaces coutumiers dans le territoire de Mambassa.

Il ressort de cet atelier que les étapes de la cartographie participative dépendaient d'un organisme à un autre : RRN/PO avec 11 étapes, OCEAN/FM- 12 étapes, WCS/PAC-8 étapes et WCS/RFO – 9 étapes.

Les différentes approches de la cartographie participative énumérées dans ces outils auxquels se sont adjoints celles des autres ouvrages nous ont inspiré lors de l'élaboration du présent Guide.

2.2 LES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Le guide méthodologique est élaboré dans le respect de l'approche participative. Ce qui lui a valu toute une série de consultations, surtout sachant que sa finalité est son utilisation efficace par les parties prenantes impliquées dans le processus de la Réforme de l'Aménagement du Territoire et celles concernées par la gestion des ressources naturelles existantes dans l'espace physique Congolais.

Dans le seul but de faciliter l'appropriation des parties prenantes, ces derniers ont été associés à son élaboration et ont contribué par leurs expériences, à l'amélioration de ce document.

Les premières consultations ont été tenues au mois d'octobre 2019 avec quelques ministères sectoriels (Agriculture, Affaires Foncières, Aménagement du Territoire, Développement Rural...), la société civile (GTCRR, LINAPYCO...) et les partenaires techniques et financières (PARSSA, OSFAC, WWF, FON-AREDD...). Elles se sont poursuivies avec les experts de CAFI, en Février 2021, leurs contributions ont été constructives pour ce document de planification à la base de l'Aménagement du Territoire. Ces consultations ont permis d'étoffer non seulement la revue documentaire, mais aussi de faire un état de lieux sur le zonage participatif.

Du premier Draft du Guide jusqu'à ce dernier avant la version finale, tous ont été partagés avec les parties prenantes et aussi à l'interne en vue de son enrichissement, voir son amélioration, ce qui a permis à avoir une version finale, fruit de toutes les parties prenantes impliquées dans la réforme de l'aménagement du territoire. Les consultations vont se poursuivre en marge des tests par les PIREDD pour sa version finale

HAPITRE III : ZONAGE PARTICIPATIF DES TERROIRS VILLAGEOIS ET DES ENTITES TERRITORIALES DECONCENTRES

L'objectif Global du zonage est de disposer d'une assise cartographique élaborée de manière participative et consensuelle par l'ensemble des parties prenantes pour permettre des usages non concurrents ou compatibles.

De manière spécifique, ce guide poursuit les objectifs ci-après :

- Assurer la gestion optimale, rationnelle et durable des espaces physiques, ainsi que leurs ressources naturelles,
- Gérer les conflits sectoriels liés à l'utilisation des terres,
- Mobiliser et impliquer les acteurs locaux dans le processus de la gestion de leurs espaces,
- Contribuer à la reconnaissance des plans d'affectation des espaces.

3.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU ZONAGE : CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La figure 1 ci-dessous, illustre la démarche méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois et entités territoriales.

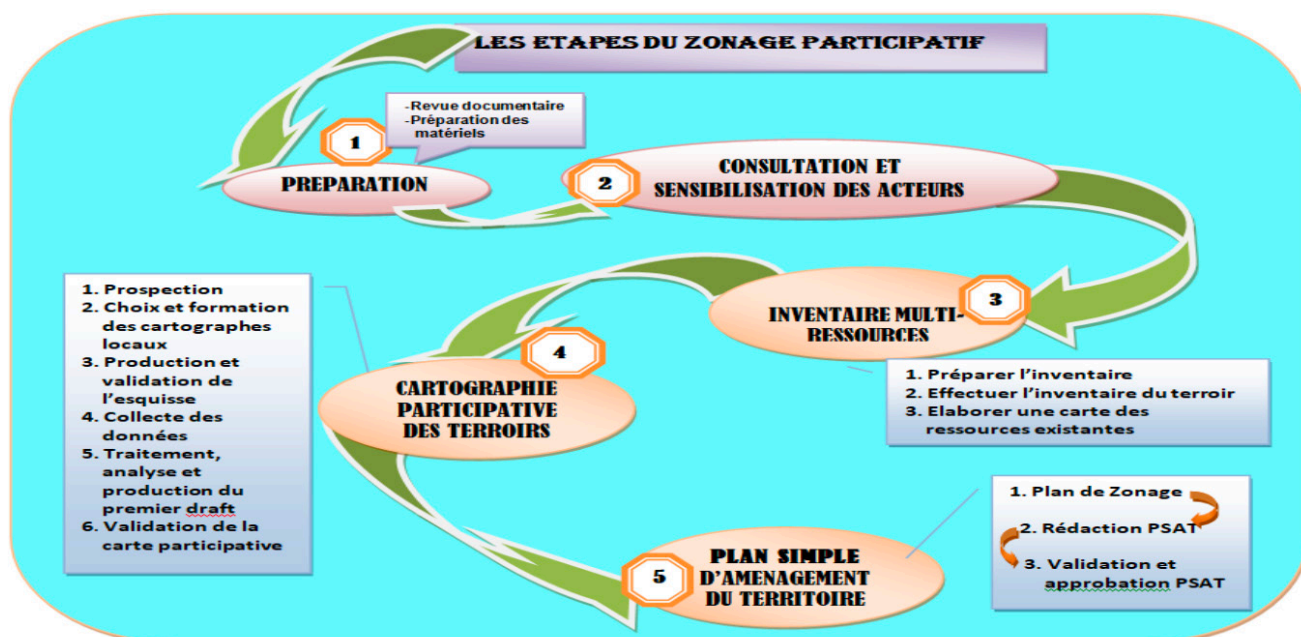


Fig.1 : Les étapes de Zonage participatif

3.1.1 DESCRIPTION DES ETAPES DU ZONAGE PARTICIPATIF

Le zonage participatif a cinq principales étapes :

Première étape : Préparation

Cette étape consiste à collecter les informations disponibles sur le terroir ainsi que réunir les moyens nécessaires pour la réalisation du zonage.

a. Revue documentaire

Il est question de réunir toutes les données possibles sur le terroir (Revue documentaire), les cartes et les outils pouvant faciliter le travail sur le terrain. Il s'agit d'inventorier la documentation existante sur le village et /ou le groupement :

- Les supports d'information à caractère spatial (cartes topographiques et thématiques, images satellites, spatio-cartes, photos aériennes, relevés GPS, shapefiles, etc.)
- Les informations géographiques (relief, climat, végétation, géologie, habitat, voisinage, réseaux existants entre les villages). Il est préférable d'avoir à la fois les cartes à grande échelle (vue du village) et celle à petite échelle (vue sur la région et les activités environnantes).
- Les éléments topographiques et cartographiques du village/ ou le groupement seront identifiés et insérés dans les fonds de carte, il s'agit des cours d'eau, des pistes, des routes, montagnes, vallées, forêt, des limites naturelles etc.
- Les supports d'informations à caractère juridique, politique et/ou sectoriels.
- Les informations à caractère historique, économique et social.

b. Préparation du matériel à utiliser

Le matériel suivant est indispensable pour la réalisation de la cartographie participative. Il s'agit de :

- grandes feuilles de papier et des feutres de couleurs diverses ;
- GPS ou Androïde pour le prélèvement des points, lignes et surface sur le terrain, ainsi qu'un logiciel performant de traitement des données ;
- cartes de base qui doivent être les plus récentes possibles. Il est conseillé d'avoir au préalable des images satellites traitées et autres cartes de la zone d'intérêt (inclus les attributions et/ou propositions de zonage déjà faites) ;
- « Tablettes » avec fonction GPS et des images satellites / cartes déjà chargées (inclus les attributions et/ou propositions de zonage déjà faites), si possible sont utilisées pour animer les discussions et pour la vérification des résultats de terrain ;
- téléphones satellites ou moyens de communication radio sont importants, dans les lieux où la réception d'appel téléphonique mobile n'est pas possible.

Deuxième étape : Consultation et sensibilisation des acteurs

A cette étape, d'une manière simultanée, il sera question d'identifier les parties prenantes du terroir et d'intensifier les entretiens avec elles pour les informer du processus en question.

Il est alors indispensable de se rendre sur le lieu pour faire la prospection afin d'avoir une bonne impression de l'environnement de travail et des personnes à impliquer, avant toute élaboration d'un plan de travail.

Pour réussir, toutes les parties prenantes ayant une influence sur l'acceptation finale du travail, doivent être impliquées d'une façon flexible et dynamique. Celles-ci doivent être considérées, horizontalement (acteurs sectoriels, et privés...) et verticalement (les acteurs à tous les niveaux : local, territorial, provincial, national...).

N.B. : Il est impérieux :

- de s'assurer que tous les segments sociaux du milieu sont présents : population locale, autochtone, hommes, femmes, vieux, jeunes, différentes professions, confessions religieuses, OP, UOP, CLD, CARG, enseignants, grands propriétaires terriens (concessions forestières), et clarifier leurs rôles respectifs ;
- d'identifier les langues locales, dans lesquelles le travail sera effectué, pour mieux contacter les personnes ressources locales qui sont censées maîtriser la langue et possédant les données de la zone d'intérêt ;
- d'informer des communautés de toutes les propositions faites par les processus de zonage sectoriel (forestier / agriculture / minier / infrastructure / autre) et/ou dans les plans et Schémas d'Aménagement du Territoire (Schéma Provincial, Plan Local) qui touchent les terroirs villageois pour lequel le zonage participatif est prévu.

Troisième étape : Inventaire des ressources naturelles

Une action de développement, qu'elle soit impulsée de l'extérieur ou initiée de l'intérieur de la communauté, a pour objectif déclaré d'améliorer l'existant. La chance d'atteinte de cet objectif n'est possible que si l'état des lieux qualitatif a été fait, et a permis aux communautés de :

- connaître la composition et le potentiel de leur terroir pour diversifier leur production ;
- cibler les sites les plus riches présentant un potentiel particulièrement élevé ;
- intégrer des ressources végétales et animales à des endroits clés ;
- aménager son terroir en fonction des particularités qui ont été observées, et
- déterminer les actions à entreprendre selon l'ordre de priorité.

Les étapes suivantes sont nécessaires pour cette opération :

1) Préparer l'inventaire :

- Consultations et sensibilisations
- Identifier les parties prenantes
- Identifier des limites du terroir d'une manière consensuelle (réunion des parties prenantes et les représentants des villages voisins)
- Subdiviser le terroir en polygones (strates) représentant les différentes potentialités ;
- Identifier les caractéristiques pour chaque polygone

2) Effectuer l'inventaire du terroir :

- Préparer et tenir une réunion participative,
- Elaborer une liste (sous forme d'un tableau) des ressources potentielles par polygone.

3) Elaborer une carte des ressources existantes.

4) Restituer la carte des ressources existantes à la communauté pour sa validation.

Quatrième étape : La Cartographie participative des terroirs

La démarche de zonage utilisant la cartographie participative a pour objectif de mobiliser et d'accompagner des communautés pour la mise en œuvre des activités de préservation du terroir.

a. Objectifs de la cartographie participative

L'objectif général de la cartographie participative est de réaliser, avec l'aide des populations de la communauté concernée par l'étude et des villages avoisinants, une carte d'occupation spatiale du terroir concerné en vue de l'implantation de diverses activités de la communauté.

Bref, elle sert à collecter, analyser et diffuser les données précises et pertinentes pour une prise de décision dans les activités de planification.

Les objectifs spécifiques de la cartographie participative vise à :

- identifier (lister) les activités et les zones d'activités paysannes des communautés villageoises concernées ;
- localiser (carte au sol) ces activités précédemment identifiées ;
- amener les communautés locales à produire les cartes de leurs terroirs et savoir comment utiliser lesdites cartes ;
- géoréférencer (prendre les points GPS) tout ce qui a été identifié ;
- délimiter le terroir et le finage villageois de la communauté concernée de manière consensuel, c'est-à-dire en présence des représentants des villages voisins ;
- situer spatialement les ressources inventoriées et suivre la dynamique ;
- avoir une idée des distances parcourues par les membres de cette communauté pour accomplir ces différentes activités et des caractéristiques géographiques du milieu (relief, le type de forêt, de sols, etc.) ;
- repérer, enregistrer le tracé des pistes empruntées pour vaguer aux différentes activités villageoises (pêche, chasse, agriculture...);
- identifier les éventuels conflits (existants et potentiels) liés à l'utilisation de la forêt, de ses ressources et d'autres écosystèmes.
- Rendre responsable les communautés locales de toutes productions cartographiques susceptibles de spatialiser les énormes ressources existantes de leurs terroirs.

b. Phase de la cartographie participative

L'approche méthodologique qui doit être utilisée pour aider les communautés dans le processus de la cartographie participative se compose de 6 phases dont la durée de chacune est relative :

1) Prospection

Pour avoir une bonne impression de l'environnement de travail et des personnes à impliquer, il est indispensable de se rendre sur les lieux, bien avant de faire un plan de travail.

Il est également indispensable de mettre l'accent sur la connaissance des communautés et pour en connaître leur organisation. A ce niveau, il s'agira d'identifier les parties prenantes et organiser les consultations pour une bonne prospection du milieu.

N.B : Cette phase comprendra cinq jours.

□ *Identification des Parties prenantes*

Pour réussir, toutes les parties prenantes (Autorités locales, OP, CLD, Eglises, Enseignants, leaders d'opinion, différentes associations et organisations locales...) ayant une influence sur l'acceptation finale du travail doivent être impliquées. D'autres personnes ressources doivent être identifiées afin d'assurer leur participation. Au niveau des communautés locales, s'assurer une bonne représentation de tous les segments sociaux (populations locales, Peuples Autochtones, hommes, femmes, vieux, jeunes, personnes vivant avec handicap, différents groupes professionnels, etc.), à ce groupe, nous joignons les acteurs sectoriels au niveau de la chefferie ou secteur (Aménagement du Territoire, Agriculture, Affaire Foncière, Environnement, Mine...).



Fig2 : Identification des parties prenantes au village de Bongonde Isengende territoire de Bikoro (Photos PNUD test Guide 2021)

□ *Consultations*

Comme la cartographie participative est une activité assez abstraite avec beaucoup d'implications potentielles, il est impérieux de sensibiliser les parties prenantes en expliquant lors de la réunion, le rôle attendu de chacun et les résultats. Les communautés doivent être informées du détail de la démarche qui sera suivie. Elles doivent savoir par exemple que les informations collectées seront reportées sur la carte, et les cartes générées sont la propriété des communautés et qu'une copie doit leur être remise à la fin. On vise à ce niveau que les objectifs et les implications soient compris de tous.



Fig 3: consultations des parties prenantes au village de Bopale territoire de Buta (photos Pnud mission test guide 2021)

2) Choix et formation des cartographes locaux

Le choix et la formation des cartographes doivent prendre cinq jours.

v □ L'identification des cartographes locaux

Cette identification peut être faite par le Chef du village en complicité avec les leaders des parties prenantes. Cependant, la définition des critères de sélection est nécessaire pour minimiser la subjectivité :

- Avoir des compétences reconnues par l'ensemble de la communauté pour manipuler l'appareil qui doit servir à la collecte des données GPS (GPS, Smartphone, tablette tactile, etc.) ;
- Savoir lire et écrire de manière à reporter les coordonnées géographiques et renseigner plus en détail les caractéristiques des points clés sur un cahier ou une fiche de collecte ;
- Bien maîtriser les endroits à parcourir, de manière à ne pas perdre du temps à chercher son chemin ou omettre des informations importantes à collecter.

□ Formation des cartographes locaux

Les mécanismes et les techniques utilisées pour collecter les données et créer les cartes dépendront du processus choisi et du type des cartes réaliser

Avant l'élaboration de l'esquisse de la carte, il est nécessaire de former les cartographes locaux en technique de cartographie et à la manipulation des outils spécialisés (GPS, boussoles).

a) Formation en cartographie participative

La formation des leaders villageois à la cartographie participative (Fig2) leur permet de comprendre le processus mais aussi les techniques de création des cartes. Ce sont eux qui tiendront les feutres, expliqueront et compléteront les cartes réalisées au reste de la communauté. Ils doivent mieux connaître le milieu, les problématiques de gestion et d'occupation des terres, les personnes ressources importantes, et les propriétaires terriens.

Durant la formation, il faudra insister sur les éléments de repère (village, cours d'eau et les quatre points cardinaux) et élaborer une légende en se conformant à celle des Plans Simples d'Aménagement du Territoire, déjà adoptée (Annexe 3) afin de visualiser les principaux éléments nécessaires, comme :

- les ressources (forêts, zones de chasse et de pêche, zones de présence des animaux, mines, exploitations...);
- les constructions et aménagements (pistes, villages, zones de culture et préciser le type de culture, puits/zone d'abreuvement ...);
- les zones protégées (légalement);
- sites à valeur culturelle ou historique (zones d'importance spirituelle) ;
- les zones de conflit potentiel, de changement d'utilisation des terres, de développement des activités d'une entreprise. ... ;
- les points de repère importants...

N.B : Matériel nécessaire : des feuilles de papiers kraft disposées sur le sol ou sur une grande table, feutres avec des couleurs différentes, stylos.



Fig.4 : Atelier de formation en cartographie participative (Buta)

b) Formation en outils de navigation

Cette formation sur la maîtrise des outils de navigation se résume à la boussole, Android (Smartphone) et au GPS. Ici, il est question de former sans trop rentrer dans les détails, juste apprendre l'essentiel sur l'usage de ces trois outils de navigation. Elle a pour but de préparer les cartographes locaux aux activités de prélèvement des coordonnées géographiques. La partie pratique de la formation se fait pendant la phase de récolte des données sur terrains.

Ainsi, concernant **la boussole**, la formation est axée sur les points suivants :

- Définition et généralités sur l'outil ;
- Les différents « modes » d'utilisation ;
- Types de boussoles ;
- Première utilisation : faire une visée avec un cap connu ;
- Deuxième utilisation : identifier l'azimut d'un élément quelconque placé dans la nature ;
- Les conseils pour la bonne utilisation de la boussole.

Pour ce qui est du **GPS**, la formation est basée sur :

- La définition et les généralités sur le GPS ;
- Les différents « modes » d'utilisation
- Le démarrage (allumer), le réglage et l'exercice d'éteindre le GPS ;
- Le fonctionnement de base : marquage de position, étiquetage d'un waypoint et le calcul de zone ;
- La prise des coordonnées d'un point ;
- La recherche des points ; et
- Les conseils pour la bonne utilisation du GPS.

Quant à l'**Android/ Smartphone ou Turaya**, collecter les données directement en format électronique de manière plus générale à l'aide d'un Personal Digital Assistant (PDA), avec possibilité d'envoyer les données au travers du réseau de téléphonie mobile directement à un serveur pour intégration en temps réel à la base de données.

c) Formation pratique sur l'utilisation du matériel de collecte.

Après la formation en outils de navigation, le besoin d'une autre formation pratique sur terrain avec le matériel de collecte des données pour un bon apprentissage est nécessaire.

A l'issue de la formation sur l'utilisation du matériel de collecte, les cartographes locaux doivent être en mesure de réaliser les principales tâches suivantes (Fig 4) :

- Mettre sous tension et hors tension l'appareil de collecte ;
- Changer les piles ou batteries de l'appareil ;
- Enregistrer des points de collecte ;
- Lire les coordonnées géographiques sur l'appareil ;
- Naviguer à travers les pages principales de l'afficheur ;
- Revenir à la page d'accueil en cas de manipulation erronée ;
- Remplir les fiches ou cahier additionnel de collecte.



Fig 5 : Formation pratique sur l'utilisation du matériel de collecte à Buta (Photos Pnud mission test guide à Buta 2021)

d) Production et validation de l'esquisse

Au maximum, cette phase doit prendre deux jours.

□ *Prévention des conflits*

La cartographie participative peut être à l'origine des conflits, notamment lorsque les frontières communautaires, qui par le passé ont été contestées, et n'ont pas été déclarées, se chevauchent, sont floues ou perméables.

Ce type de conflit est d'autant plus susceptible de survenir lorsque les initiatives de cartographie participative sont entreprises communauté par communauté, plutôt que d'impliquer l'ensemble des communautés qui ont un intérêt dans la zone, la région ou sur les ressources cartographiées. Les frontières doivent être discutées, négociées et approuvées par toutes les parties prenantes.

Une carte participative doit être objective, et ne doit pas représenter les points de vue d'une communauté au dépend d'une autre. Si le processus ne laisse pas une place à la discussion et à l'échange verbale, entre les différents utilisateurs des terres et de ressources, la cartographie participative peut devenir source de tensions intra et intercommunautaires

N.B : Inventorier les conflits qui existent avant le début du processus d'élaboration de la cartographie pour envisager de les résoudre de manière consensuelle s'avère d'une grande nécessité.

□ *Elaboration participative de la carte du terroir*

La réalisation de la carte participative est un exercice interactif qui suscite beaucoup d'intérêt de la part des parties prenantes. Le rôle des experts externes se limite à la facilitation.

La carte du terroir villageois ou carte des ressources aide à déterminer les zones à usage spécifique ou à problème spécifique à partir de questions telles que:

- Quelles sont les zones d'exploitation des ressources ?
- Quelles sont les zones surexploitées ?
- Quelles sont les espèces végétales ou animales qu'on y trouve et quelles sont celles qui ont disparu ?
- Quelles sont les zones les plus dégradées (lessivage, ensablement ou salinisation, chasses ou pêche non réglementée.
- etc.).

L'esquisse de la carte du terroir permet de visualiser la limite du terroir et les éléments importants qui s'y retrouvent, surtout concernant la gestion des ressources naturelles. Ici, on s'intéresse plus à l'occupation de l'espace et des activités de production. Les questions vont concerner l'occupation spatiale du terroir et les problèmes qui y sont liés.

La méthodologie a pour objectif de laisser les communautés dresser elles-mêmes les cartes de leurs terroirs, tout en les accompagnants, par les étapes suivantes :

- Expliquer l'objectif visé à travers l'exercice consistant à dresser une carte du terroir du village (connaître l'organisation sociale du village à travers la représentation faite par les villageois) ;
- Créer des groupes homogènes (groupes sociaux ou socioprofessionnels) qui vont faire chacun une carte du terroir ;
- Choisir les dessinateurs parmi les membres des groupes sur la base du volontariat.
- Expliquer le travail à faire : représenter votre village sur une carte au sol en faisant ressortir tous les aspects qui vous semblent importants (cf. Fig 5) ;
- Faciliter le travail des dessinateurs en posant des questions d'orientation du genre : Quels sont les contours du village ? Quels sont les quartiers du village ? Dans quels quartiers se trouvent les équipements ou infrastructures collectifs ? Quelle est la répartition socio ethnique ou socioprofessionnelle des personnes dans les quartiers ? Quelles sont vos ressources naturelles ? Comment et par qui sont-elles exploitées ? etc. ;
- Poser des questions pour permettre au groupe d'approfondir l'analyse des faits relatés sur la carte ;
- Faire noter par un membre de l'équipe des facilitateurs les commentaires faits par le groupe tout au long du processus d'élaboration de la carte ;
- Faire lire la carte élaborée par un membre du groupe en lui demandant d'insister sur l'analyse faite par le groupe des faits relatés ;
- Reproduire sur un papier la carte élaborée au sol pour mieux la conserver ;
- Après l'élaboration des esquisses des cartes du terroir villageois, les représentants des groupes se réunissent avec l'équipe de facilitation pour établir la carte du terroir de synthèse du village



Fig6 : Elaboration participative de l'esquisse du terroir Source :PNUD test Guide à BOPALE 2021

□ Validation de l'Esquisse

La validation est faite par toutes les parties prenantes du terroir (Autorités locales, OP, CLD, Eglises, Enseignants, vieux, femmes, jeunes, handicapés...). C'est un exercice qui exige une grande vigilance parce qu'il peut générer des conflits avec les voisins ou avec d'autres groupes sociaux. S'il arrivait qu'aucun compromis n'ait été trouvé en cas d'un conflit, il convient de faire consigner les différents points de vue dans le rapport final.

La validation reste un exercice qui vise à présenter à la communauté la carte (cf. Fig 5) qui a été faite par elle et améliorée par un groupe restreint et lui demander des avis et commentaires.

Les commentaires permettent de constater si les participants comprennent ou non la carte ainsi élaborée. Ils permettent aussi de corriger les erreurs, de compléter les informations manquantes, de faire une analyse des éléments de la carte ainsi que leur emplacement. Les ajouts sont enregistrés puis reportés sur la carte.

L'esquisse ainsi validé et contresigné par toutes les parties prenantes doit être bien conservée comme document d'arbitrage pour la suite du processus.



3) Collecte des données

Au terme de ce travail préliminaire, les cartographes locaux accompagnés des représentants des communautés locales doivent, à l'aide de GPS, enregistrer sur le terrain les pistes, les sites sacrés, les zones de cueillette, les forêts, les zones de chasse... (7 jours).

Démarche à suivre :

a. Identification des zones d'activités

Identification à l'aide des populations du village de toutes les activités pratiquées dans le terroir, les lieux fréquentés, les noms des rivières.... Il s'agit, pour cet exercice, de lister sur un tableau tous les éléments relevés, sachant que la carte au sol (esquisse) a permis à dégager tous les itinéraires imprimés pour effectuer les activités quotidiennes.

b. Constitution des équipes de collecte de données

Il faut constituer les équipes en fonction du chef d'équipe, d'une part et des itinéraires à suivre d'autres parts. Excepté le facilitateur, chaque équipe doit être composée d'au moins 4 membres chacune :

- deux cartographes locaux de la communauté concernée ;
- un cartographe local par village voisin ;
- un membre influent de la communauté (Chef de clan, chef de famille, responsable religieux, Directeur d'école...).

c. Récolte des données proprement dite

Au cours de cette étape, un ensemble des données est collecté et dont la typologie concerne :

- Les pistes ;
- Les noms locaux des rivières ;
- Les emplacements des campements anciens ou nouveaux ;
- Les anciens villages ;
- Les zones agricoles ;
- Les zones de ramassage ;
- Les zones de cueillettes ;
- Les zones de chasse ;
- Les zones de conservation ;
- Les limites des villages voisins...



Fig. 8 : collecte des données GPS (Photo Pnud –mission test guide à Bopale)

Les données collectées doivent être restituées à la communauté, pour que cette dernière vérifie s'il n'y a pas eu omission ou ajout.

4) Traitement, analyse et production du premier draft

Cette phase durera dix jours.

a) Préparation du fond de la carte participative

Le fond de la carte est généralement composé des éléments physiques du terroir tels que le relief, l'hydrographie, la végétation, la géologie auxquels les voies de communication viennent se greffer.

b) Traitement des données

Le traitement des données permet de produire une version finale des cartes dans une forme qui pourrait être utilisée et comprise par la communauté villageoise sans intermédiaire.

Cette étape permet de réaliser toutes les cartes nécessaires à la cartographie participative à l'aide d'un ordinateur (outil indispensable pour le traitement des données de terrain) par deux opérations :

- Première opération : le traitement des données enregistrées se fait en plusieurs étapes :
- Transfert des données des GPS ou Android /Smartphone sur l'ordinateur à partir d'un logiciel ;
- Traitement des données sur Excel par la création des tables attributaires et conversion des données en shapefiles, afin qu'ils soient affichables sur tous les logiciels de cartographie (ArcGis, QGis ...).
- Deuxième opération : la réalisation proprement dite des cartes :
- Affichage des shapefiles des points et tracés obtenus dans le logiciel de cartographie,
- Catégorisation des données par type d'activité en vue de l'affectation d'un symbole à chaque activité ;
- Habillage de la carte, c'est-à-dire mise en page etc.

Les données récoltées sont traitées de façon à faire correspondre chaque activité, site, habitat ou écosystème particulier à une icône. Cela permet d'obtenir une typologie des activités.

5) Validation de la carte participative

La validation se fait sur le terrain, par toutes les composantes communautaires. C'est un exercice qui exige une grande vigilance parce qu'il peut générer des conflits entre les groupes sociaux d'une part ou avec les communautés avoisinantes d'autre part. Au cas où aucun compromis n'a été trouvé, il faut alors consigner les différents points de vue dans le rapport final. Cette phase durera trois jours.

a) Vérification des cartes avec les autres communautés

Pour s'assurer que les limites du terroir indiqué par le village sont confirmées par leurs voisins, les résultats cartographiques des villages voisins sont présentés en présence des représentants des villages concernés. Les éventuelles zones conflictuelles sont ainsi identifiées et peuvent être visitées afin de trouver la limite acceptée par tous. L'objectif est d'arriver à un consensus sur les résultats. Cette étape doit être bien documentée, un procès-verbal rédigé et signé par toutes les parties. Cette séance est tenue en présence de tous les propriétaires terriens concernés par les activités de la cartographie participative et, des autorités tant coutumières que politico-administratives ou, leurs représentants.

b) Plénière de Validation de la carte participative

La validation des cartes est une étape qui intervient une fois le Draft de la carte est produite.

Elle a pour objectifs de permettre à la communauté de :

- Prendre connaissance de la version imprimée de la carte ;
- Analyser et comprendre la légende (symboles) de la carte ;

- Corriger les erreurs éventuelles ;
- Compléter les informations manquantes concernant les communautés, les utilisations qu'elles font de leurs terroirs et des ressources qui s'y trouvent ;
- Réfléchir ensemble sur la stratégie de négociation et de plaider à adopter.

Pour atteindre ces objectifs, les facilitateurs devront faire un travail de préparation préliminaire qui consiste à :

- Finaliser les cartes et les imprimer sur grand format (A1 ou A2) ;
- Imprimer chaque icône (symbole) sur papier A4 ;
- Préparer un questionnaire d'entretien avec la communauté.

Le questionnaire d'entretien en même temps qu'il aide à la conduite des échanges avec les communautés, doit également aider la communauté à bien s'approprier la carte. Il est nécessaire d'aborder les questions concernant :

- La compréhension des symboles de la légende ;
- L'ajout des informations manquantes ;
- Les discussions sur les utilisations des ressources du milieu et si possible de la tenure foncière ;
- La planification de la négociation et du lobbying.

Une fois les informations vérifiées et traitées dans le logiciel SIG, les cartes produites au final sont remises aux communautés de chaque village lors de la présentation des résultats. Après la présentation, des cartes avec des copies des P.V. signées par toutes les parties prenantes et autres informations sont également remises aux communautés.



Fig 9 : Remise de la carte imprimée à la communauté

□ Utilité des cartes produites

Les cartes de terroirs ainsi produites peuvent servir comme des outils de négociation pour les communautés et leurs alliés afin d'assurer que les communautés ont un rôle central dans la protection et la gestion de leurs ressources naturelles et leur propre bien être. Mais aussi elles peuvent servir comme outil d'aide à la décision éclairée aux décideurs.

Les cartes participatives produites dans les différents terroirs contribueront à l'élaboration d'un plan de zonage participatif pour une gestion qui reconnaît les droits des communautés dans leur diversité et aider ainsi, l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et la protection de l'environnement, celle des forêts plus particulièrement, avec impact positif sur la stabilisation du climat mondial.

Cinquième étape : Plan simple d'aménagement du territoire (PSAT)

L'élaboration du plan simple d'aménagement du territoire, est une suite logique des étapes précédentes, notamment la cartographie participative.

Le PSAT est également la finalisation du Plan de zonage, comme outil de planification spatiale au niveau des communautés locales. Il est un document de base pour la gestion spatiale et donc un outil de planification spatiale au niveau des communautés (terroirs villageois). Il se veut participatif, c'est-à-dire qu'il est élaboré par toutes les parties prenantes qui composent ces communautés, y compris les communautés avoisinantes.

Chaque partie prenante se fait représenter par un ou deux membres, selon le besoin, pour élaborer le plan Simple d'Aménagement du Territoire. Le facilitateur intervient à des étapes non accessibles par les communautés, notamment l'élaboration des cartes numériques la mise en page du PSAT etc.

Particulièrement, le PSAT est un outil de planification globale, qui ne peut en aucun cas remplacer les Plans sectoriels qui assurent un lien entre les priorités de développement et les orientations de l'Aménagement du territoire. Ainsi, les Plans sectoriels doivent se référer, lors de leurs élaborations, au Plan Simple d'Aménagement du territoire (PSAT).

Pour qu'un Plan Simple d'Aménagement du Territoire soit accessible aux communautés, facile à être lu et à être appliqué, il doit être :

- Court : six (6) pages au maximum ;
- Ecrit en langue locale et avec les vocabulaires usuels ;
- Répondre aux questions : Qui fait quoi, avec qui ? Où ? Quand ? et Comment ?

Il faudra préciser pour chaque zone les activités à effectuer, les périodes de leur réalisation, les responsables, ainsi que les moyens matériels et humains y afférant.

L'élaboration du Plan Simple d'Aménagement du Territoire (voir fig.8) se fait en trois phases qui sont :

1. Définition du Plan de zonage
2. Elaboration du Plan Simple d'Aménagement du Territoire
3. Validation.

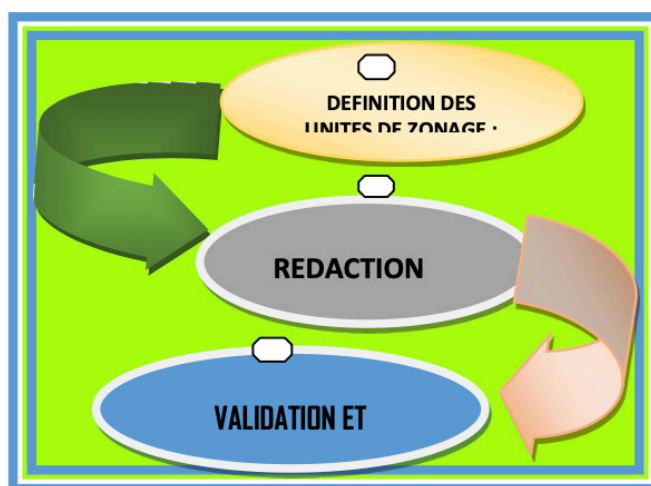


Fig.10 : les phases d'élaboration du Plan Simple d'Aménagement du Territoire

L'élaboration du Plan Simple d'Aménagement du Territoire suit les phases suivantes :

1) Phase 1 - Définition des unités de zonage : Plan de zonage

Il est question de fixer l'objectif assigné au zonage en vue de définir conséquemment les actions à y mener. A ce niveau, l'objectif général du zonage doit être clairement défini ainsi que les différents objectifs spécifiques à poursuivre dans les différentes unités d'aménagement (Zonage) et devrait être accepté par toutes les parties prenantes. Ces objectifs spécifiques peuvent être :

- La conservation/protection des ressources naturelles avec un accent particulier sur la forêt ;
- L'exploitation des ressources naturelles ;
- La promotion de l'éco tourisme ;
- La conservation de la tradition des cultes pour la durabilité des rites traditionnels.

□ Objet du Plan de Zonage

Le plan de zonage a pour objet notamment :

- De définir selon les besoins l'affectation des différentes zones suivant l'usage principal qui doit être fait telles que zone d'habitat, zone touristique, zone agricole, zone forestière, zone de pêche... ;
- De délimiter les zones dans lesquelles toute activité est interdite ;
- De localiser les aires protégées et concessions forestières ;
- De définir les zones à l'intérieur desquelles un sursis à statuer peut être opposé à toute demande d'autorisation d'une quelconque activité ;
- De constituer un relais entre le schéma directeur d'aménagement et le plan d'aménagement

□ Procédure d'élaboration d'un plan de zonage

L'outil du plan de zonage reste les cartes qui ont été réalisées sur base de la cartographie participative et validées après leurs publications par la population et les parties prenantes.

De ces cartes (esquisses et carte participative validées), les communautés vont définir les objectifs attendus pour leur développement :

***Objectif 1 :** Dégager les domaines ou secteurs essentiels à prendre en compte pour l'élaboration du plan de zonage et les mesures à prendre au niveau de chaque zone.*

Processus : On s'appuie sur les travaux antérieurs mais avec une vision plus large que les précédentes. D'abord on ne tient pas compte de zones délimitées pour les besoins des analyses thématiques, ni des spécificités géographiques de chaque zone. On peut avoir comme option ou domaines d'investigation les points exemplatifs suivants :

- Production agro-Sylva-pastorale ;
- Transformation agro-industrielle ;
- Artisanat et tourisme ;
- Cueillettes ;
- Cimetières ;
- Rites culturels ;
- Pêche, élevage et pisciculture ;
- Approvisionnement en eau ;
- Habitat, équipement humain ;
- etc.

Ces options sont une vision globale du zonage à l'horizon de la planification.

Objectif 2 : *scruter l'avenir et repérer les problèmes et les meilleurs sentiers possibles pour conduire le développement.*

Processus : à cette étape la formulation des scénarios est étudiée. On fait des projections sur le comportement des domaines d'investigation retenus et on construit des scénarios qui sont en harmonie avec les plans locaux d'aménagement du territoire et les plans stratégiques de développement. Tout cela suppose l'établissement de prévisions selon les scénarios locaux retenus, l'analyse des tendances des systèmes et le recensement des variables.

Il existe plusieurs scénarios, selon les contextes qui peuvent être envisagés, dans le cadre de zonage des terroirs villageois, dont nous donnons à titre illustratif les trois scénarios principaux :

- **Le scénario 1 : productiviste ou sélectif** mettant l'accent sur l'intensification et la mise en valeur des zones bien déterminées,
- **Le scénario 2 : égalitaire** qui consiste à créer une égalité de toute la population en matière de développement, ce qui conduit à une répartition égalitaire,
- **Le scénario 3 intermédiaire** : il ne retient pas seulement les aspects positifs de deux premiers scénarios, mais, les enrichit et met en place des mesures d'accompagnement pour éviter la marginalisation de certaines zones d'activité du terroir villageois ou de l'entité territoriale.

N.B : les parties prenantes, qui sont les acteurs bénéficiaires du développement de leurs terroirs doivent opter pour les différents scénarios

Connaissant les objectifs de l'entité, le Plan de zonage participatif se fera avec les représentants des autorités établies, des couches de la population et des parties prenantes ; tout en respectant les objectifs des grandes options de développement.

Les parties prenantes, dans un consensus vont affecter les activités de tous les secteurs qui constituent leur terroir, en zones ou polygones spécifiques correspondant aux potentialités inventoriées ci-dessus.

Une carte finale du zonage sera élaborée et validée. Celle-ci doit être accompagnée d'un document écrit tenant lieu de mémoire et donnant les règles de gestion applicables à chaque zone.

□ Contenu du plan de zonage

Le plan de zonage est composé de deux documents :

- Carte finale du zonage validée ;
- Un document écrit qui est le règlement qui commente le plan et traduit en termes de réglementation ses dispositions. Ce règlement définit les règles de gestion applicables à chaque zone.

2) Phase 2 : Rédaction du Plan simple d'aménagement du territoire

Le Plan de zonage est le document nécessaire pour orienter la rédaction du Plan Simple d'Aménagement du Territoire. Le Plan Simple d'Aménagement du Territoire doit avoir les points suivants :

- 1- Le Contexte : situation du village ;
- 2- Le ou les objectifs/Scenarii ;

- 3- Les limites du village/terroir ;
- 4- Le Zonage avec les différentes unités d'aménagement du terroir, ainsi que leurs usages (anciennes ou envisagées) ;
- 5- Le plan d'action pour chaque unité (zone) d'aménagement (activités à effectuer ; déterminer les responsabilités, ainsi que la période règlementaire de l'activité) ;
- 6- Mesures d'accompagnement ;
- 7- Plan de suivi.

Au-delà de ces points, on peut aussi y adjoindre :

- Des mesures d'accompagnement et ;
- Des indicateurs de suivi, très simple qui permettront aux parties prenantes (communautés locales) d'évaluer elles-mêmes l'état d'avancement des travaux.

En résumé, la rédaction du Plan Simple d'Aménagement du Territoire, faite essentiellement par les communautés locales, doit suivre le Canevas ci-dessous (Tableau 1) et sera traduit dans la langue locale ou dialecte locale.

Tableau 1 – Canevas-Type d'élaboration du PSAT

I. CONTEXTE					
II. OBJECTIF/SCENARI : 					
III. LIMITES DU VILLAGE/ET					
IV. ZONAGE (unités d'aménagement du territoire UAT) se référer au plan de zonage					
Zonage/Zone	Superficie	Appellation locale	Usage		
V. PLAN D'ACTION POUR CHAQUE ZONE					
Zonage/U.AT	Activités à effectuer	Responsables	Moyens nécessaires		Période
			Humains	matériels	
VI. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT					
<p>Les activités de sensibilisations et d'informations doivent être maintenues par l'équipe technique pour bien expliquer aux parties prenantes la finalités des directives du PSAT. Le PSAT est un guide, afin de rappeler les actions à entreprendre. Une carte de zonage à grande échelle doit être annexée au PSAT et affichée au bureau du village/ETD afin de bien situer les activités dans l'espace.</p>					
VII. PLAN DE SUIVI					
Activités de suivi	Période				Observations
	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	

N.B : En annexe (i) Esquisse validée, (ii) carte participative validée et (iii) le plan de zonage validé.

3) Phase 3 : Validation et approbation du Plan Simple d'Aménagement du Territoire

Le PSAT rédigé sera restitué en langue locale, auprès de toutes les parties prenantes (population, autorités, acteurs en vue d'obtenir leur adhésion par une validation.


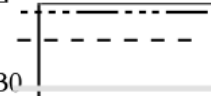



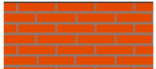
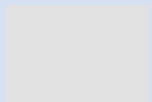


Après cette adhésion, le Plan Simple d'Aménagement du Territoire proposé doit être soumis à l'approbation des autorités hiérarchiques compétentes (Chef de secteur, Administrateur du territoire, gouverneur) à travers un acte juridique.

BIBLIOGRAPHIE


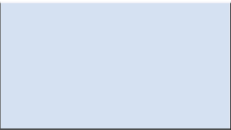
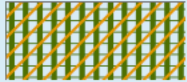

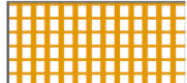


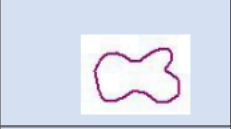

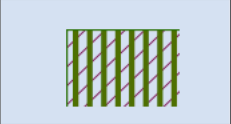
1. **Anau, N., Corbett, J., Iwan, R., van Heist, M., Limberg, G., Sudana, M., Wollenberg, E. 2003.** Do communities need to be good mapmakers? Centre de recherche forestière internationale, Jakarta, Indonésie, Téléchargé à partir de <http://www.iapad-org> (Définition de la cartographie participative)
2. **Angeon, V., Caron P., Lardon S. 2006.** “ es liens sociaux à la construction d’un développement territorial durable: quel est le rôle de la proximité dans ce processus ? Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 19 août 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2851> ; DOI :10.4000/développement durable.285
3. **Contribution à l’élaboration d’un Plan d’Aménagement Simple** au moyen d’une étude comparative des Plans d’aménagement pour les communautés de base (le 03 déc 2003) 105p.
4. **Étude préparée pour le Fonds international de développement agricole (FIDA)** (outils de la cartographie transect)
5. **Guide méthodologique pour la mise en œuvre du zonage dans la région des savanes** (Togo), Bakker T., Kambogue Fidèle, Lamboni, Alexandre et Makenou Roger. Ed. AVS, KAT, INADES TOGO, RAFIA, UROPS-S
6. **Guide méthodologique / micro-zonage** – Frans-Leesversie 151215
7. **Guide technique pour connaître l’inventaire multi ressource** ERABLIER
8. http://www.itto.int/files/itto_project_db_input/2587/Technical/Guide%20de%20Cartographie%20Participative.pdf : guide pratique de la cartographie participative
9. https://www.ifad.org/documents/38714170/39144386/pm_web_f.pdf/957bb635-d136-4c5f-b94e-002d67682f6f: Cartographie participative et bonnes pratiques, Étude préparée pour le Fonds international de développement agricole (FIDA)
10. <https://groupscientifictogo.files.wordpress.com/2015/08/manuel-de-cartographie-participative-et-gc3a9orc3a9ferenc3a9e-vf.pdf>: Manuel de cartographie participative géoréférencée
11. <http://ocean-rdc.org/data/documents/1rap2010.pdf>: ATELIER D’ECHANGE D’EXPERIENCE DE LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE Rapport Final Mambasa, 12 au 13 Avril 2010 Par Bernard A. ABDALA et Cyrille ADEBU
12. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/WPapers/WP183CIFOR03.pdf: 3 Cartographie participative du terroir de chasse
13. <https://www.vng-international.nl/wp-content/uploads/2019/02/FINAL-CARTOGRAPHIE-PARTICIPATIVE-DES-LIMITES-DES-VILLAGES.pdf>: Cartographie participative des limites des villages Guide méthodologique
14. <https://thetenurefacility.org/wp-content/uploads/2018/06/Guide-synth%C3%A9tique-et-pratique-de-la-m%C3%A9thodologie-unifi%C3%A9e.pdf>: Guide synthétique et pratique de la méthodologie unifiée de cartographie participative au Cameroun
15. https://www.brainforest-gabon.org/panel/docfichiers/fichiers/73-synthese generale activie carto_fr.pdf: Projet de cartographie participative dans le bassin du Congo
16. https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/GUIDEBIENETRE_FR.pdf: Construire le progrès sociétal pour le bien-être de tous avec les citoyens et les communautés Guide méthodologique
17. http://www.pndl.org/IMG/pdf/11_Guide_de_concertation.pdf: GUIDE DE PLANIFICATION PARTICIPATIVE LOCALE 2011
18. <https://www.forminternational.nl/wp-content/uploads/2016/02/Micro-zonage-FRANS-leesversie-151215.pdf> : La méthodologie du micro-zonage participatif

19. <http://www.fao.org/3/a-i7635f.pdf> : Guide 2 Développement participatif d'un plan de gestion durable de la chasse villageoise Guide pratique et exemples d'application en Afrique centrale
20. http://www.slire.net/download/2161/ft_n_08_akouehou_et_al_pags.pdf: Fiche Technique : Elaboration d'un plan d'aménagement et de gestion simplifiée (PAGS) de forêt villageoise au Bénin ; Juillet 2012 Dr Ir. AKOUEHOU S. Gaston, Chargé de recherche (CAMES)
21. <http://www.apvrca.org/index.php/22-05-05-01normes-parpaf-avril-2006-12/file>: normes nationales d'élaboration des plans d'aménagement
22. https://redd.unfccc.int/uploads/3262_3_plan_investissement_redd_fr.pdf: Plan d'investissement REDD+ (2015-2020)RDC
23. https://agritrop.cirad.fr/548891/1/document_548891.pdf: RÈGLES D'ACCÈS ET GESTION DES RESSOURCES POUR LES ACTEURS DES PÉRIPHÉRIES D'AIRES PROTÉGÉES : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale.
24. <http://www.foretcommunale-cameroun.org/download/guidemethodologiquepourlelaborationdesPDLGTZ.pdf> : GUIDE METHODOLOGIQUE POUR L'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT LOCAUX, GTZ, Août 2006
25. MINEDD, Guide Opérationnel, Normes de Macro Zonage forestier de la RDC, février 2011.
26. MINEDD, Guide Opérationnel, de Micro Zonage forestier de la RDC, février 2014.
27. Participation des Peuples Autochtones à la mise en œuvre de la Stratégie nationale relative à la foresterie communautaire en RDC, Kinshasa, 20 décembre 2017 43 p
28. Plan d'aménagement et de gestion de la zone pilote Ampohibe :terroirsAndrohofary et Antsahanampiana, Rapport final (Avril 2001) 92p.
29. Plan de Gestion des Ressources Naturelles de IKONGO MUKE (2020-2029) Piredd MAI NDOMBE, 29p.
30. Rapport d'atelier de présentation des outils de planification des terres et la méthodologie d'élaboration des plans de développement durable à l'échelle provincial et local (ETD et Terroir villageois), Cercle Elais, Kinshasa, juin 2018.
31. Rapport d'atelier d'harmonisation des approches méthodologiques d'élaboration des outils d'aménagement du territoire et de planification stratégique du développement durable, Restaurant Zamani, Kinshasa décembre 2018.
32. Sufokanfeu R, Tiani A.M. (Centre de recherche forestière internationale (CIFOR))(2014). Guide de cartographie participative géo référencée pour la gestion communautaire du terroir.

ANNEXE 1 : LEGENDE DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE





Element de légende	RVB (Arc GIS)	Modèle Symbole Proposition 1	Observation
Village	R0,V0,B0	!	
Village Peuples autochtones pygmées	R0,V0,B0	▲	
Piste		-----	
Route (selon la catégorisation de l'Atlas de WRI)	R255,V0,B0		
Limites (territoires, ETD, groupements, terroirs) Limite des terroirs voisins	R0,V0, R255,V255,B255		
Cours d'eau (Rivière principale, secondaire, semi-permanente et tertiaire ou ruisseaux)	R0,V92,B230		
Plans d'eau (Lac & Fleuve)	R0,V92,B230		
Agglomération (Habitation)	R255,V255,B255		
Forêt dense humide sur sol hydromorphe	R76, G115, B0		
Forêt secondaire matécageuse (Lettre t en R)	R152, G230, B0		

Forêt dense humide sur terres fermes	R205, G245, B26		
Forêt secondaire sur terre ferme	R209, G255, B115		
Forêt de mangrove			
Mosaïque de terres cultivées en savane			
Sol nu	R232, G190, B255		
Mosaïque de terres cultivées en forêt (Champs actif et jachère)	R171, G205, B102		
Savane boisée	R230, G30, B0		
Savane herbeuse	R250, G240, B18		
Zone de conservation et protection			
Zone de charbonnage			
Zone largement mise en fermage et fermes principales	R0,V0,B0		
Zone d'exploitation forestière industrielle			

Zone d'exploitation forestière artisanale			
Complexe agricole (agriculture)			
Zones actuelles de grandes fermes agricoles	R171, G205, B102		
Zones minières industrielles			
Zones minières artisanales	R255,V0,B0		


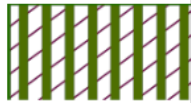
Différentes cartes thématiques :

Carte I. a. Limites des Terroirs coutumiers

Elément de légende	RVB (Arc GIS)	Modèle Symbole Proposition 1	Observation
Limite des territoires	R0,V0, B0 R255,V255,B255		
Limite des ETD	R0,V0, B0 R255,V255,B255		
Limite des groupements	R0,V0, B0 R255,V255,B255		
Limite des terroirs	R0,V0, B0 R255,V255,B255		






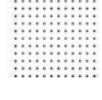


Carte I. b. Infrastructures

Element de légende	RVB (Arc GIS)	Modèle Symbole Proposition 1	Observation
Routes nationale n°XX			
Routes secondaires			
Pistes			
Itinéraires de nomadisme et de transhumance			
Villages		1	j
Sites d'approvisionnement en eau pour les ménages (sources, puits, ...)		Õ	
Campements de pêche ou de Chasse permanents et temporaires		!	
Village PA		!	
Cité		⊙	
Ponts ((i) état du pont : praticable ou en état de délabrement et/ou (ii) son tonnage maximum)		U	
Ecoles primaires		å	

Lieux de culte (église, mosquée ou autres autels)		↑	
Ecoles secondaires		å	
Hôpital général		v	
Hôpital de référence		u	
Centre de santé		G	
Poste de santé		F	
Ports		⚓	Observation
Marchés hebdomadaires		à	
Aéroportuaires		ⓔ	
Chemin de fer			
gare		b	
cimetière		Y	Observation
Aires des jeux			
Industries		R	

Routes des dessertes agricoles			Observation
Institut supérieur ou Université		ñ	
Ligne électrique			

Carte I. c.3. Zone actuelle de grandes fermes

Elément de légende	RVB (Arc GIS)	Modèle Symbole Proposition 1	Observation
Zone largement mise en fermage et fermes principales			
Mosaïque de terres cultivées en savane			
Complexe agricole (agriculture)			
Zones actuelles de grandes fermes agricoles	R171, G205, B102		
Agriculture en savane	R0,V0,B0		
Agriculture en forêt	R130,V130,B130		
Aire de pâturage	R0,V0,B0		
Concessions Agroindustrielles	R255,V255,B0		
Zone de CFCL : Agroforesterie	R38, V115, B0		







Zone de développement rural			
Zone largement mise en fermage et fermes principales	R0,V0,B0		
Carte I. c.3. Zone de Plantations			
Element de légende	RVB (Arc GIS)	Modèle Symbole Proposition 1	Observation
Zone agricole : mosaïque actuelle de champs en savane ou forêt	R230, V230, B0		
Zone agricole : extension agricole sur forêt	R255,V170,B0		
Zone agricole : extension agricole sur savane	R255,V255,B0		
Zone agricole : cultures pérennes	R255,V211,B127		
Zone agricole : cultures irriguées	R115,V76,B0		

Table des matières

ABREVIATIONS	1
PREFACE	
INTRODUCTION.....	3
GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DES PPAT ET DES PLAT	
ACTIVITES PRELIMINAIRES.....	1
DU PROCESSUS D'ELABORATION DES PLANS PROVINCIAUX ET LOCAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1
MISE EN PLACE DU CADRE DE PILOTAGE ET DES STRUCTURES D'APPUI TECHNIQUE	1
PREPARATION DES CAHIERS DES CHARGES.....	1
IDENTIFICATION, LA FORMATION ET L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES.....	2
DETERMINATION DE LA TYPOLOGIE ET DES MODES DE COLLECTE DES DONNEES.....	2
La typologie des données à collecter et les modes de collecte seront précisés dans les termes de référence du cahier de charge. Ce travail est en grande partie amorcé dans le cadre du présents guides-méthodologiques et sera finalisé lors du lancement proprement dit des travaux d'élaboration des PPAT/PLAT pour tenir compte des spécificités territoriales et socio-économiques des provinces et des territoires.....	2
IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES CONTOURS DES DIFFERENTS PLAT A ELABORER	2
PREMIERE ETAPE : DIAGNOSTIC/ORIENTATIONS.....	0
1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS	0
1.1 PROCESSUS D'ENCHAINEMENT DES ETAPES CLES D'ELABORATION DU 'DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS'	0
1.1.1 ETAPE 1 - ETAT DES LIEUX	1
1.1.2 ETAPE 2 - ANALYSE-DIAGNOSTIC ET DETERMINATION DES ENJEUX ET DEFIS SPECIFIQUES.....	7
Pilier 'Réseaux de Desserte et d'Adduction' (AEPA, Energie électrique, TIC, Transport)	8
1.1.2.2 Activité 6 : Analyse des facteurs explicatifs/Problématisation.....	9
1.1.2.3 Activité 7 : Analyse synthétique sous forme de SWOT	9
1.1.2.4 Activité 8 : Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir.....	10
1.1.3 ETAPE 3 : ORIENTATIONS COMME REPNSES PRELIMINAIRES	10
1.2 CARTOGRAPHIE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS.....	10
1.3 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS	11
RECAPITULATIF DES ACTIVITES, INPUTS ET OUTPUTS DE LA PHASE DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS.....	11
Le tableau ci-après récapitule les étapes clés de cette première phase et présente les inputs et outputs y afférents :.....	11
DECLINAISON DE LA DEMARCHE DU DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS SELON LES POLES ET LES PILIERS	12
La déclinaison de la démarche du diagnostic-orientations se fait par pôles et piliers de la manière suivante :	12
○ Analyse des facteurs explicatifs et problématique ;	12
○ Détermination des enjeux et défis significatifs pour l'avenir ;.....	12
○ Contextualisation (provinciale et/ou locale).....	12
En guise d'illustration, les lignes qui suivent exposerons quelques pôles et piliers.....	12
❖ DIAGNOSTIC - ORIENTATIONS 'POLE TRANSVERSAL'	12
❖ DIAGNOSTIC-ORIENTATIONS 'POLE SECTORIEL'	13
Illustration 1 : Diagnostic-Orientations 'Pilier Agro-Rural'	13
Illustration 3 - Diagnostic-Orientations du Pilier 'Réseaux de Desserte et d'Adduction' (AEPA, Energie électrique, TIC, Transport).....	18

DEUXIEME ETAPE : FORMULATION DES OPTIONS	31
2.1 PROCESSUS D'ENCHAINEMENT DES ETAPES CLES D'ELABORATION DES 'OPTIONS'	
2.1	32
Figure 3 : Processus d'enchaînement des étapes clés d'élaboration des 'Options' des PPAT/PLAT	32
2.1.1. IDENTIFICATION DES FACTEURS DE DETERMINATION DES OPTIONS	32
2.1.1.2 Intégration des résultats du diagnostic	33
2.1.1.3 Projection des besoins socio-économiques	33
2.1.1.4 Analyse des tendances d'évolution - Scénarios.....	34
2.1.2. FORMULATION DE LA VISION ET DEFINITION DES OPTIONS.....	34
2.1.2.1 Formulation de la 'Vision'	34
2.1.2.2 Identification/Définition des 'Options'	34
2.2.1. CLASSIFICATION MULTICRITERES DES OBJECTIFS ET LEUR PRIORISATION.....	35
2.2.2. IDENTIFICATION DES TYPOLOGIES D'OPTIONS.....	35
2.3 ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE THEMATIQUE ET DE LA CARTE DE SYNTHESE DES GRANDES OPTIONS	35
❖ RECAPITULATIF DES ACTIVITES, INPUTS ET OUTPUTS DE LA PHASE 'OPTIONS'	37
❖ DECLINAISON DE LA DEMARCHE 'D'ELABORATION DES OPTIONS' SELON LES POLES ET LES PILIERIS DU PPAT/PLAT.....	38
▪ Identification de Typologie d'Options pour le 'POLE TRANSVERSAL'	38
▪ Identification de Typologie d'Options pour le 'POLE Sectoriel'	38
Pilier Agro-rural	39
Pilier MINDUS (Mines-hydrocarbures et Industrie-services).....	39
Pilier 'Développement Humain' (Education, Santé et Habitat)	39
Pilier 'Réseaux de Desserte et d'Adduction' (AEPA, Energie électrique, TIC, Transport)	40
▪ Identification de Typologie d'Options pour le 'POLE ENVIRONNEMENTAL'	40
▪ Identification de Typologie d'Options pour le 'POLE TERRITORIAL'	40
3.1.1 ETAPE 1 : ELABORATION DE LA STRATEGIE DU SCENARIO RETENU	43
3.1.1.1 Détermination des Axes Stratégiques d'Aménagement et de Développement	44
3.1.1.2 Définition des objectifs des axes stratégiques	44
3.1.2 ETAPE 2 : ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS (PA) ET DU PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP) 44	
3...1 Identification et caractérisation des ' <i>Programmes</i> '	45
3...2 Identification et caractérisation des ' <i>Actions</i> ' rattachées aux Programmes	46
3...3 Identification et caractérisation des ' <i>Activités</i> ' rattachées aux Actions	47
❖ PRIORISATION	48
❖ ELABORATION DU PLAN DE FINANCEMENT	49
3.3 ETAPE 3 ETABLISSEMENT DE LA CARTE DE SYNTHESE/SCHEMA SPATIAL DU PPAT/PLAT	50
❖ RECAPITULATIF DES ACTIVITES, INPUTS ET OUTPUTS DE LA PHASE 'PROPOSITIONS'	51
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DE PROPOSITIONS POUR LE 'POLE TRANSVERSAL'	52
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DE PROPOSITIONS POUR LE 'POLE SECTORIEL'	52
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER DE L'AGRO-RURAL	52
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER DES RESEAUX DE DESSERTE ET D'ADDUCTION	53
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER DE DEVELOPPEMENT HUMAIN	53
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE PILIER 'MINDUS'	53
❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE POLE ENVIRONNEMENTAL	53

❖ PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'IDENTIFICATION DES PROPOSITIONS POUR LE POLE TERRITORIAL	54
DEUXIEME PARTIE :	55
ACTIVITES TRANSVERSALES AU PROCESSUS D'ELABORATION DES PPAT & PLAT	55
ETAPE 4 : CONSULTATION.....	56
DES PARTIES PRENANTES	56
OBJECTIF PRINCIPAL :	57
OBJECTIF SPECIFIQUE :	57
Fournir un cadre cohérent et harmonisé du processus de participation d'acteurs provinciaux et locaux dans l'élaboration des plans d'AT, pour obtenir un consensus (résultat).....	57
4.1 PRESENTATION DU CLIP	57
4.1.1 DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU CLIP	57
4.1.2 PRINCIPES, CRITERES, INDICATEURS ET DIRECTIVES.....	58
4.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	58
4.3 METHODES DE PLAIDOYERS	59
ETAPE 5 : SUIVI-EVALUATION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION FORMULATION DES OPTIONS	60
5.1 GENERALITES.....	61
5.2 DIMENSION INTERTERRITORIALE ET INTERSECTORIELLE DU SEV	61
5.3 DIMENSION INCLUSIVE	61
5.3.1 CONCEPTS-CLES	61
5.3.2 ACTEURS IMPLIQUES	62
5.4 ORGANISATION GENERALE.....	63
ETAPE 6 : STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	65
6.1. BUT DU PLAN DE COMMUNICATION.....	65
6.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION	65
6.3. ETAPES D'ELABORATION.....	65
6.3.1. ANALYSE DU CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE COMMUNICATION	65
6.3.2 ELABORATION DE LA STRATEGIE DE COMMUN	65
6.3.3 ELABORATION DU PLAN DE COMMUNICATION.....	66

GUIDE DU ZONAGE PARTICIPATIF DU TERROIR VILLAGEOIS ET D'ELABORATION DU PSAT

CHAPITRE I - GENERALITES	68
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION	68
1.2 CONCEPTS	69
CHAPITRE II :	71
METHODOLOGIE D'ELABORATION DU GUIDE.....	71
2.1 RECENSION ET ANALYSE DOCUMENTAIRES	71
2.2 LES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES.....	74
CHAPITRE III :	75
ZONAGE PARTICIPATIF DES TERROIRS VILLAGEOIS	75
ET DES ENTITES TERRITORIALES DECONCENTRES.....	75
3.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE DU ZONAGE : CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE	75
3.1.1 DESCRIPTION DES ETAPES DU ZONAGE PARTICIPATIF	75
Première étape : Préparation.....	75
a. <i>Revue documentaire</i>	76
b. <i>Préparation du matériel à utiliser</i>	76
Deuxième étape : Consultation et sensibilisation des acteurs	76
Troisième étape : Inventaire des ressources naturelles.....	77

Quatrième étape : La Cartographie participative des terroirs.....	77
a. Objectifs de la cartographie participative	77
b. Phase de la cartographie participative	78
1) Prospection.....	78
2) Choix et formation des cartographes locaux	79
▪ <i>L'identification des cartographes locaux</i>	79
Cette identification peut être faite par le Chef du village en complicité avec les leaders des parties prenantes. Cependant, la définition des critères de sélection est nécessaire pour minimiser la subjectivité :.....	79
▪ <i>Formation des cartographes locaux</i>	80
d) Production et validation de l'esquisse	82
3) Collecte des données	84
4) Traitement, analyse et production du premier draft.....	85
5) Validation de la carte participative	86
Cinquième étape : Plan simple d'aménagement du territoire (PSAT)	88
1) Phase 1 - Définition des unités de zonage : Plan de zonage	89
▪ Contenu du plan de zonage	90
2) Phase 2 : Rédaction du Plan simple d'aménagement du territoire.....	90
Tableau 1 – Canevas-Type d'élaboration du PSAT.....	91
3) Phase 3 : Validation et approbation du Plan Simple d'Aménagement du Territoire	91
BIBLIOGRAPHIE	92
ANNEXE 1 : LEGENDE DU PLAN SIMPLE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	94

Document de Guide élaboré grâce au financement de CAFI via le FONAREDD avec l'appui du PNUD





**MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**



FONAREDD



Hôtel du gouvernement, 6s niveau, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa-Gombe
Tel: +24382517499 . E-mail: info@amenagement.gouv.cd,
www.amenagement.gouv.cd